



# PROCÈS VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 FEVRIER 2015

*Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB*

Le VENDREDI 6 FÉVRIER 2015 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

#### **M. LEONETTI :**

Je vous propose de commencer Ce Conseil municipal par une information de la part de la CASA. Et compte tenu des événements qui se sont produits il y a quelque temps, j'ai proposé qu'on travaille, qu'on regarde le bilan des luttes contre les inondations, dont vous savez qu'elles sont une compétence partagée entre la Ville d'Antibes, la Communauté d'agglomération et les services de l'État.

Enfin et surtout, je voudrais vous signaler que la classe de 3<sup>e</sup> C du collège Fersen assistera à une partie du Conseil municipal. Et ils sont accompagnés de M. FOURNIER, qui est le principal du collège, et de M. DOUSSOY, qui est professeur d'histoire et géographie. On les remercie de cette action citoyenne.

[Applaudissements]

#### **M. LEONETTI :**

Inondations. D'abord, l'inondation du 10 novembre 2014 pour rappeler un certain nombre de faits et pour rappeler les actions qui sont menées dans ce sens et qui continueront à l'être.

#### **PRESENTATION PORTANT SUR LES INONDATIONS SURVENUES A ANTIBES LE 10 NOVEMBRE 2014**

#### **Mme EMPHOUX :**

Bonjour.

Le 10 novembre 2014, je pense que tout le monde s'en souvient. Antibes a essuyé un orage particulièrement violent qui a fait beaucoup de dégâts. Aujourd'hui, nous allons revenir sur cet orage, vous présenter un petit peu comment il s'est déplacé, son intensité, la gestion de crise qui a été menée par la Protection civile urbaine et les sapeurs-pompiers, le fonctionnement de notre tout nouveau bassin de Saint-Claude, qui est quand même un ouvrage majeur dans la protection contre les inondations et puis ensuite, revenir sur les actions sur cette crue, la localisation et le déplacement.

Ce mois de novembre 2014, tout le monde s'en souvient bien, j'en suis certaine, on a eu pendant tout le mois des entrées cévenoles en Méditerranée. Pratiquement pas une semaine sans qu'il n'y ait des inondations dans le Gard, dans l'Hérault, dans l'Aveyron, dans le Var aussi, dramatiques, à Nice. Et ce 10 novembre, à 12 h 10, l'orage s'est arrêté sur Antibes et il s'est complètement vidé sur Antibes. Je vous propose là une animation très rapide. Et vous verrez comment, en cinq minutes, la cellule noire, violette, rose s'est déplacée de manière transversale. Vous voyez les limites communales en rouge et vous voyez passer la cellule. Elle a vraiment touché le cœur d'Antibes, le centre urbain.

**M. LEONETTI :**

Je n'ai pas compris – peut-être je suis le seul – mais quel est le périmètre rouge que vous montrez ?

**Mme EMPHOUX :**

C'est le territoire de la commune d'Antibes. Effectivement, on ne voit pas bien le littoral.

**M. LEONETTI :**

Donc la mer est en bas, c'est ça ?

**Mme EMPHOUX :**

Ici vous avez le littoral avec Cannes, Nice. Et vous avez cette cellule qu'on voit se déplacer et qui traverse vraiment le centre-ville urbanisé très imperméabilisé d'Antibes.

Donc, il a vraiment frappé très fort. Et sur cette diapositive, nous avons fait un cumul des pluies et vous avez cette grosse diagonale moutarde qui vous montre vraiment les secteurs les plus touchés de la commune, sur laquelle entre 12h10 et 13h10, 65 millimètres sont tombés – c'est énorme – dont 47 millimètres en une demi-heure. On a estimé cette période de retour à cinquante ans à peu près. Donc ça veut dire qu'on peut avoir des intensités plus fortes, mais c'était quand même un événement assez exceptionnel.

Quelques petits chiffres quand même pour avoir une idée de ce qui s'est passé en novembre. Sur tout le mois, on a un cumul de pluie de 650 millimètres alors qu'en moyenne on a 110 millimètres au mois de novembre et en moyenne annuelle, 780. Donc, c'était vraiment un mois particulièrement pluvieux.

**M. LEONETTI :**

Il est tombé dans un mois autant que dans l'année habituellement.

**Mme EMPHOUX :**

Pratiquement, oui.

**M. LEONETTI :**

Et il est tombé en une demi-heure ce qui tombe en plus d'un mois.

**Mme EMPHOUX :**

Tout à fait. En une demi-heure. Cette durée-là est importante parce que c'est le temps de concentration des eaux vers les petits vallons urbains et c'est ce qui entraîne tous ces désordres. C'est-à-dire si 45 millimètres étaient tombés sur 24 heures, on n'aurait eu aucun dégât. Mais là, en une demi-heure, un quart d'heure ou une heure, c'est tout de suite des afflux d'eau énormes, des ruissellements massifs sur les routes.

Ici, vous avez une image route de Grasse. Alors évidemment, la route de Grasse est l'axe de communication le plus vulnérable. On a des concentrations d'eau énormes et on a des routes qui se transforment en torrents.

Voilà encore la route de Grasse avec les bouches d'égout qui se mettent en charge et on a des petits geysers au niveau des regards. Ici, un peu plus calme mais bien noyé, c'est le rond-point des Châtaigniers, avec des véhicules qui se sont trouvés piégés. Vous voyez des voitures. Ça, ce sont des photos qui nous ont été transmises par les sapeurs-pompiers qui ont dû effectuer pas mal de pompages dans les sous-sols. Ici on est rue Dulys, rue Bricka. Ce sont des secteurs aussi très vulnérables.

La Protection civile et les sapeurs-pompiers sont intervenus très activement.

Je laisse rapidement la parole à Monsieur AICARDI pour la Protection civile.

**M. AICARDI :**

Concernant cet épisode, il a commencé à 12h05 avec une visualisation d'une cellule très importante qui arrivait sur Antibes :

- 12h10 : mise en place de l'ensemble des équipes sur les secteurs ;
- 12h25 : fermeture de la route de Grasse ;
- 12h50 : mise en charge du vallon ;

- 13 heures : le problème s'est transformé aux Châtaigniers.

Il faut savoir que, lors de cet épisode, nous avons mobilisé 16 agents sur le secteur de la route de Grasse, fermé pour la première fois cette route de Grasse au niveau du chemin des Combes, fermé les Terres Blanches, fermé toutes les avenues et routes qui débouchaient sur la route de Grasse.

Petite précision : le 10 novembre 2014, Météo France avait levé le bulletin de vigilance météo puisqu'à 6 heures, on était en alerte jaune. À midi, confirmation de l'alerte jaune. Et reprise de l'alerte orange au niveau de 18 heures.

Durant ce mois de novembre, on a eu cinq alertes orange. On a fermé quinze fois la route de Grasse. Cette route de Grasse a été fermée pas complètement, notamment par déviation au niveau des Aloès, mais on a eu un gros problème au niveau des Aloès qui fait qu'on a dû fermer totalement la route de Grasse. On a eu quand même des débits très, très conséquents.

Lors de cet épisode du 10 novembre, j'ai dû mobiliser 44 agents avec 3 agents de la Protection civile qui ont assuré la coordination des services municipaux, 20 agents de la police municipale, 11 agents du service des Eaux Pluviales, 5 de la Signalisation et 5 des Espaces Verts.

Il faut remarquer qu'il y a eu une excellente collaboration entre le PC des sapeurs-pompiers et nous, ce qui fait qu'il n'y a jamais eu de retard dans la manœuvre.

Ce sont les missions qui nous sont allouées dans le cadre du plan communal de sauvegarde, puisque c'est nous qui l'avons élaboré ce fameux plan communal de sauvegarde :

Nous avons le suivi météorologique grâce au programme « **NOVIMEC** » qui est à notre disposition, ce qui nous permet de suivre par pas de 5 minutes l'évolution de la situation. Dès lors que nous avons une alerte orange, voire une alerte confirmée sans alerte orange, on est capable d'envoyer à 550 personnes qui se situent dans les zones inondables un message d'alerte et éventuellement, si on a un souci au niveau de la Brague, être en mesure d'envoyer un message de mise en sécurité, voire d'évacuation.

Notre mission est aussi la prise en compte des sinistrés et leur hébergement. Nous avons un centre d'accueil à Antibes qui nous permet d'héberger, durant 72 heures, 150 personnes. Nous avons en charge aussi la mise en sécurité des voies de circulation, le dégagement des chaussées par l'utilisation soit des services techniques éventuellement, soit nos propres services si les opérations sont un peu délicates, et bien entendu de mettre en état les routes et les réseaux d'écoulement.

Une chose est certaine : l'épisode à Antibes a démarré en gros vers 12h10 et il faut savoir qu'à 16h30, la ville était complètement remise en état, la circulation rendue à la population. Bien entendu, après d'autres opérations annexes se sont produites, ce qui a permis de terminer les opérations vers 20 heures.

Ça serait bien si ça c'était arrêté là. Le problème, c'est que dans la nuit du 11, les opérations ont recommencé à 3h05 le matin et on a eu la fin des opérations à 14 heures.

Je vais quand même parler des interventions du SDIS (135 agents au centre de secours principal). Essentiellement, leurs interventions se sont cantonnées au niveau de mises en sécurité de personnes qui étaient piégées dans les véhicules, mais essentiellement aussi au niveau des pompages.

Là, vous avez réparti sur le territoire communal le nombre de secteurs qui ont été touchés.

Le fait est que c'est un épisode exceptionnel parce qu'on a eu pratiquement toute la ville qui a été touchée, ce en quoi il a fallu faire des choix stratégiques. Et les choix stratégiques, bien entendu, ce sont les points représentant vraiment un risque très sensible pour les populations, d'où la concentration des moyens au niveau de la route de Grasse. Hormis le fait qu'il y avait beaucoup d'eau avec quand même une accélération dynamique assez importante, et on sait pertinemment qu'à 30 centimètres d'eau, avec le courant qu'il y avait au niveau de la route de Grasse, on aurait pu avoir des dégâts assez conséquents au niveau de la population.

**Mme EMPHOUX :**

Et cette diapositive illustre bien le nombre d'interventions des pompiers par quartier. Et vous avez en bas à gauche, l'illustration de la pluie, le cumul de pluie, et vous voyez que ça se superpose parfaitement bien, cette diagonale, avec le nombre d'interventions des pompiers. Les quartiers les plus touchés sont vraiment là.

Voilà un ouvrage qui a été récemment mis en service et c'était le premier phénomène important qu'il essayait. Juste très rapidement, vous avez en hachuré ici, au niveau du bassin-versant du vallon du Laval, la zone qui est couverte, maîtrisée, contrôlée par ce bassin de rétention qui représente 1,2 km<sup>2</sup>, soit 4 % de la commune, mais 4 % vraiment placés sur un secteur assez intéressant puisqu'il contrôle une zone très urbanisée et qui a encore un gros potentiel d'urbanisation. L'objectif de ce bassin étant d'éviter les débordements au niveau du carrefour Sarrazine/route de Grasse. À ce niveau-là se rejoignent le vallon et la route de Grasse et tous ces ruissellements torrentiels qui aujourd'hui ne sont pas encore maîtrisés, sur lesquels on travaille. Il y a deux digues en travers et vous avez un petit schéma de la façon dont il se met en eau, la première et la deuxième cuvette successivement.

Le 10 novembre 2014, vous l'avez vu, l'intensité de la pluie est vraiment tombée en aval de ce bassin. Donc il a beaucoup plu en amont et le bassin a pu capter tout ce qui arrivait sur l'amont. Il a évité des débordements massifs au niveau du carrefour. Ça a été très important. Il s'est rempli d'environ 7 000 m<sup>3</sup>. Il a pris tout ce qui arrivait sur lui. Vous avez ici des photos du carrefour route de Grasse/Sarrazine. On voit qu'il y a des déversements mais on n'a pas une hauteur d'eau qui aurait été nettement plus importante s'il n'avait pas été là.

Il y a eu pas mal de discussions là-dessus. On a même entendu dire qu'il avait cédé, que c'est pour ça que la ville avait été inondée ou qu'il n'avait servi à rien. Donc la question : est-ce qu'il a bien fonctionné ? Est-ce qu'il a été utile ? Tout à fait. Il a parfaitement fonctionné. Il n'y a eu aucun incident de gestion. Il a évité ces déversements massifs. Il a protégé – ça, c'est très important – les berges du vallon. Et vous avez sur la droite une photo d'un mur qui s'est effondré au niveau des Terres Blanches. Si le bassin n'avait pas été présent, la totalité du mur serait partie avec un effet de domino et ça aurait complètement obstrué les parties couvertes plus bas. Donc là, on a vraiment évité une grande catastrophe. Par ailleurs, il est dimensionné pour une crue supérieure à l'événement qu'on a subi en novembre 2014, une crue type octobre 1993.

On a fait une petite simulation. Si cette pluie, qu'on a connue, était tombée en amont du bassin, il aurait été rempli à 67 %, aux deux tiers mais pas à 100 %. Il est également un maillon d'un ensemble d'aménagements qui sont en cours de réalisation sur le Laval et notamment des bassins qu'on va continuer à aménager sur la route de Grasse pour maîtriser ces gros ruissellements. Et enfin, comme je vous le disais, il préserve l'avenir du quartier, qui est également soumis à des projets d'urbanisation importante, avec le secteur des Combes en particulier.

Pour ce bilan, très rapidement on avait, je ne l'ai pas dit, mais un sol qui était saturé par les gros orages du 4 novembre qui avaient fait des gros dégâts sur Nice. C'était un événement majeur. La vigilance orange n'était pas acquise sur le département. Au niveau du département, ce n'était pas une situation dramatique. C'est vraiment Antibes qui a pris cet orage.

On a eu des phénomènes de crues-éclair sur les vallons et des ruissellements urbains massifs. Il faut savoir que les équipements pluviaux, même s'ils sont vétustes, les plus récents également, sont dimensionnés pour des crues de période de dix ans. Donc face à ce type d'orage, ils sont tout de suite saturés. Les ruissellements se font en surface, donc les grilles, les avaloirs, les collecteurs ont été complètement saturés. Il n'y a pas eu de débordement sur la Brague. Ce sont vraiment les petits vallons qui ont été touchés par la rapidité, la violence de cette pluie. De nombreux dégâts matériels certes, mais aucune victime. Et bien entendu l'état de catastrophe naturelle a été demandé.

En deuxième partie, un petit point. Je vais balayer toutes les actions menées par la Ville d'Antibes depuis les années 90, depuis que la vulnérabilité de la commune a été mise en évidence par ces fortes crues de 1993. Depuis cette date, chaque année, un travail de fond est réalisé en matière préventive et curative.

Dans ce domaine, il y a d'abord des mesures très fortes dans le domaine de l'urbanisme. On dispose bien sûr d'un PPRI (d'un plan de protection des risques contre les inondations) qui est une servitude du PLU et qui régleme l'urbanisme dans les zones rouges et les zones bleues. Nous disposons d'un zonage pluvial qui est également annexé au PLU et qui a été approuvé en 2005. Lui, il établit le principe de maîtrise des ruissellements à la source, avec la construction obligatoire sur Antibes de bassins de rétention qui doivent compenser toutes les nouvelles constructions. Et ça, c'est en vigueur depuis le début des années 90.

On a un règlement pluvial, que vous avez approuvé en Conseil municipal en 2006, qui décline toutes les règles en matière d'aménagement pluvial d'urbanisation, mais aussi de respect d'écoulement des axes naturels sur les vallons.

Le PLU propose des emplacements réservés pour les travaux d'aménagement hydraulique mais également pour les zones d'expansion de crue dans certains secteurs.

Nous réalisons des contrôles de terrain vraiment très, très draconiens, des contrôles de conformité à chaque nouveau permis. À chaque réalisation de permis, il y a un agent qui va vérifier la conformité des aménagements. Ça, c'est très important. Et des campagnes de contrôle des infractions sont également menées.

Et puis des informations sont fournies à la population sur les risques et la conduite à tenir. Nous disposons bien sûr d'un DICRIM. Des journées d'information sont menées et toutes les actions sont développées sur le site Internet de la Ville d'Antibes, en particulier les fiches que les riverains, qui souhaitent avoir des alertes inondations, peuvent nous retourner de manière à ce qu'on les inscrive sur ce dispositif.

En matière d'actions préventives de terrain, là aussi, un gros effort est fait. Les vallons privés sont entretenus sur la base d'une déclaration d'intérêt général. Ces actions-là permettent d'éviter tout ce qui est risque d'embâcle, les gros arbres. On trouve de tout dans les vallons. On trouve des chariots du supermarché, des mobylettes, des tringles à rideaux. On ne peut pas imaginer tout ce qu'on trouve. Et tous ces encombrants sont éliminés de manière à ne pas obstruer les équipements. Et ça, ça joue un rôle très important lors des crues. Les collecteurs pluviaux sont quand même suivis, nettoyés et réparés. Là c'est pareil, ça permet d'éviter des casses avec des conséquences importantes. Nous avons des mesures de sécurisation qui sont développées avec des clôtures mises en place sur tous les abords publics des vallons dangereux.

Et puis, je l'ai mis dans ce volet-là, des procédures d'acquisition et de démolition des habitations exposées. Ça s'est fait après les crues de 1993 et nous sommes en train de réaliser cette opération pour une habitation en bord de Brague qui n'avait qu'un niveau, donc pas de niveau refuge, et très exposée au risque. Elle vient d'être acquise avec les fonds Barnier (subvention de 100 %) et elle va être démolie dans l'année. Nous réalisons également des tournées préventives avant les crues, pendant et après, pour vérifier que tout se passe bien au niveau des points vulnérables.

L'alerte à la population et la gestion de crise. Jean-Marie AICARDI vous a parlé de toutes ces opérations menées sur le terrain qui, effectivement, nécessitent beaucoup de réactivité. Le plan communal de secours est mis en service. Je ne redévelopperai pas. Nous disposons d'outils très intéressants tels que la plateforme météorologique Rainpol. Vous avez vu l'illustration des cellules qui se déplacent. Ça, c'est un suivi qu'on fait en temps réel et qui nous permet justement de mesurer l'importance de l'orage et de voir les quantités d'eau qui sont tombées, donc de bien pouvoir prendre des décisions et pouvoir mesurer la gravité de l'événement.

Et puis bien sûr, des grands travaux de protection qui suivent des schémas directeurs d'aménagement qui sont réalisés dans le cadre, généralement, des PAPI pilotés par la CASA. Un PAPI, celui de 2007 à 2013, a permis la construction du bassin de rétention de Saint-Claude, un réaménagement sur la Brague aval et la suppression d'une baïonnette sur les Horts. Le PAPI qui démarre là, le n°2, -2014/2015, 2019 à 2020- a permis d'acquérir et de démolir cette maison en bord de Brague dont je vous parlais, de poursuivre les réaménagements sur la Brague et ses affluents. Et puis on continue à travailler sur la route de Grasse, qui est quand même le secteur le plus vulnérable et le plus dangereux. Hors PAPI, on réalise également des travaux, comme par exemple la déflue Foch et la réhabilitation totale du collecteur Laval.

Ces pratiques antiboises sont tout à fait reconnues. Elles sont déclinées totalement, vous l'avez vu, et on nous demande très souvent de faire des retours d'expérience. J'ai cité ici la Commission départementale des risques, qui était très intéressée par notre approche et qui nous cite dans son guide de maîtrise des eaux pluviales, les journées techniques sur la résilience à Sophia Antipolis, le guide du Centre européen de prévention des risques d'inondation et le prochain congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement. Toutes ces structures sont très intéressées par notre expérience, donc c'est très valorisant pour nous.

Et pour conclure, soyez certains que ces actions de fond, quotidiennes, sont très efficaces. On le voit, on le constate à chaque épisode. Pour les phénomènes courants et les phénomènes moyens, on n'a plus les dégâts qui étaient provoqués auparavant. Pour les événements aussi forts que ceux qu'on a connus en novembre, Jean-Marie AICARDI le disait, on a un retour à la normale qui est extrêmement rapide. C'est ce qu'on appelle la résilience. On a vu que tous les ouvrages pouvaient fonctionner à plein. Et après l'événement, les secteurs sont très rapidement vidangés, évacués, nettoyés. Et de ce fait, la vie économique de la cité retrouve très rapidement la normale. La gestion de crise est bien sûr déterminante pour la protection des personnes.

Et que faire de plus ? Eh bien, le programme de travaux se prolonge avec le PAPI n°2, avec une priorité route de Grasse. On maintient les actions préventives de terrain. Le PLU, qui est en cours de révision, va de nouveau permettre de valider des emplacements réservés pour toutes nos actions. Et puis bien entendu, on ne relâche pas la pression sur les actions réglementaires de maîtrise de l'urbanisation. Et toujours, bien sûr, améliorer la culture du risque auprès de la population, la sensibilisation du grand public et la sensibilisation des propriétaires à entretenir leurs propres ouvrages – ça, c'est très important –, leurs propres bassins de rétention.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci Madame EMPHOUX, merci Monsieur AICARDI.

Est-ce qu'il y a des questions ? Profitons qu'ils sont là.  
Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Oui, juste un petit mot et une question parce qu'en effet, on a bien vu que lors de cet événement, la ville est redevenue ordinaire assez rapidement. Donc, il y avait des progrès parce que les intempéries risquent d'être de plus en plus fréquentes de ce que l'on parle du réchauffement climatique.

Et je note simplement trois points faibles, dont un qui n'est pas cité dans votre rapport. La route de Grasse bien sûr. Je continue à dire quand même que le bassin de Saint-Claude ou du Laval – je ne sais pas comment on l'appelle, en tous les cas vous voyez ce que je veux dire – il est quand même très surdimensionné, mais heureusement qu'il est là. Cependant, la route de Grasse est encore extrêmement fragile. Je pense aussi au nord d'Antibes, sous le pont de l'autoroute, où très souvent à la descente de Sophia Antipolis, et il me semble que c'est une gestion des eaux pluviales qui ne se fait pas correctement. Enfin après, je ne suis pas une spécialiste. Et le pont des Châtaigniers qui sature la ville à chaque fois et je trouve que vous ne parlez pas beaucoup dans les projets des Châtaigniers. Il me semble qu'il y a besoin d'un investissement notoire pour encore sécuriser ces points noirs, on va dire.

**M. LEONETTI :**

Sur le plan technique, Valérie EMPHOUX.

**Mme EMPHOUX :**

Effectivement, route de Grasse, on travaille dessus. C'est notre priorité. Vous avez tout à fait raison. Il y a des ruissellements. Ce que vous citez au nord de la commune, là, on n'est plus tout à fait sur notre territoire de compétence. C'est plutôt le Conseil général ou d'autres communes.

**Mme DUMAS :**

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

**Mme EMPHOUX :**

Oui, oui. Il va y avoir de toute façon une coordination très prochaine puisqu'il y a des transferts de compétences, des rapprochements qui se dessinent à court terme, donc il va y avoir des mesures communes de prises.

Et puis pour les Châtaigniers, vous avez tout à fait raison. Là, on est sur un secteur de rupture de pente. Et ce secteur-là, lui, il souffre du refoulement des eaux qui s'évacuent mal en aval. Donc on y travaille aussi puisqu'il y a des grands travaux qui sont menés sur le collecteur du Laval sous Foch. On y va tronçon par tronçon. Et il reste un tronçon à terminer qui permettra de faire sauter un verrou, donc ça s'écoulera mieux. Je ne vous dis pas qu'il n'y aura plus jamais d'inondations aux Châtaigniers parce que c'est vraiment un secteur qui est mal fichu, pour le dire vulgairement, avec une cuvette qui, bien sûr, fait une grosse rétention. Mais ça devrait s'améliorer nettement.

**M. LEONETTI :**

Sur le plan général, comment ça marche un plan de prévention des inondations ? Ceux qui ont un peu de mémoire ancienne se rappellent qu'il y a eu une période où on construisait tout et n'importe où, que ce soit avec un risque d'incendie à cause des forêts ou un risque d'inondation à cause des rivières. On a même vu un certain nombre de situations en France dans lesquelles l'urbanisation dans ces zones dangereuses a entraîné des dégâts importants et même des morts en quantité importante.

Depuis maintenant une vingtaine d'années, on a un plan de prévention des risques d'inondation. Ce plan, défini par les autorités nationales, définit les zones rouges dans lesquelles il y a une interdiction totale de construire, les bleues dans lesquelles on construit avec un certain nombre de précautions, puis des zones blanches dans lesquelles on construit de manière normale.

Il est évident que, dans la construction, on est passé d'une phase où on construisait essentiellement des barrages et des outils de rétention à une situation où on travaille beaucoup plus au cas par cas et où à chaque urbanisation, on met en place un bassin de rétention spécifique, ce qui fait qu'il y a moins de ruissellement et moins d'accumulation. Mais ces démarches-là sont des démarches qui sont beaucoup plus récentes et qui émanent de règlements et de lois qui datent de moins de dix ans.

Le deuxième point, c'est qu'il y a des PAPI. Les PAPI, ce ne sont pas des vieux pépés. Les PAPI sont des plans d'aménagement et de prévention des inondations. Ils sont élaborés bien sûr avec les services de l'État et avec les services des collectivités territoriales. La collectivité territoriale qui est responsable des PAPI, c'est la Communauté d'agglomération. C'est la raison pour laquelle les Communautés d'agglomération, en partenariat avec les villes, ont mis en place un PAPI 1 qui a amené à la construction du bassin de Saint-Claude et d'autres éléments de prévention. Je me rappelle de l'achat d'une maison particulière près de la Brague. Et puis le PAPI 2, validé il y a un an et demi, deux ans, dans sa totalité sur la zone d'Antibes, mais qui comprend bien sûr tous les rivières et les bassins-versants.

Il faut se rappeler que la ville d'Antibes est parcourue en fait par deux rivières majeures : une rivière qui est la Brague, que chacun connaît, qui déborde de son lit depuis les Romains et qui fait que les plaines qui étaient alentour de la Brague étaient des plaines qui étaient particulièrement fertiles et qui étaient les premières acquises. Si vous regardez l'histoire d'Antibes, les migrants italiens qui arrivent au début du siècle dernier achètent autour de la Brague. Et ce qui est assez curieux et drôle, c'est qu'à ce moment-là, comme le Cap d'Antibes est un piton rocheux, on donne à ces migrants italiens une partie du Cap d'Antibes pour qu'ils puissent le cultiver. Malheureusement, ils ne perçoivent à ce moment-là que l'élément de terre et d'agriculture. Et ce ne sont que les Anglo-Saxons qui viennent en tourisme qui finissent par mettre de la terre végétale et à planter des pins il y a une centaine d'années. Et ce ne sont pas les paysans qui le font parce que le Cap est une terre aride, rocheuse.

Tout ça pour revenir sur la Brague. La Brague, quand elle sort de son lit, elle avait plusieurs éléments qui la facilitaient. Le premier, c'est qu'elle avait des coups durs. Le bassin des Horts, c'est un endroit où il y avait une baïonnette. Donc quand l'eau elle coule et qu'il y a une baïonnette, forcément le débordement se fait.

Donc il y a eu tout un tas de travaux qui ont été faits à la base de la Brague et sur cette zone baïonnette. Et les travaux qui ont été faits sur la commune de Biot pendant le dernier mandat et qui font qu'aujourd'hui, je ne dis pas qu'il n'y aura jamais d'inondations de la Brague, mais la Brague, quand elle sort de son lit, elle en sort progressivement parce qu'avec ces corrections, elle a des berges qui sont très à pente douce et donc ça monte progressivement.

Plus compliqué, c'est le Laval. Le Laval, lui, court à l'intérieur de la ville. Il part de la route de Grasse et il traverse toute la ville. Et lui, il est plus dangereux parce qu'il est en pleine ville urbaine, imperméable. Et donc, quand il déborde, il faut qu'il déborde quelque part. Quand il déborde au-dessus, il va déborder sur le bassin de Saint-Claude et donc je dirais qu'au fond, c'est le bassin, comme toujours, qui gère le problème d'amont, mais ne gère pas le problème d'aval. Et là, malheureusement, cette crue, cette inondation et ces intempéries se sont produites sur la base où vous avez vu de la ville, c'est-à-dire dans la zone dans laquelle il y a le plus d'imperméabilisation parce que c'est la zone qui est totalement urbanisée et où on a mangé une partie de la zone du bassin de Saint-Claude. Mais ce n'est pas tombé au-dessus. Si c'était tombé au-dessus, on aurait eu moins de dégâts.

Donc, il y a encore des travaux, en particulier l'élaboration de Foch. Et puis il y a des travaux qui continuent à être faits chaque fois qu'il y a une construction. Et c'est une zone qui, à mon avis, va être de moins en moins inondée parce que le recalibrage de Foch va amener beaucoup de stabilité sur l'ensemble de ce territoire.

Et puis enfin, il y a quand même une chose dont il faut qu'on soit bien conscients, c'est que ce qui est arrivé, Valérie EMPHOUX et Jean-Marie AICARDI l'ont dit, ça arrive une fois tous les cinquante ans. Mais ça ne veut pas dire que parce que ça arrive une fois tous les cinquante ans que ça ne peut pas se reproduire l'année prochaine. C'est la loi des statistiques, ça. Il faut que nous ayons une capacité aussi d'alerte. Et même, je dirais que même si on avait tout géré et fini le PAPI 2 et entamé le PAPI 3, etc., on se trouverait toujours avec un risque d'inondation. Il existera toujours. Je dirais même qu'il existera probablement de plus en plus.

Ça veut dire qu'il faut que nous ayons un système d'alerte. Et je me félicite qu'avec les services de la Ville, bien sûr le service du SDIS, des pompiers, et l'ensemble des services municipaux, il y a une réactivité qui soit forte. On l'a bien montrée à ce moment-là. Je veux dire que l'absorption de l'eau s'est faite sur une inondation exceptionnelle en quelques heures. D'abord, il n'y a aucune victime, fort heureusement. Et en même temps, on a bien vu qu'on a été capable de prévenir et de barrer les routes qu'il fallait barrer pendant cette période des deux heures.

Donc, je crois qu'il faut continuer à combiner, comme l'a dit Madame EMPHOUX, l'ensemble des stratégies : stratégie de prévention, de travaux d'alerte. Avant 1993, on se mettait dans une situation où on ne s'occupait pas des vallons. Les vallons étaient le siège d'arbres qui tombaient, de détritiques qui existaient, et puis maintenant on le fait. Chaque année, on cure tous les vallons avant l'hiver pour n'avoir absolument aucun élément de rétention qui empêche l'eau de continuer son cours et de déborder.

Je suis satisfait que personne ne soit tombé dans la polémique qui consistait à dire que tous les travaux qu'on fait depuis des années ne servent à rien. Et je pense que c'était utile quand même, bien que chacun dans ce Conseil municipal en ait conscience, que ces travaux ne sont pas finis, qu'ils doivent toujours continuer, mais en même temps, les travaux qui ont été faits ont quand même prévenu un risque majeur et nous n'avons pas vécu ce qu'ont vécu d'autres villes. Et en particulier, ça rappelle que lorsque le Maire dit qu'au PLU il y a des zones qui sont inondables et non constructibles, il vaut mieux qu'il le dise avec fermeté, même si ça lui entraîne quelques réactions quelquefois agressives. Mais lorsque l'inondation arrive, à ce moment-là, on est quand même bien satisfait d'avoir empêché des gens de s'installer dans des zones dangereuses.

Je rappelle que, dans ce cadre, la Communauté d'agglomération donnait une subvention de 25 % dans le domaine des inondations et qu'elle a finalement portée à 30 %. Et avec l'aide du Conseil général et avec les aides de l'État et en particulier les aides du fonds Barnier qui permettent de racheter les maisons qui sont en danger, ça veut dire que des travaux, qui sont à des coûts invraisemblables, finissent par tomber à hauteur de 20 % pour la Commune, ce qui permet de faire justement ces travaux quasiment impossible il y a quelque temps.



Et enfin, je rappelle que la Ville d'Antibes, qui est une ville moyenne mais qui est littorale et qui ramasse bien entendu des inondations, des Villes comme Biot ou des Villes comme Valbonne étaient incapables de faire le moindre plan d'investissement pour les inondations. Et ça a été possible grâce aux subventions du Conseil général et de la CASA. Voilà, comme ça, je réponds à la place des Conseillers généraux et par anticipation à ceux qui seront élus dans quelque temps.

On peut passer au Conseil proprement dit. Je demande à Monsieur le Premier Adjoint de faire l'appel nominal.

### **APPEL NOMINAL**

#### **Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### **Procurations :**

Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Jacqueline DOR à M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET, M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR, M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO, M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER

#### **Absents :**

*Présents : 42 / procurations : 7 / absent : 0*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

#### **00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014 - PROCES-VERBAL - ADOPTION**

##### **M. LEONETTI :**

L'ordre du jour commence par le procès-verbal de la séance du 19 décembre.

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

#### **00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU**

##### **M. LEONETTI :**

Sur les délégations du Conseil municipal au Maire, je donne la parole à la Gauche unie, solidaire et écologique. Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Monsieur le Maire, nous souhaitons intervenir sur plusieurs points.

Tout d'abord, les prestations d'enlèvement des tags. Ce nettoyage pourrait relever de travaux d'intérêt général et ce marché devrait comprendre une clause d'insertion sociale. Nous vous demandons, au renouvellement de ce marché, de prendre en compte ces éléments.

Sur l'acquisition de la vaisselle jetable, il existe maintenant de la vaisselle à usage unique biodégradable. Nous demandons que cela soit pris en compte aussi dans les prochains marchés.

Et nous souhaiterions avoir des précisions sur le marché de gérance des aires d'accueil des gens du voyage. Pourquoi une prolongation ? Et qui fait quoi ? Il y a l'Association gens du voyage, il y a API Provence. Donc est-ce qu'on peut avoir quelques précisions là-dessus ? Merci.

**M. LEONETTI :**

Autre intervention ? Front de gauche.

**Mme DUMAS :**

Tout d'abord, sur la décision 4, au sujet du 510, route de Nice. Le constat semble clair, enfin, au sujet de ce bâtiment. Il pose un vrai problème de sécurité et la propriétaire étant placée sous tutelle, elle n'est plus en capacité de décider ou de faire exécuter les travaux indispensables à la sécurité et à la vie digne des locataires. Oui, parce qu'il y a des locataires qui habitent ce lieu depuis maintenant des années et même, pour certains, des décennies. Et donc, la première des priorités est évidemment le relogement de ces personnes. Je pose la question : qu'est-il prévu à cet effet ? Puisque ce n'est pas précisé dans la décision.

Au sujet de la décision 18 ensuite, j'ai quand même beaucoup de mal à accepter que le seul loyer gelé sur Antibes soit celui qui concerne l'équipe de basket professionnelle pour l'utilisation des salles municipales Salusse Santoni et Azurarena. D'ailleurs, au sujet de la salle Azurarena, on peut s'inquiéter de la soi-disant bonne affaire de la délégation de service public avec un délégataire qui depuis le début ne remplit pas ses obligations d'animation et de programmation de spectacles, et qui maintenant s'avère en grande difficulté. Donc il me semble que le Conseil municipal doit être informé de ce qui va se passer et des incidences peut-être de la faillite future de ce délégataire sur les finances de la Ville.

Et un petit mot global sur l'ensemble des marchés et des avenants – et c'était assez flagrant sur cette séance – : on nous parle de nécessaire rigueur budgétaire sans arrêt, régulièrement. Et en revanche, on nous demande d'accepter sans rien dire les décisions de marché avec des rapports entre les montants minimums et maximums qui vont parfois de quatre et même jusqu'à dix. Cela me semble quand même ne pas faire partie de cette fameuse rigueur.

**M. LEONETTI :**

Sur les premières questions.

D'abord, les problèmes de tags, effectivement, vous le savez, il y a des travaux d'intérêt général à la Ville d'Antibes. Ils ne sont pas affectés à une action particulière mais ils sont au nombre de cinq et il y en a aussi au niveau de la Communauté d'agglomération. Donc, je demande généralement à la Prévention de la jeunesse et au tribunal si on a besoin de plus de travaux d'intérêt général. Et nous, nous sommes prêts à accueillir les travaux d'intérêt généraux.

Ensuite, vous le savez, nous sommes une Ville qui a pris une double décision sur les tags. D'abord, on les enlève en régie à 98 % et l'ablation des tags en gestion privée n'est que de 2 %. Et ensuite, on fiche tous les tags, on les photographie et on les poursuit systématiquement. Et lorsqu'il y a évidemment une intervention qui permet d'attraper la personne responsable, on la poursuit dans le cadre de la composition pénale pour lui faire payer les éléments qui sont classés dans « dégradation et vandalisme » dans les actions qui sont données par le commissariat de police en termes d'incivilités et en termes de délinquance. Donc, il n'y a

aucune complaisance dans ce domaine. Et je pense que vous vous souvenez de GIULIANI, le Maire de New York, qui disait qu'il ne doit pas y avoir de carreaux cassés. Je vous rappelle, par exemple, que nous avons vécu pendant une certaine période une certaine tolérance sur les tags qui existaient sur la pénétrente Grasse, Croix-Rouge, Eucalyptus, et que nous les avons tous fait enlever et que ces tags ne sont pas reproduits simplement parce qu'on a mis des éléments qui empêchent justement d'accéder à ces endroits. Je ne supporte pas les tags sur la ville. Ce n'est pas, contrairement à ce que certains pensent, des œuvres graphiques artistiques. Ce sont simplement de la dégradation et elles doivent être sanctionnées et effacées. Pour les produits qui sont utilisés, vous le savez, ce sont des produits qui sont aux normes européennes et ils n'ont pas d'incidence sur l'environnement.

En ce qui concerne l'acquisition de vaisselle jetable, c'est à titre exceptionnel que les vaisselles jetables sont utilisées dans les cantines. Exceptionnellement, cela veut dire quand il y a des grèves. S'il n'y avait pas de tags, on ne s'empoisonnerait pas la vie à enlever les tags. S'il n'y avait pas de grèves, on ne s'empoisonnerait pas la vie à acheter des gobelets. Je ne dis pas que ce n'est pas un droit, contrairement aux tags. Mais je dis simplement que dans la Ville d'Antibes, fort heureusement, le dialogue social est fructueux et donc, nous ne les utilisons que de manière tout à fait exceptionnelle.

Le deuxième élément, c'est l'aire d'accueil des gens du voyage. Brusquement et comme ils ont pris l'habitude de le faire, et en particulier depuis deux ans, les services de l'État ont décidé que c'était peut-être aux associations ou aux villes de faire le recensement des personnes qui sont accueillies sur les aires d'accueil. Je rappelle que la Ville d'Antibes est une des rares des Alpes-Maritimes à avoir une aire d'accueil, ce qui lui permet, dans le cadre d'une loi qui a été votée dans le précédent mandat, de faire évacuer, sans passer par les tribunaux, les personnes qui sont stationnées sur la ville et qui sont des gens du voyage. Néanmoins, c'est un élément qui revient à l'État. Donc, nous avons répondu que ça revenait à l'État et le Préfet a accepté de considérer, qu'effectivement, c'était une mission de l'État. Et donc, ça a entraîné une prolongation de la gestion actuelle. L'appel d'offres a été effectué et c'est le même gestionnaire qui va continuer à gérer l'aire d'accueil des gens du voyage.

Pour Madame DUMAS : péril imminent, la Ville est intervenue et elle a interdit l'accès à l'endroit qui était en péril imminent. Ensuite, vous avez raison, c'est une personne qui est sous tutelle, mais dont les biens sont défendus avec des ayant droit par des avocats. Et donc, non seulement nous ne nous sommes pas contentés de regarder la zone qui était en péril imminent, mais aussi tout le rez-de-chaussée qui était en insalubrité. Et donc, vous le savez, la loi oblige le propriétaire ou ses ayant droit à faire les travaux nécessaires et éventuellement, si les travaux le nécessitent, reclasser les personnes qui sont à l'intérieur de cet espace. Donc, sur ce plan-là, nous avons bien entendu fait tous les éléments que nous avons l'habitude de faire au niveau de la compétence de la Ville.

Sur les installations sportives, vous avez l'OAJLP Côte d'Azur qui loue un bâtiment à 150 000 euros. Je rappelle que, dans les précédents contrats, c'était quelque chose comme 20 000 ou 30 000 euros. Donc, ça veut dire qu'on n'a pas fait de cadeau au club de basket, si c'est ça que vous vouliez essayer d'insinuer. Donc, c'était plutôt une bonne affaire.

Ce qui n'est pas une très mauvaise affaire non plus, c'est de gérer une salle telle qu'elle est aujourd'hui, qui est beaucoup plus grande que la salle antérieure, et de le faire avec une redevance qui est de 400 000 euros alors que ça coûtait 400 000 euros plus tous les événements qui existaient et que désormais ça coûte 400 000 euros incluant les événements qui se sont déroulés.

Effectivement, il y a une clause qui dit que d'ici la fin du mandat, il faut arriver à vingt manifestations par an. Aujourd'hui, il y en a une petite dizaine si on compte en particulier les matchs de basket de l'équipe de France en tournée pendant l'été. Mais, aujourd'hui c'est une bonne affaire. C'est d'autant une meilleure affaire que nous avons 300 places sociales. Et d'ailleurs, dans ce Conseil municipal, Monsieur GENTE rappellera comment on utilise les places sociales à toutes les manifestations qui se déroulent à Antibes Azurarena.

Donc, vous voyez que, sur la redevance, nous avons multiplié par cinq la redevance que nous percevions avant, et que sur le social, nous avons obtenu 300 places chaque fois qu'il existe une manifestation, qu'elle soit sportive, culturelle, artistique ou du show-biz à l'Azurarena.

En ce qui concerne la société Vert Marine qui est responsable de la gestion, vous devriez vous poser la question de savoir pourquoi il y a autant d'entreprises en difficulté aujourd'hui. Et pourquoi à force de taxes et à force de systématiquement détruire tout le tissu de l'entreprise privée, on se trouve avec un certain nombre de difficultés.

En tout cas pour aujourd'hui, ce que nous avons produit est plutôt rentable pour la Ville d'Antibes et nous continuons à entretenir avec Vert Marine, dont nous espérons qu'elle continuera à pouvoir fonctionner, des rapports qui sont des rapports contractuels que vous connaissez.

Enfin, en ce qui concerne les seuils, ça ne veut pas dire, parce que vous avez un seuil de 5 000 à 50 000 euros, que vous allez dépenser 50 000 euros. Regardez le seuil des tags par exemple. Si demain il y a une bande d'Olybrius qui vient taguer toute la ville, est-ce que nous allons attendre l'année suivante pour enlever les tags ? Aujourd'hui l'entreprise privée, qui est utilisée dans un pourcentage extrêmement faible, coûte entre 4 000 et 5 000 euros. Mais il faut toujours avoir des marchés plus élevés parce que si demain on se retrouve devant une situation difficile, on sera obligé de dire : cette année, on fera 15 000 euros parce qu'il y aura un élément auquel on a dû s'adapter.

Donc la rigueur budgétaire, je suis partisan. J'étais partisan dans le précédent mandat, je continue à l'être. Et cette rigueur budgétaire est aussi le fait de ne pas, en milieu de mandat, se relancer sur un marché et avoir des marges de manœuvre dans des situations dans lesquelles la réparation de véhicules, l'effacement des tags ou d'autres manifestations peuvent nous amener à faire en sorte que nous soyons dans l'obligation d'augmenter nos dépenses dans un domaine particulier.

Et puisque vous voulez savoir aussi quelles dépenses il y a. Il y a de la dépense parce qu'il y a des militaires en ce moment sur le territoire de la ville. Il n'y a pas besoin d'avenant pour faire en sorte qu'on puisse les accueillir, les héberger décentement et faire en sorte qu'ils puissent être nourris en partie grâce à l'action de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. C'est la base de la bonne gestion. Ça ne veut pas dire qu'on atteint les sommets. Ça veut dire qu'on prend la précaution qu'on peut avoir des variations de dépenses dans une ville et que ces variations, il faut pouvoir les intégrer sans repartir sur un budget initial ou un budget modificatif.

Pas de vote

*Départ de Monsieur Eric DUPLAY – Prouration à Monsieur Hassan EL JAZOULI  
Présents : 41 – Procurations : 8 – Absent : 0*

### **00-3 - CONSEIL MUNICIPAL - DECES DE MADAME ANNIE CLECH - REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

**M. LEONETTI :**

Pour le groupe Front national, j'aurais peut-être tendance à vous proposer le remplacement systématique, sauf si vous souhaitiez que nous procédions autrement.

Qu'est-ce que vous en pensez, Monsieur TIVOLI ?

**M. TIVOLI :**

Non, je pense effectivement, Monsieur le Maire, que le remplacement systématique, que ce soit en tant que titulaire ou en tant que suppléant, nous paraît tout à fait correct.

**M. LEONETTI :**

Je reviens sur ces commissions pour qu'on les note tous ensemble.

Donc, il y a une place titulaire au sein de la Commission Sports – Education – Petite Enfance, au sein de la Commission Culture – Tourisme et au sein de la Commission Population – Vie Sociale – Solidarité – Handicap.

Ensuite, il y a une place de suppléant au sein de la Commission Déplacements Urbains – Stationnement – Infrastructures et de la Commission Urbanisme – Environnement – Développement Durable – Santé – Mise en valeur du paysage urbain;

On remplace systématiquement et sans modifier l'ordre des tableaux antérieurs.

Est-ce que l'ensemble du Conseil municipal est d'accord ? Pour éviter qu'on se remette à voter chaque commission.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

On ne prend pas part au vote.

**M. LEONETTI :**

D'accord.

Madame DUMAS ?

**Mme DUMAS :**

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

**M. LEONETTI :**

D'accord. C'est un remplacement d'un Conseiller municipal élu par la population antiboise par un autre Conseiller municipal élu par la population antiboise, à la suite d'un décès. Quand vous avez voté ces commissions, nous les avons votées ensemble et nous les avons votées à la proportionnelle en fonction de la confiance que l'ensemble de nos concitoyens avait formulée vis-à-vis des différents groupes qui sont ici. Donc, je rappelle simplement ces éléments-là pour que les choses soient claires.

Donc, il y a trois non-participations au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

. Le remplacement est donc effectué au sein du groupe Rassemblement Bleu Marine. La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - CENTRES DE LOISIRS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SAISONNIERS**

**M. LEONETTI :**

J'ai une intervention du Front de gauche.

**Mme DUMAS :**

Cette délibération me semble confirmer votre volonté de réduire le nombre de recrutements de saisonniers. Il ne faudrait pas dépenser les 150 mois alors qu'il apparaît qu'à chaque vacance scolaire, les centres de loisirs sont de plus en plus demandés.

Par ailleurs, cette délibération demande l'abrogation d'une délibération de 2001 qui, après l'avoir relue, proposait aussi, cette délibération, la possibilité d'emplois occasionnels en plus de ce qui était possible durant les vacances scolaires, et qui définissait d'ailleurs la rémunération. Donc, c'est une délibération qui à l'époque me semblait plus large et un peu plus précise. Donc, je demande quelques précisions sur cette délibération qui à mon avis remet un petit peu de précarisation sur les saisonniers et diminue le nombre de saisonniers.

**M. LEONETTI :**

Alors, il y a une diminution mécanique et une diminution, je dirais, de gestion. Nous avons bien expliqué, je crois que ça a été suffisamment clair, que le nombre de saisonniers allait diminuer parce que nous allons essayer d'avoir une gestion plus dynamique de l'annualité de l'ensemble du personnel municipal. Ce n'est pas un vilain mot. C'est d'autant moins un vilain mot que le dialogue social est ouvert de manière apaisée avec l'ensemble des employés municipaux et que ça me paraît être une bonne gestion. Il est normal que

pendant une période, je dirais creuse, on puisse éponger une partie de ses congés et qu'on fasse l'inverse dans une période où il y a une plus forte intensité de travail.

Le deuxième élément, - et c'est un avantage des inconvénients -, est que nous avons un certain nombre d'agents qui travaillaient le mercredi matin et qui ne travaillent plus le mercredi matin grâce aux rythmes scolaires qui, entre parenthèses, nous coûtent un million d'euros. J'ai dit « grâce » avec un tout petit peu d'ironie. Donc évidemment, on essaie de le reconvertir ce type de personnel dans l'accueil périscolaire et en particulier pendant les congés. Donc il y a là aussi un effet mécanique, pour être tout à fait honnête, qui fait que le nombre va diminuer. Mais en fait, ça ne sera que l'utilisation d'un personnel qui travaillait le mercredi matin lorsque les choses allaient de soi et qui ne peut plus s'effectuer puisque désormais, le mercredi matin tout le monde va à l'école.

On passe au vote. Qui est contre ? Un. S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à la majorité par 48 voix POUR sur 49 (1 CONTRE : Mme DUMAS).

#### **00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - KIOSQUES ALIMENTAIRES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEONETTI :**

C'est une information. Il n'y aura pas de vote.

Je rappelle simplement que toutes les redevances réclamées ont été acquittées et qu'elles rapportent sur les kiosques alimentaires qui ont respecté l'ensemble du cahier des charges 19 394,22 euros.

Intervention : la Gauche unie, solidaire et écologique.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est à la fois sur la 00-5 et la 00-6.

Nous constatons que la présentation des rapports intervient...

**M. LEONETTI :**

Vous ne voulez pas, Monsieur AUBRY, qu'on suspende le vote de la 00-5, on passe à la 00-6, vous intervenez sur les deux, je vous réponds sur les deux ?

**M. AUBRY :**

D'accord, donc j'interviens tout à l'heure.

#### **00-6 - CONCESSIONS DES PLAGES NATURELLES ET ARTIFICIELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2013 –**

**M. LEONETTI :**

Là, il s'agit effectivement de l'ensemble des plages et les DSP ont généré un chiffre d'affaires de 18 637 k€ en 2013 et le chiffre d'affaires atteint 33 118 k€. L'ensemble des prestations ont été satisfaisantes. Les lots sont acquittés. Il reste 30 000 euros à couvrir sur plus de 1 727 000 euros réclamés au titre des parts fixes et des parts variables ajoutées.

Voilà le rapport sur les plages. C'est la dernière année, 2013, de l'exploitation de la plage NIEGO, plage Richelieu qui est passée en régie et de la plage Oasis qui est devenue plage publique.

Maintenant, je vous donne la parole, si vous voulez bien. Après, on votera séparément les deux délibérations.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous constatons que la présentation des rapports intervient cette année encore plus tard que les autres années et des délégués n'avaient toujours pas remis leur rapport au jour

de la CCSPL. Il y a toujours un certain nombre de délégataires qui présentent un résultat déficitaire, ce qui n'empêche pas de les retenir pour renouveler la délégation.

On note aujourd'hui un mélange des comptes de l'activité déléguée et des autres activités du délégataire dans certains cas.

Certaines données comptables sont incohérentes : chiffre d'affaires, charges, achat de marchandises et chiffre d'affaires du restaurant, frais de personnel et charges sociales.

De plus, il y a des délégataires qui enregistrent dans leur bilan une valeur au fonds de commerce alors que cela est interdit pour des DSP. Il n'y a pas d'élément incorporel dans une DSP.

Les documents détaillant la manière dont est réalisée la délégation ne sont pas renseignés, comme le salaire d'un gérant, ou alors illisibles.

Toutefois il semblerait qu'il y ait un meilleur suivi des dossiers par les services et du respect de la convention de délégation par les délégataires. Ceci dit, beaucoup reste à améliorer.

Nous profitons de cette délibération pour vous demander des informations précises sur les négociations avec l'État pour après le 22 juillet 2015 puisque ces négociations sont indépendantes de l'application du décret plage. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI :**

Je rappelle que les kiosques sont rentrés dans le cadre d'une délégation de service public. C'est déjà assez scabreux de penser que l'exploitation d'un restaurant rentre dans le cadre d'une délégation de service public, mais alors un kiosque sans gestion de l'espace de la plage, c'est à mes yeux une aberration juridique. Comme je ne suis pas très procédurier et que les services de l'État nous ont fait savoir qu'ils considéraient que c'était une délégation de service public et qu'on est sur le domaine public maritime, nous avons donc obtempéré et c'est la première année que les kiosques sont en délégation de service public. Il faudra un jour dans ce pays se poser la question de savoir qu'est-ce que c'est une délégation de service public et si vendre des sandwichs ou des glaces, ça fait partie d'un service public.

La deuxième question que vous me posez, c'est : pourquoi on a un certain retard ? Il ne vous a pas échappé qu'on a lancé, et je remercie les services de la Ville d'Antibes, une délégation de service public sur l'ensemble des plages artificielles, que ça nous a pris deux ans, que ça nous a fait travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui a dit ce qu'il souhaitait, ce qu'il ne souhaitait pas. Ensuite, avec l'ensemble des services de l'État en ce qui concerne le littoral, le type d'aménagement. Puis ensuite, avec le lancement de la délégation de service public. J'ai appris à ce moment-là, comme vous, qu'il y avait des négociations en cours sur le décret plage. Vous avez vu Monsieur le Sous-Préfet venir devant les plagistes, devant le Palais des Congrès, et dire qu'il y avait des modifications qui étaient peut-être mineures, mais que le diable se cachait dans le détail et que donc, ça signifiait très clairement que la délégation de service public que nous étions en train de lancer était probablement avec un cahier des charges qui allait bouger. Comme on sait quand même qu'une délégation de service public ça peut modifier profondément l'appel d'offres et la concurrence, ça veut dire que la moindre des précautions était de suspendre cette délégation de service public, ce que nous avons fait, je vous le rappelle, à l'unanimité compte tenu de l'incertitude juridique dans laquelle nous nous trouvions.

Sur ce, j'ai reçu une lettre de Monsieur le Préfet, qui m'a expliqué à la fois qu'il récupérerait les plages à partir de juillet et que nous devons intervenir pour en effectuer la démolition en juillet 2015. Il me semblait qu'il y avait là une certaine incohérence entre ce que disait le Ministre, entre ce que disaient l'ancien Ministre, le nouveau Ministre, le Sous-Préfet et le Préfet. J'ai donc interrogé Monsieur le Ministre en charge de la Pêche, de la Chasse et du Littoral et de la Mer, sur les plages, et il y a une réponse qui est assez élaborée qui a été donc effectuée mardi dernier.

Je vous lis simplement la réponse de Monsieur le Ministre VIDALIES dans sa partie la plus intéressante, mais si on peut en faire une copie et la donner à tous les élus :

« Les dispositions réglementaires imposent le caractère démontable ou transportable des équipements et installations autorisés sur les plages ». On nous rappelle la réglementation.

« Au vu de ces éléments, il me paraît préjudiciable de remettre en cause les principes généraux qui fondent la réglementation relative aux concessions des plages : la loi littoral, la domanialité publique et la mise en place des délégations de service public. En revanche, je ne suis pas opposé à ce que des ajustements y soient apportés. »

Vous pouvez noter les ajustements dans leur caractère précis.

« À cet égard, les établissements construits antérieurement à la loi littoral et qui présentent un intérêt patrimonial avéré pour des installations balnéaires du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles pourraient être traités dans le cadre de ces ajustements. De même, la pertinence des seuils au-dessus desquels il est possible, dans certaines stations, de maintenir toute l'année les installations ouvertes et en place pourra être réexaminée. »

La Ville d'Antibes n'est pas concernée. Tout est démontable, non démonté.

« Il en est de même du mode de calcul du taux d'occupation de la plage, qui pourrait exclure certains équipements d'intérêt collectif. Ces travaux seront conduits en concertation avec les représentants des acteurs socioprofessionnels et des élus intéressés [et Monsieur le Ministre, en aparté, m'a dit qu'il me recevrait sur ce sujet], dans le respect du principe général du libre accès des plages auquel nos concitoyens sont légitimement très attachés. »

J'ai demandé dans ma réponse à Monsieur le Ministre qu'il donne une coordination à l'ensemble des services préfectoraux pour qu'on comprenne bien que les plages ne seront pas détruites, en tout cas pas par mes soins, en juillet 2015. Et que je pense que la sagesse, c'est de perdurer dans la situation telle qu'elle est aujourd'hui jusqu'au bout des négociations.

Je n'en sais pas plus. J'attends le rendez-vous avec Monsieur le Ministre et je vous en dirai plus à ce moment-là.

En attendant, je vous dis à vous tous que nous avons bien fait de suspendre une délégation de service public qui aboutissait à un contentieux invraisemblable avec l'ensemble des plagistes et qui aurait été préjudiciable pour l'activité économique de la cité.

Donc, voilà où on en est. La réponse est un peu plus longue. Vous me pardonnez de l'avoir résumée. Je la transmets, puisqu'elle est maintenant publique, à la fois à la presse et à chacun d'entre vous. Et j'espère que nous aurons une clarification dans les semaines ou les mois qui viennent.

Donc ces deux informations sont apportées au Conseil municipal et nous passons à la délibération suivante.

**00-7 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - LOT D.P.M. N° 11 « DOUCE PLAGE » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA S.A.R.L. « LA DOUCE » - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Chaque fois qu'il y a une délégation de service public avec cession de parts, la Ville d'Antibes envoie une lettre recommandée en rappelant ce que c'est qu'une délégation de service public à la fois à celui qui récupère les parts, à celui qui les cède, pour que ce soit clair. Ce n'est pas une cession de propriété et que c'est pour la durée de la concession et qu'à la fin de la concession, les plages sont mises en état naturel et redonnées à la Ville.

Ces éléments ayant été donnés à l'ensemble des deux délégataires – celui qui cède et celui qui récupère les parts de la S.A.R.L. « La Douce » – je vous demande un vote.

Qui est contre ? Ne prend pas part au vote. Un, deux, trois pas part au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés**.



## **00-8 - PROJET URBAIN MARENDA-LACAN - PRE-BILAN DE LA CONCERTATION - NOUVELLE CONCERTATION PREALABLE A LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - DETERMINATION DES MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC**

### **M. LEONETTI :**

Je sais que certains pensent que la concertation est longue sur ce sujet. Elle a commencé dans le mandat précédent, par des informations au public, puis par des éditions dans notre quotidien, puis dans le journal de la Ville d'Antibes, pour que chacun puisse être informé de la situation.

Le deuxième point est qu'il y a eu trois réunions de quartier et deux colloques centrés sur ce projet avec la participation du Conseil de développement, dont un, et le dernier, a été suivi par un vote pour savoir si l'ensemble de nos concitoyens approuvait la modification que l'on voulait apporter à cet espace.

Considérant que c'était un projet urbain, il fallait mettre en place une zone d'aménagement concerté. Et dans ce cadre, nous avons fait ce qui est logique, c'est-à-dire nous avons procédé à une enquête publique. Dans cette enquête publique, je dois dire que l'immense majorité des gens qui ont vu le projet ou qui l'ont visité n'ont formulé aucune remarque particulière et que c'est un pourcentage assez faible de personnes qui ont fait des remarques.

Il me semble cependant que deux remarques méritaient d'être retenues.

La première était celle qui consistait à se poser la question de savoir si dans l'avenir, compte tenu des évolutions qu'il pourrait y avoir en matière scolaire, il n'était pas utile de remplacer une partie des logements par des équipements scolaires pouvant permettre l'hébergement, par exemple, de Paul Arène le jour où l'îlot serait rénové, ou permettre le relogement du Ponteil le jour où le problème de l'école du Ponteil se poserait. Ça, c'est le premier point. Donc, j'ai resoumis à la concertation cet élément.

Le deuxième élément est que nous avons des places sur lesquelles nous avons donné des axes d'urbanisme. Et pour moi, je le dis très clairement, tout ce qui est en continuité de la République doit être en continuité de l'architecture d'urbanisme qui existe déjà. On n'est pas là pour faire une rupture d'urbanisme. On est là pour faire justement une continuité d'une promenade qui part de la place de Gaulle, qui a un caractère des années 1900, avec des places de type haussmannien, puis ensuite on descend progressivement vers la vieille ville. Et je n'ai pas du tout l'intention, par une architecture moderniste ou osée, de délabrer cet aspect architectural qui mène ensuite à la place des Martyrs, puis ensuite à la place Nationale, puis ensuite au cours Masséna.

Le troisième point est que la place Martyrs de la Résistance, telle qu'elle est maintenant, a une nouvelle configuration. D'abord, parce qu'on s'est rendu compte que sur le parking il y a plus de 1,80 mètre de terre ramenée et que l'on pouvait faire une place ouverte et que cette place ouverte avait un caractère beaucoup plus convivial que les petites collines que l'on observait ici ou là. Et puis enfin, il fallait retrouver la place des jardins d'enfants et donc doubler l'espace du jardin d'enfants qui est en face de La Poste pour obtenir une surface équivalente.

Enfin, cette place nouvelle, qui est toujours la place Martyrs de la Résistance, se trouve dans une situation très particulière puisqu'elle était prévue, étant sur un parking, presque totalement minéralisée. Or nous venons de terminer, sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, une place largement minéralisée qui est la place que dominant désormais les remparts d'Antibes qui est le Pré des Pêcheurs, dont on peut penser ce qu'on veut, mais qui à mes yeux est un espace urbain réussi et qui met en valeur notre patrimoine et nos remparts. Ça voulait dire qu'un certain nombre de gens pensaient qu'il fallait non pas minéraliser totalement cette place, mais lui donner un caractère végétal qui venait en relais de places qui ne seront pas végétalisées plus que ce qu'elles sont. Par exemple, la place Nationale, si on y remet le kiosque à l'endroit où il était, on ne va pas avoir de végétalisation. Et donc, c'était bien d'avoir un espace d'aération végétal. C'est la raison pour laquelle c'est la deuxième modification que j'ai souhaité apporter.

Il y en a une troisième, mais elle ne fait pas partie de l'enquête publique. C'est l'affinement, enfin le nombre de

places qu'il faut exactement dans le cinéma qui est validé par l'immense majorité de nos concitoyens. Est-ce qu'il faut faire sept salles ? Cinq salles ? Donc moi, j'ai proposé qu'on étudie ça de manière plus fine avec les professionnels et qu'en même temps, on aille voir à Saint-Raphaël puisqu'il y a un cinéma qui s'est construit en plein centre-ville et qui, d'après le Maire, est déjà débordé alors qu'on disait à l'époque qu'il ne fallait pas beaucoup faire de salles parce qu'il y aurait très peu de public. Je rappelle au passage – ceux qui s'en souviennent, mais ceux qui sont nouveaux ne s'en souviennent pas – qu'Anthéa a hésité entre faire une scène de 500 places ou de 1 300 places. Et que je me réjouis quand même qu'on ait fait 1 300 places compte tenu du succès que cet établissement culturel connaît aujourd'hui. Donc peut-être qu'il faut voir un peu plus grand que ce que nous avons l'habitude de voir. La ville d'Antibes 'est une ville qui rayonne, qui attire. On peut penser qu'avec la nouvelle rénovation du port, avec les places de parking, avec une belle esplanade devant les remparts, c'est une ville qui peut continuer à attirer et à attirer des gens qui vont au cinéma. C'est un peu le but, d'ailleurs, de la manœuvre de créer le cinéma à cet endroit-là alors qu'on pourrait le créer facilement à d'autres endroits. Mais je continue à penser que pour développer le commerce de proximité, il faut que ce soit à l'intérieur du centre-ville et non pas à l'extérieur, comme le font beaucoup de villes à l'heure actuelle, à mon avis avec des déboires à venir qui seront importants.

Donc, j'ai proposé à une assemblée générale de la population d'apporter ces deux modifications. Je ne peux pas dire combien il y avait de personnes ce soir-là, mais il n'y a eu aucun vote contre et aucune abstention sur la proposition de ces deux modifications.

Ces deux modifications, malheureusement, j'oserais dire, sont substantielles puisqu'on change – non pas sur la végétalisation qu'on aurait très bien pu faire sans repasser par une enquête publique – mais le fait de dire qu'il n'y a plus de logements et que c'est une structure scolaire qui va venir à la place des logements, change le projet et donc l'équilibre financier du projet, bien entendu. Donc ça veut dire qu'il faut refaire une consultation publique. Moi, je pense que c'est une bonne méthode, même si on reperd deux à trois mois. On peut avoir des divergences dans ce Conseil municipal sur différentes choses et elles peuvent être même majeures. Mais cet endroit-là, il appartient à tous les Antibois. Et donc moi, mon engagement est de sortir de ce qu'il est aujourd'hui, mais en même temps d'en faire un lieu dans lequel l'immense majorité des Antibois s'y retrouve. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est utile qu'on revienne sur ces propositions.

Donc j'ai mangé la moitié de la présentation de Cécile et je m'en excuse auprès d'elle. Mais elle va la faire maintenant avec beaucoup plus de pertinence technique que ce que j'ai pu faire antérieurement.

#### **Mme MENGARELLI :**

Ça va être assez rapide. C'était pour rappeler les éléments du projet qui ont été validés à l'issue de la concertation, les éléments qui concernent l'ensemble du périmètre, donc notamment :

- les implantations commerciales et tout ce qui est activités économiques qui pourraient venir se greffer sur le projet, donc essentiellement situées en pied d'immeuble. C'est ici qu'on retrouvera les commerces ;
- l'implantation, bien sûr, d'un espace cinématographique qui se situerait sur ce secteur-là ;
- également, bien sûr, les logements qui seront en étage, avec la spécificité de réaliser sur l'espace 35 % de logements sociaux ;
- le maintien, bien sûr, en cœur d'îlot, en pleine terre, d'espaces végétalisés avec cheminements publics qui pourraient traverser cet îlot ;
- des cheminements doux puisque l'objectif, c'est la piétonisation de l'ensemble de cet espace, donc à la fois du piéton et des cycles ;
- et également, bien sûr, un phasage sur l'ensemble de l'opération. Un phasage en première tranche – c'est la partie qui est en rouge, là – c'est tout le foncier maîtrisé par la Commune. Et la seconde tranche, qui est plus au nord, qui est l'îlot nord, qui se ferait en second temps puisque la Ville ne maîtrise pas le foncier.

Et on voulait revenir également, bien sûr, sur les deux sujets et les deux options qui sont proposés, soumis à la nouvelle concertation : les modifications qui seraient apportées sur la partie de la place des Martyrs, la végétalisation nouvelle qui pourrait être confortée avec un minimum de 30 % de végétalisation ; et sur la partie nord, la tranche 2, la réflexion pour la construction d'un équipement public à vocation scolaire.

C'était pour confirmer les éléments. Et donc ce soir, on délibère pour relancer cette concertation publique avec des modalités de concertation : une réunion publique, une exposition avec un registre qui sera mis à disposition du public, et tous les supports pour que les personnes puissent s'exprimer.

Voilà, merci.

**M. LEONETTI :**

J'ai demandé aussi au bureau d'urbanisme qui travaille avec Cécile MENGARELLI que l'on sélectionne des formes de végétalisation de cette place et qu'on ait des orientations aussi, si possible, lorsqu'on aura la concertation, pour : est-ce qu'il faut faire un espace végétal central ? Est-ce qu'il faut au contraire le faire en périphérie ? Est-ce qu'il faut des voies latérales pour accéder aux commerces plus facilement ? Quel type de végétalisation il faut ? Je pense qu'il faut travailler ça de manière plus importante que ce que ça a été fait aujourd'hui.

Quant à la construction de l'équipement public à vocation scolaire, je pense qu'il n'y a pas forcément que du scolaire. Il peut y avoir aussi de l'établissement public. Mais il faut prendre un espace suffisant pour que l'on puisse au moins avoir la sécurité d'acquérir l'ensemble de ces terrains et lorsque la première phase, que maîtrise totalement la Mairie, sera lancée, d'avoir avancé sur la forme de type d'école que l'on planterait à cet endroit-là.

Sur ce sujet, la Gauche unie, solidaire ; Front de gauche.

**Mme MURATORE :**

Nous prenons acte des modifications que vous proposez à ce projet, donc la reconstruction d'une école et les espaces verts. Toutefois, plusieurs remarques. Le pré-bilan de la concertation est établi par la SPL. Est-ce normal ? Ce n'est pas une vraie enquête. Il y a une question-là. Et nous constatons dans ce pré-bilan qu'il n'est nulle part indiqué que notre groupe a remis un autre projet. Apparemment, ce projet n'a pas été analysé. Nous ne disposons d'aucun élément critique de ce projet. Nous tenons donc à en rappeler quelques points.

Pour nous, l'espace Paul Arène doit être inclus dans le projet d'aménagement. Cela permettrait un meilleur cadencement des travaux. La construction de la nouvelle école doit intervenir avant la démolition de l'école Paul Arène. Cela perturbera moins la scolarité des enfants. Les enfants doivent être prioritaires.

De plus, lors de la réunion publique, vous avez indiqué que dans ces écoles de centre-ville, il y avait un grand nombre de dérogations et que celles-ci ne seraient plus acceptées. Ainsi, vous mettriez en difficulté les parents qui ont choisi ces écoles pour des raisons familiales ou professionnelles.

En ce qui concerne le cinéma, deux problèmes. Vous avez dit à la réunion publique, toujours, que c'est l'exploitant qui décidera du nombre de salles et de spectateurs. Mais cela détermine la taille du bâtiment.

**M. LEONETTI :**

Non.

**Mme MURATORE :**

Ce qui modifie la concertation puisque celle-ci a porté sur un bâtiment de 2 000 places. Et donc pour nous, le cinéma devrait être inclus dans la nouvelle concertation.

Et puis un deuxième problème sur le site : son implantation, qui ne va pas participer à la diffusion de l'animation en direction de rue de la République, quartier qui a besoin d'être animé le soir, mais plutôt vers le boulevard d'Aiguillon, qui lui est déjà animé.

Les logements sociaux. Nous rappelons votre proposition en Conseil municipal : 35 % de logements sociaux classiques ; 10 % de logements étudiants, jeunes travailleurs et saisonniers et 5 % d'accession sociale à la propriété. De votre projet, vous gardez les constructions le long des axes existants, créant ainsi un mur de béton séparant la place des Martyrs du reste de l'espace au lieu de l'ouvrir vers le port par une trame verte.

Votre nouvelle proposition est un progrès, mais elle ne répond pas totalement à la problématique d'aménagement de ce quartier en centre-ville. Merci.

#### **M. LEONETTI :**

Madame MURATORE, moi je fais des propositions. Ensuite, il y a une concertation. De deux choses l'une. Ou bien je garde mon idée parce que je suis Maire et que je considère que la majorité, c'est la majorité. Ce n'est pas mon optique sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres. Donc, je veux qu'il y ait une concertation qui soit ouverte. Quand dans la concertation on me dit : « Pas plus de 35 % de logements sociaux », je n'en ferai pas plus de 35 %. Parce que ça ne sert à rien de demander l'avis aux gens si ensuite, quand ils ont donné leur avis, on n'en tient pas compte.

Ensuite sur les écoles, vous m'avez mal compris. On a simplement dit qu'effectivement, les effectifs de Paul Doumer, avec les calculs qui ont été effectués par les services avec Yves DAHAN, rentrent facilement à l'intérieur de l'école Paul Arène et de l'école Guynemer. Ensuite, on a dit : « Oui, mais peut-être qu'ils vont être un peu à l'étroit ». J'ai dit : « S'ils sont un peu à l'étroit, il y a tellement de dérogations sur ces écoles et de l'espace sur d'autres écoles que l'on peut trouver effectivement l'aération suffisante ». Donc on ne me fera pas croire non plus qu'on va retrouver des situations de grande tension. Ce sont des écoles dans lesquelles les classes, sous le contrôle de Monsieur DAHAN, elles sont à 21 ou 22 élèves. Donc, ce ne sont pas des classes saturées à ces endroits-là.

Le deuxième point, c'est le cinéma. J'ai demandé la concertation sur la salle Anthéa, mais ce n'est pas l'exploitant qui va dire combien il y a de places. On va essayer d'avoir, par le bureau d'études qui nous accompagne, un élément qui va permettre d'affiner combien de places il faudrait et comment cette locomotive commerciale peut attirer aussi une activité commerciale plus forte en centre-ville. Patrice COLOMB va travailler avec l'ensemble des professionnels pour voir quelle est la bonne solution. Faut-il fermer le cinéma actuel et faire 7 salles ? Faut-il faire 5 salles d'un côté, 3 salles de l'autre ? Faut-il faire une salle cinéma d'art et d'essai là où elle est et faire quelque chose de plus commercial sur la zone qui est là ? Franchement, ni vous, ni la population d'Antibes, ni moi ne le savons. Donc il faut une étude qui est technique, économique. Et ce n'est pas une étude où on va demander aux gens : combien vous voulez de fauteuils de cinéma dans le centre-ville ? Ce n'est pas raisonnable parce qu'on ne leur donne pas les moyens de répondre à ce type de question. Et s'ils répondent 300, on ne va pas en faire 300 parce qu'ils ont répondu 300. Et aujourd'hui, vous savez, vous, combien il y a de fauteuils utiles à l'intérieur de cette salle ? Moi je me rappelle simplement ce que je vous ai rappelé, c'est que quand on a construit le théâtre, dans cette enceinte il y a des gens qui m'ont dit qu'il fallait faire un petit théâtre de 500 places. Ils n'étaient pas loin de la zone dans laquelle vous êtes. On a fait 1 300 places et c'est plein. Donc ça veut dire qu'il ne faut pas toujours regarder quand même la ville d'Antibes comme la petite ville. C'est une grande ville. C'est une grande ville avec un grand port, adossée à Sophia Antipolis, avec un théâtre qui a 10 000 abonnés. Je veux dire que ce sont des choses qui sont... Si on n'a pas un peu d'ambition, de confiance à la fois dans notre cité et dans notre pays, on n'y arrivera jamais.

Sur la concertation, cette concertation, ne nous trompons pas non plus. On n'a pas dit : il y a le projet de Madame MURATORE et puis il y a le projet de la majorité. Le projet de la majorité, c'est un projet qui a été issu d'un concours de trois systèmes d'urbanisme commerciaux et d'urbanistes de centre-ville qui sont venus, qui ont planché dans une Commission d'appel d'offres à laquelle, finalement, il y a eu un lauréat. C'est le résultat d'un lauréat. Je sais bien que les Commissions d'appel d'offres, vous, vous pensez qu'on peut choisir ce qu'on veut après que la Commission d'appel d'offres soit terminée. Eh bien là, il y a eu un appel d'offres et on est tenus par ça. Si on dit : « On fait un autre projet », on barre ça et on relance une consultation avec un appel d'offres.

Or, il me semble que l'ensemble de la population a validé cette forme urbaine. Cette forme urbaine, je sais bien qu'un certain nombre de gens disent : « Il ne faut pas que ce soit blanc ». J'essaie d'expliquer que ce sont des cubes aujourd'hui. Ce ne sera pas blanc. « Il ne faut pas que ce soit carré ». J'explique que ce sont des formes urbaines ; qu'aujourd'hui, la façade je ne l'ai pas en tête parce qu'elle sera faite sous contrôle de l'architecte des Bâtiments de France et qu'elle ne sera pas non plus un bloc blanc. Il faut essayer d'expliquer que ce n'est pas le projet définitif. C'est l'ébauche initiale pour affiner un projet. Et ça, je suis désolé, Madame MURATORE, mais c'est validé. C'est validé.

Donc à partir du moment où c'est validé par un Conseil municipal, par une Commission d'appel d'offres, qu'il y a un lauréat, une concertation publique qui dit, et même de manière minoritaire, qu'il y a deux éléments qui les préoccupent, je prends en considération les deux éléments qui préoccupent. Et j'essaie de les résoudre. En même temps, je ne suis pas loin de penser, comme eux, qu'il faut de la végétalisation dans cette place et qu'il faut pour l'avenir, peut-être pas immédiat, mais un jour on sera très contents d'avoir créé un groupe scolaire ou un équipement scolaire à cet endroit-là. Vous verrez que ce sera très, très utile pour l'avenir.

Donc, si on essaie de voir et qu'on aime cette ville un peu plus loin que trois ans ou deux ans ou deux mois, eh bien on essaie de se poser la question de se dire : est-ce que ce n'est pas utile de faire l'équipement ? Oui. Est-ce que ce n'est pas utile de végétaliser ? Oui. Est-ce que la forme urbaine est validée ? Elle est validée par une concertation. Jamais il n'y a eu une concertation comme ça, y compris par Internet avec des retours Internet.

Donc, vous pouvez toujours essayer de brandir votre projet, qui est probablement intéressant, mais qui ne peut pas être validé parce qu'il n'a pas subi les consultations qu'ont subies ce projet.

**Mme MURATORE :**

Je peux réagir ? Parce que vous m'avez interpellée plusieurs fois.

**M. LEONETTI :**

Vous pouvez toujours réagir, Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Le problème de la concertation qui a été validée, mais on a proposé que celui-là, déjà, à la concertation.

**M. LEONETTI :**

Mais Madame MURATORE, il y a un appel d'offres sur un projet d'urbanisme.

**Mme MURATORE :**

Il y a un appel d'offres. Il n'y a même pas eu une Commission avec des élus. On n'a pas participé du tout, du tout !

Le deuxième point, je veux revenir sur les logements sociaux.

**M. LEONETTI :**

Vous avez participé puisqu'on vous l'a montré en Conseil municipal. Si vous ne le voulez pas ce projet...

**Mme MURATORE :**

On ne nous a présenté qu'un seul projet, c'est tout.

**M. LEONETTI :**

On vous présente le projet du lauréat ! Excusez-nous, mais il y a une Commission d'appel d'offres ! Et à un moment donné, on présente le projet du lauréat.

**Mme MURATORE :**

Mais comme on n'est pas à cette Commission, le seul moment et moyen de dire quelque chose, c'est en Conseil municipal.

Je veux revenir aussi sur les logements sociaux. Quand vous dites que c'est validé sur 35 %...

**M. LEONETTI :**

Madame MURATORE, je rappelle aussi, dans une élection, la démocratie fait il y a un vainqueur et d'autres qui n'ont pas gagné, pour le dire élégamment ! Et généralement, ce sont ceux qui ont remporté les élections municipales qui ont la responsabilité de faire un certain nombre de choses ! Ce sont eux qui lancent les appels d'offres. Et s'il y a un projet que vous défendez, continuez à dire que ce n'est pas celui-là qu'il faut.

Mais celui-là, en tout cas, a été validé non seulement par une Commission d'appel d'offres, par une quantité invraisemblable de consultations avec la population et par la dernière consultation réglementaire qui est l'ouverture au public du projet.

**Mme MURATORE :**

Je veux terminer sur les logements sociaux. Vous dites, ça a été validé, 35 %. Je rappelle quand même que c'est la seule question qui a été posée. La question, c'était : « Est-ce que vous êtes d'accord pour 35 % de logements sociaux ? » On ne parlait pas d'autre possibilité. Il n'y avait pas d'autre possibilité. C'était une question, il fallait répondre oui ou non.

**M. LEONETTI :**

Vous savez, alors là, moi je vous fais le pari, Madame MURATORE, vous posez la question aux Antibois et vous leur dites : est-ce que vous voulez qu'il y ait 100 % de logements sociaux à cet endroit ? Si vous voulez, on le fait celui-là. Je vous garantis le résultat, moi.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Moi je ne vais pas parler des cubes et des cylindres ou quoi que ce soit parce que j'aime beaucoup la géométrie dans l'espace, donc j'espère que ça nous permettra de nouvelles études.

**M. LEONETTI :**

Oui, c'est votre côté mathématique ça.

**Mme DUMAS :**

Oui, c'est mon problème mathématique, c'est ça.

Non, simplement quelques mots.

Moi, je regrette aussi l'abaissement du pourcentage de logements sociaux parce que c'est quelque chose qu'on avait entendu ici, les 50 %. Et je le regrette non pas au nom de la concertation ou quoi que ça – parce que ça, c'est un sondage sur quelques personnes de la population, donc on peut utiliser les chiffres –, mais je le regrette au nom du respect de la loi SRU, qui n'est pas respectée dans cette ville. Et cet abaissement de pourcentage ne va pas nous aider à la respecter un jour. Vous le dites encore dans la presse aujourd'hui. Donc simplement sur ce sujet, je crois que c'est vraiment extrêmement regrettable.

Je voudrais faire deux remarques sur la présentation du pré-bilan. Il y a deux choses, il me semble, qui ne sont pas évoquées dans ce pré-bilan. C'est le devenir du marché Lacan, qui est actuellement localisé sur des espaces qui n'existeront plus. Je n'ai pas souvenir qu'on en ait beaucoup parlé. Nous, on avait fait une proposition. Mais je veux dire, je pense qu'il faut le redistribuer dans la ville et sur les nouveaux espaces, et rassurer un petit peu à la fois les clients de ce marché puisqu'il y a du monde et les commerçants. Et deuxième chose qui n'est pas abordée dans ce pré-bilan, c'est le déménagement des Restos du Cœur. Je ne sais pas où ça en est cette négociation et ce débat dans cet aménagement de projet.

Pour ce qui concerne évidemment la nouvelle concertation, moi je voterai cette délibération, même si je regrette – et je crois que je l'ai dit à je ne sais plus qui – que malheureusement, le caractère d'urgence que vous aviez signalé sur cet aménagement de quartier va être retardé de plusieurs mois. Cependant, je pense que l'étude d'un groupe scolaire, d'un équipement public à vocation scolaire – donc j'ai un peu mieux compris ce que vous vouliez dire dans cette appellation qui me semble encore assez ouverte, donc on participera en effet à cette enquête publique – moi me semble intéressante. Dès qu'on parle d'équipement public et de vocation scolaire, je trouve que c'est plutôt intéressant. Mais simplement, est-ce qu'il faut dans ce projet, dans ce cas-là, quant à retarder un petit peu, ne pas ouvrir le périmètre jusqu'à en effet l'école Paul Arène et la salle du 8 mai pour vraiment poser le problème jusqu'au bout et aller jusqu'au bout de ce petit quartier ? C'est la question que je me pose.

Et simplement, est-ce que cette nouvelle concertation sur le problème, enfin ce n'est pas un problème, sur la

vocation scolaire, est-ce que ça veut dire que vous avez changé d'avis sur l'école Paul Arène puisque vous aviez annoncé quelque chose sur l'école Paul Arène qui allait être pérennisée ? Donc est-ce que vous avez changé d'avis et est-ce que ça repose vraiment tout le problème de la pérennisation de ces trois écoles sur ce périmètre ?

#### **M. LEONETTI :**

La première des choses, c'est que – probablement j'ai tort, mais je continuerai à faire comme ça jusqu'au bout – je lance les hypothèses qui existent. Quand on a – et je ne parle pas pour vous, Madame DUMAS – de temps en temps l'esprit un peu tordu ou un peu bouché, on considère que le fait de dire qu'il y a une hypothèse, ça veut dire qu'on a déjà décidé. Ce n'est pas ma méthode de travail. Les gens qui me connaissent et qui m'ont vu travailler ici, qu'ils aiment ou qu'ils n'aiment pas ce que je fais, savent très bien que ce n'est pas ma méthode de travail. Ma méthode de travail, c'est d'essayer de dire : il y a telle hypothèse, il y a telle autre hypothèse, il y a une troisième hypothèse, réfléchissons ensemble quelle est la meilleure. Il y a même eu une hypothèse dans laquelle les collèges pouvaient se transformer en écoles. C'est fini. C'est fini parce que je me suis aperçu qu'en réalité, cette situation-là, était une situation qui émanait, probablement, de gens qui ne réfléchissaient qu'à court terme et qui ne voyaient pas combien le collège Fersen, par exemple, ou le collège Roustan étaient majeurs dans l'organisation d'un centre-ville.

Il n'empêche que vous connaissez les deux problèmes que nous avons : l'école Paul Arène, l'école du Ponteil. L'école du Ponteil est une école qui fonctionne bien, mais, qui, un jour devra être rénovée. Et là il y a deux hypothèses. Je suis désolé de continuer avec ma mauvaise méthode qui essaie d'abord de poser les problèmes avant d'essayer de les résoudre. La première méthode, c'est de dire : l'école du Ponteil est rasée parce que – je donne un argument – elle est petite et si on la reconstruit, il faut la reconstruire plus grande et comme elle est entourée d'urbanisme, on ne pourra faire qu'une petite école. En tout cas, si on reconstruisait l'école du Ponteil, ça voudrait dire que pendant une période il n'y a personne sur l'école du Ponteil. On est au moins d'accord là-dessus.

Concernant Paul Arène, on voit bien qu'à la fois il peut y avoir une école, mais aussi un service public. Vous pouvez imaginer regrouper l'ensemble des services publics de la Mairie, les sortir de leurs petits endroits à l'intérieur de la vieille ville, valoriser ces endroits qui sont en fait des appartements et faire en sorte que les gens vivent dans des appartements et puis que sur des plateaux, tel qu'on l'a fait au CCAS, tel qu'on l'a fait sur la Maison du Tourisme, tel qu'on l'a fait sur un grand nombre de services (les ressources humaines), on aurait une meilleure gestion de l'ensemble des services municipaux car on les libère de contraintes qui coûtent plus cher et qui ne sont pas fonctionnelles.

Aujourd'hui, je n'ai pas la solution. Et je demande à ce qu'elle soit étudiée, aussi bien sur Paul Arène que sur le Ponteil. Et c'est la bonne méthode. Plutôt que de dire : là on y mettra ça ou là on y mettra autre chose. C'est pour ça que la proposition que je fais, est de dire que sur ces terrains qui ne sont pas totalement acquis et qui le sont d'ailleurs, dans une phase 2 – vous l'avez bien vu – on peut commencer à construire l'organisation de l'urbanisme de la partie qui nous appartient. Quand je dis « nous », c'est nous Antibois et Juanais. Et puis se donner le délai de trois à quatre ans pour affiner le projet qu'il doit y avoir.

Question : Paul Arène dedans ou pas ? Je me suis posé cette question. Le seul intérêt de mettre Paul Arène dedans, c'est d'avoir un espace supplémentaire dans la réflexion. Mais la réflexion, on peut l'avoir sans pour autant mettre Paul Arène à l'intérieur. Dès l'instant où on va, dans les deux ou trois ans à venir, acquérir ces terrains et ne pas construire avant de les avoir acquis, ce qui me paraît assez logique.

Donc, Paul Arène fait partie d'une réflexion. Mais quand vous allez à Paul Arène, vous vous posez la question de dire : et de l'autre côté du port ? Et du côté des Pétroliers ? Vous ne croyez pas qu'il y a une réflexion qui a déjà été entamée et qui mérite qu'on aille un tout petit peu plus loin, qu'on se pose des questions ? Y compris avec des services d'équipement public dans un urbanisme qui se prolonge de la gare SNCF jusqu'aux Pétroliers, jusqu'aux terrains Bouygues et aux terrains de la Ville. Donc vous voyez bien qu'il y a un problème qui fait que nous devons avoir une réflexion bien plus élargie que le simple fait de Paul Arène.

Donc là, il y a un espace sur lequel il y a un consensus et en même temps un besoin, un besoin d'augmenter l'attractivité de nos centres villes. Si on refait la Pinède de Juan-les-Pins et si on refait cet espace-là, c'est

bien parce que ces cœurs de ville méritent une attention particulière. Et je vois bien, comme vous, les projets qui se font à Cap 3000, les projets qui se font à Cagnes-sur-Mer, en plein milieu de la route. Et je pense que l'avenir des commerces et l'avenir de l'activité économique, se feront dans les cœurs de ville. Et ils ne se feront pas en périphérie. Nous ne sommes pas des Américains. Et je pense que ça continuera à contribuer à l'attractivité d'une ville qui est déjà suffisamment attractive avec un Musée Picasso, avec une médiathèque, avec une zone piétonne, enfin avec un certain nombre d'éléments (les remparts...) qui sont quand même des éléments d'attractivité culturelle, touristique et commerciale.

Donc, je vous propose aujourd'hui de travailler sur cette emprise. Ça n'empêche pas que la réflexion se fasse et honnêtement, avec tous les groupes de l'opposition. Parce que je pense que, là aussi, il y a des moments où on n'est pas d'accord et on n'est même pas du tout d'accord. Mais on peut quand même être d'accord sur le fait de dire comment rendre que cette ville soit plus attractive dans cinq, dans dix ou dans vingt ans.

Après sur le logement social, franchement, s'il y a un bel échec de ce Gouvernement, c'est le logement social. Avoir réussi, depuis dix ans, à faire avec un Gouvernement socialiste le plus petit nombre de logements sociaux en ayant multiplié les pénalités par cinq et en augmentant la loi SRU, en l'aggravant à 25 %, c'est une prouesse technique. Vraiment, ça ! Et là maintenant, on nous explique qu'on va prendre les banlieues et qu'on va les mettre dans les villes et ça va arranger les banlieues. Ça ne va pas arranger les villes, moi je vous le dis !

Donc je m'opposerai de toutes mes forces non pas à la mixité sociale que nous développons, mais au contraire, à ces façons coercitives de penser que les Maires sont incapables de gérer des territoires y compris avec la population et avec l'opposition. Aujourd'hui, ça énerve Madame DUMAS, on ne paie pas de pénalités. Zéro. Ça vous énerve, oui. C'est comme ça. C'est la loi. Et même, on a un peu d'avance et probablement on ne paiera pas en 2015, pas en 2016 et pas en 2017, vous voyez ? Et pourtant on est à 8 %. Ça vous arrache le cœur. Écoutez, rêvez ! Un jour, peut-être, le bolchevisme reviendra et vous pourrez imposer 100 % de logements sociaux sur toute construction. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La CASA et la Ville d'Antibes continuent à faire des petits immeubles, de la mixité sociale. Il n'y a pas de discrimination sur le fait qu'il y ait d'un côté des pauvres et de l'autre des riches. La preuve est, dans notre PLU, il y en a partout des logements sociaux, mais intégrés. Et peut-être que si cette ville est un peu plus calme que d'autres territoires en France, c'est peut-être justement parce qu'on l'a gérée de cette façon-là.

Donc, effectivement, il y aura 35 % et il n'y aura pas 100 % de logements sociaux. Et franchement, sur cette l'espace, ce n'est pas là qu'on va rattraper les 8 % jusqu'à 25 %, qu'on n'atteindra jamais. Jamais.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance. Je continue à dire à tous les groupes de l'opposition, au Front national, à la gauche : c'est notre projet de ville. Vous pouvez être absolument contre tout ce qu'on peut faire par ailleurs, mais là-dessus je souhaite un consensus. Je souhaite que les Antibois s'approprient ce territoire et qu'on en fasse quelque chose qui soit à la fois respectueux de notre patrimoine et de notre histoire, et en même temps dynamique pour attirer encore plus l'ensemble de nos concitoyens sur les cœurs de ville. Je vous fais une proposition aujourd'hui sur Marena-Lacan. Je vous ferai d'autres propositions sur Juan-les-Pins parce que ce sont les deux éléments. Je ne néglige pas les autres quartiers, mais je vois bien que ce sont les deux éléments dans lesquels on doit développer de l'activité commerciale.

Il y a un vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à l'**unanimité** et je vous en remercie.

*Retour de Madame Jacqueline DOR – La procuration à Monsieur Henri CHIALVA s'annule  
Présents : 42 – Procurations : 7 – Absent : 0*

MONSIEUR BERNARD DELIQUAIRE

**32-1 - VIDEOPROTECTION - INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION TEMPORAIRES TYPE CAMERA "NOMADE"- DEMANDE D'AUTORISATION PREFERATORALE -**

**M. LEONETTI :**

Je vais vous demander l'autorisation de passer la délibération de Bernard DELIQUAIRE, qui a une obligation



ultérieure. Cette délibération, qui arrive en fin de Conseil municipal pourrait, si vous le voulez bien, passer maintenant.

Est-ce que quelqu'un est opposé à cette inversion ? Non. Pas d'abstention.

Monsieur DELIQUAIRE.

**M. DELIQUAIRE :**

Monsieur le Maire, merci beaucoup d'avoir décalé.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose en fait l'installation et l'achat de deux caméras nomades afin de permettre d'améliorer notre système de vidéoprotection, en accord évidemment avec Madame la Commissaire de police et sur ses recommandations, je vous le rappelle.

Nous avons voté le 7 novembre dernier quinze caméras supplémentaires et là, on voudrait, en fait, améliorer le système, notamment pour permettre un développement ultérieur, on va dire, l'installation ultérieure de nouvelles caméras. Ces caméras nomades nous permettront d'envisager des sites, différents sites peut-être qui seront intéressants ou pas à vidéo surveiller, et puis évidemment améliorer notre protection, la protection de notre ville.

L'idée est d'acheter deux caméras nomades. Et donc, il faut l'autorisation du Conseil municipal afin que Monsieur le Maire sollicite et dépose auprès des services de la Préfecture toute demande d'autorisation permettant de déployer temporairement sur certains secteurs du territoire communal deux caméras de dispositif de vidéoprotection dites nomades, et de solliciter auprès de l'État et du Département des Alpes-Maritimes ainsi que toute autre collectivité locale éligible les participations financières, sous forme de fonds de concours ou de subventions, au taux maximum pour l'acquisition de ces équipements et leur mise en place. Parce qu'effectivement, nous avons des subventions et des demandes d'aide pour l'installation des caméras.

**M. LEONETTI :**

J'ai tous les groupes qui sont inscrits.

D'abord, donc le Front national. Monsieur, Madame ? Qui c'est qui intervient ?

**M. LO FARO :**

C'est moi.

**M. LEONETTI :**

Monsieur LO FARO. Alors, première intervention, on vous écoute.

**M. LO FARO :**

Monsieur le Maire, chers collègues, vous savez tous que nous accordons une grande importance à la sécurité et aux dispositifs de sécurité à mettre en place pour la Ville.

Le groupe RBM Antibes n'est pas totalement en opposition sur cette délibération, mais notre vision de la sécurité est bien plus large. Mettre des caméras à des endroits stratégiques, oui. Mettre des caméras partout, non. Les caméras de surveillance ne sont hélas ! pas le meilleur moyen de dissuasion, et au-delà, elles peuvent être ressenties comme une atteinte à la vie privée.

Nous aurions souhaité que cette délibération soit plus complète en matière de sécurité. Les enjeux sécuritaires actuels sont majeurs. On l'a encore vu très récemment à Nice.

Nous pensons que la police de proximité doit être renforcée : plus de policiers municipaux sur le terrain et à des endroits stratégiques. Je pense par exemple à la gare de Juan-les-Pins, propice souvent à de nombreux problèmes. De plus en plus de bandes fréquentent et squattent le devant de la gare. Il fut un temps où il y avait un garde. Nous le voyons à présent très rarement. Encore récemment, l'un de mes clients a subi un vol à l'arraché à la sortie de cette gare. Nous pensons que la mise en place d'une caméra, par exemple, soit un moyen de dissuasion pour ces individus, un moyen d'apporter des preuves à une éventuelle enquête.

Les élus du Rassemblement Bleu Marine veilleront à une installation intelligente de ces caméras de surveillance et miseront notamment sur la présence dissuasive des policiers dans les rues d'Antibes, une mesure bien plus efficace et rationnelle.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe n'est toujours pas convaincu de l'utilité de multiplier les caméras de vidéosurveillance sur le territoire de notre commune et encore moins de sa nécessité. Mais ce n'est pas tout à fait le débat d'aujourd'hui, quoique. En effet, la délibération qui nous est présentée ne ressemble pas aux précédentes concernant la vidéosurveillance. Il ne s'agit plus de donner éventuellement notre accord sur l'implantation de caméras sur des sites dont nous pouvons juger la pertinence ou la non-pertinence. Il s'agit manifestement ici de donner notre blanc-seing à l'existence de caméras de vidéosurveillance pouvant être déplacées d'un site à l'autre sans que notre assemblée soit ensuite consultée, sans qu'elle soit informée même de leur déplacement.

Le texte de la délibération occulte un avantage de ce dispositif dont se réjouissent la plupart des adjoints à la sécurité des collectivités ayant opté pour ce nouveau type de caméra et interviewés : celui de ne plus avoir à demander une autorisation caméra par caméra, site par site.

Aucun document joint ne liste les manifestations temporaires qui pourraient justifier l'implantation de ce dispositif temporaire. Pourtant le texte de la délibération y fait allusion. De même, le texte parle de secteurs connaissant des incivilités récurrentes, mais ne les liste aucunement. Si les incivilités sont récurrentes et que les secteurs sont clairement identifiés, pourquoi ne pas proposer des caméras classiques ?

Aucune carte ne montre quoi que ce soit. Cela veut-il dire que tout le territoire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins, sauf là où se trouvent déjà des caméras sédentaires, serait couvert ?

Normalement, les installations de caméras ne devraient pas se faire au hasard et devraient aussi s'appuyer sur la notion de nécessité ou tout au moins de leur pertinence au regard d'un taux de délinquance relevé à un endroit donné. Là, manifestement le Conseil municipal ne sera pas consulté sur les sites choisis. De même, il paraît évident que l'information aux citoyens de l'existence d'un système temporaire sur un site précis ne sera pas faite.

Certes, des textes de loi encadrent la vidéosurveillance et tant la commissaire de la police nationale que les services préfectoraux doivent donner leur accord. Ces textes sont insuffisants à notre goût. Il n'est par exemple pas normal que la CNIL n'ait pas de compétence juridique quant à ces dispositifs.

Ainsi, plus encore aujourd'hui avec cette délibération qui nous balade, il nous paraît essentiel que soit créé un comité d'éthique sur la vidéosurveillance à Antibes Juan-les-Pins et que soit faite une étude indépendante sur l'efficacité du système actuel, son coût et ses limites.

Quel nouveau système va nous être proposé à l'avenir ? En effet, on n'arrête pas l'inventivité pour diffuser ces systèmes de vidéosurveillance dont justement l'un des plus ardents lobbyistes a été la récente vedette d'une conférence à Juan-les-Pins sur le thème de l'humanisme.

Certains ont pu découvrir dans la presse que Le Cannel venait d'installer une caméra parlante dans un square. Peut-être qu'ensuite, on se souviendra du temps d'avant les caméras où il y avait de vrais humains pour assurer la tranquillité publique dans la ville et qu'on y reviendra. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Oui, donc en effet, la vidéosurveillance, c'est bien un domaine où l'austérité budgétaire ne s'applique jamais et on n'arrête pas les essais de nouveautés sans aucun audit d'efficacité. La nouveauté d'aujourd'hui est que l'on s'est aperçu que les incivilités et la délinquance se déplaçaient, alors on investit encore de l'argent sur de nouvelles caméras qui se déplacent aussi. Reste à savoir si tout cela se déplacera au bon moment ou au bon endroit pour être efficace. Mais j'ai bien compris que dans le domaine de la vidéosurveillance, l'efficacité n'est pas une question, c'est une affirmation. Donc c'est bien dommage et comme d'habitude, je voterai contre cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Bernard DELIQUAIRE.

**M. DELIQUAIRE :**

Merci.

J'ai bien noté certaines remarques. Je vous rappelle que nous sommes dans un contexte un petit peu tendu et que la vidéosurveillance n'est qu'un outil. On l'a déjà redit plusieurs fois. Un outil pour assurer notre sécurité. Donc nous avons installé toute une série de caméras pour cercler la ville d'Antibes, pour éviter que les gens puissent rentrer, sortir sans qu'ils soient vus. L'idée de la caméra nomade, ce n'est pas un nouvel outil, un nouvel artifice ou quelque chose qui nous amuse. C'est simplement envisager l'installation de nouveaux sites de caméras, si nécessaire, donc ça veut dire plutôt qu'investir dans une caméra qui coûte assez cher et qu'on s'aperçoit après que l'utilité n'était pas là, c'est peut-être préférable de la tester avant.

Et je rappelle bien – j'entends « commission d'éthique », toutes ces choses comme ça – que c'est sur recommandation de la commissaire de police, qui suit strictement les faits de délinquance, c'est-à-dire que ce n'est pas Monsieur le Maire ou moi qui décidons un jour en se disant : « tiens aujourd'hui, je vais avoir une caméra devant chez moi ». C'est sur recommandation et demande de la commissaire de police, validée après par le Préfet. Donc, à un moment donné, je veux bien tout entendre, mais bon, il faut être un petit peu réaliste dans les propos.

Sur le problème sécuritaire, je rappelle bien que c'est un outil. Donc ça, c'est pour le Rassemblement Bleu Marine. La police est bien présente, visualise et fait intervenir des patrouilles de police pour l'intervention physique. Donc, la présence de la police, évidemment, est toujours obligatoire. C'est juste un outil.

**M. LEONETTI :**

C'est un vieux débat. 1995, la gauche était contre. On était la première ville des Alpes-Maritimes à mettre des caméras. Et je le dis tranquillement à Monsieur LO FARO : on ne les a pas mises partout. On les a mises avec une réflexion sur des sites dans lesquels il y avait de la délinquance, des sites dans lesquels il y avait de la délinquance récurrente, des sites dans lesquels il y avait des problèmes d'inondation et puis des sites dans lesquels il y avait des problèmes de rassemblement de population.

On me pose toujours la question de savoir à quoi ça sert. C'est vrai que la police nationale, dans un premier temps, a été assez réticente vis-à-vis de la procédure mise en place par les Maires. Je rappelle qu'à Antibes, l'ensemble de la police municipale est sous l'autorité du commissaire de police et qu'elle réquisitionne les 85 policiers quand elle le désire, sur toute opération. Je rappelle aussi, au passage, que nos policiers sont armés et qu'ils sont dotés de gilets pare-balles et que, dans le contexte actuel, je vois un certain nombre de Maires qui se posent la question, en se grattant la tête, de savoir s'ils n'ont pas été un peu angéliques en disant qu'il ne fallait pas qu'ils soient armés et qu'il ne fallait pas qu'ils soient protégés. On est bien contents aujourd'hui de constater que cette protection existe à Antibes Juan-les-Pins et qu'on n'est pas en train de se passer le dernier gilet pare-balles de l'un à l'autre.

Le deuxième point est que ces caméras ont été mises en place dans le cadre d'une commission, avec une approbation des services de la Préfecture et des services juridiques. Et que donc, elles ont été mises de manière claire. Elles ne font pas d'intrusion à l'intérieur de la vie privée mais elles surveillent la vie publique. Personne à l'intérieur ne peut revoir les bandes si ce n'est un officier de police judiciaire et que l'officier de police judiciaire de la police nationale requiert les bandes et s'en sert comme élément de preuve quand il le

juge utile.

Je vous cite deux ou trois chiffres :

- 2013 : 173 visualisations de bandes, 52 portées comme preuves judiciaires ;
- 2014 : 191 visions par la police nationale, 62 portées comme preuves judiciaires ;
- et au 1<sup>er</sup> février 2015, sur une période qui donc n'est que d'un mois, 20 réquisitions, dont 9 portées comme preuves judiciaires.

Il est classique de voir maintenant, je dirais presque banal, que des personnes ont été interpellées ou mises en fuite parce qu'on les avait vues sur de la vidé protection.

Les événements qui se sont produits doivent rappeler à la Gauche quelquefois naïve et angélique que cette situation est en grande partie résolue. Les situations de tension que nous vivons sont en grande partie résolues par des caméras de surveillance.

Bernard DELIQUAIRE a raison de dire que ce n'est qu'un outil et que cet outil ne doit pas pour autant enlever la protection humaine qui existe.

Sur les caméras qui parlent, je rappelle qu'en 1997, les caméras que l'on met en place sont associées à des bornes et nous avons enlevé les bornes parce que personne ne s'en servait. On appuyait sur la borne, on était directement en rapport avec la police municipale et la plupart du temps, les gens demandaient leur chemin, où était la Maison du Tourisme. Ça peut avoir son utilité. Mais initialement, nous avons fait ce test pour voir si quelqu'un qui était agressé, utiliser cette borne. Or, aujourd'hui, tout autour des gens qui sont agressés, il y a quelqu'un qui possède un téléphone portable. Et donc nous avons pensé, mais chaque Ville fait comme elle l'entend, qu'il était préférable de retirer ces bornes et d'augmenter la performance de visualisation et de définition des caméras.

Donc je ne critique personne. Je dis simplement que ça a été une démarche que nous avons essayée. C'est une démarche sur laquelle nous sommes revenus.

Quant à la caméra nomade dont parle Monsieur DELIQUAIRE, elle existe déjà. Au cours d'une enquête judiciaire, la police nationale a le droit de faire une surveillance vidéo d'un certain nombre de sites. Je ne vous citerai pas les sites qui ont été surveillés par caméra, mais ça n'étonnera personne que je dise que, pendant des semaines et des mois, et de manière épisodique, certains sites de Juan-les-Pins sont surveillés par caméra dans le cadre d'une enquête judiciaire et non pas dans le cadre de caméras nomades.

Enfin, sauf à penser que la police n'est pas républicaine et que le Préfet n'a pas le sens de l'intérêt général, surtout dans un Gouvernement qui est un Gouvernement de votre sensibilité, je vois mal comment le Préfet pourrait être attentatoire aux libertés publiques dans le contexte actuel.

Donc ces caméras nomades sont utiles et demandées par la police nationale. Donc, nous les demandons en Conseil municipal et nous espérons effectivement que ça contribuera à faire diminuer la délinquance sur Antibes Juan-les-Pins qui, fort heureusement, diminue. Et pour rassurer une fois de plus Monsieur LO FARO, je lui dirai que les renforts de police vont arriver puisqu'il y a un degré de surveillance des Alpes-Maritimes qui supplémentaire. Je sais que cette ville est une ville apaisée. Je ne veux pas lui donner l'impression d'une ville militarisée dans laquelle toute personne que l'on rencontrerait pourrait être un terroriste. Pour autant, je constate que le déploiement des forces de police municipale et nationale sur le terrain est une bonne chose. Non pas parce qu'uniquement elles rassurent, mais parce qu'elles diminuent aussi le nombre des incivilités et des délits.

Ça n'est pas non plus un fantasme s'il y a plus de 150 voisins vigilants. Combien, Monsieur DELIQUAIRE, aujourd'hui ?

**M. DELIQUAIRE :**

Là, nous sommes à 180.

**M. LEONETTI :**

180 voisins vigilants qui travaillent en concertation avec la police nationale, avec des numéros directs et qui font qu'en de manière hebdomadaire au moins, il y a des cambrioleurs qui sont mis en fuite par la vigilance citoyenne. Et vous ne me ferez pas croire que cette vigilance citoyenne est une vigilance de délation. Si je vois quelqu'un qui pénètre par effraction chez mon voisin, mon devoir est d'appeler la police. Ce n'est pas de la délation. Il me semble que ça avait été prononcé aussi sur les bancs de gauche lorsque j'avais lancé l'opération « Voisins vigilants ». Donc je rappelle que je continuerai à lancer l'opération « Voisins vigilants » et que les intrusions dans les propriétés privées par des personnes qui n'ont rien à y faire, si elles sont signalées, il y aura une intervention immédiate de la police nationale ou de la police municipale.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci Monsieur DELIQUAIRE. La délibération est adoptée **à la majorité par 46 voix POUR sur 49** (3 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

Retour à l'ordre du jour

*Départ de Monsieur Bernard DELIQUAIRE – Procuration à Madame Anne-Marie DUMONT*

*Présents : 41 – Procurations : 8 – Absent : 0*

**00-9 - ZAC SECTEUR DES COMBES - REALISATION D'ETUDES PRE OPERATIONNELLES - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

J'étais en train de parler des Combes et je disais que les Combes, vous savez que c'est une ZAC. Vous savez que l'Établissement Public Foncier Régional s'est porté acquéreur d'un des terrains les plus importants et donc cette ZAC a vocation à être repensée de manière efficace et, pour ce faire, nous le confions à l'organisme destiné à le faire, qui est la SPL.

Donc je vous propose dans cette délibération de confier la convention de mandat avec la Société Publique Locale Antipolis Avenir, dont je vous rappelle que c'est aussi celle qui est en parallèle en gestion de la SACEMA.

Interventions ?

Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, chers collègues, pourquoi faire appel à la SPL pour une étude de circulation et de stationnement dans le quartier des Combes ? Celle-ci a-t-elle des compétences particulières que n'auraient pas les services de la Ville ? Il semblerait qu'elle fasse appel par ailleurs à un cabinet privé spécialiste de ces questions.

À la lecture du lien *Journal de la DRH*, nous apprenons que l'objectif de la nouvelle DGA Développement Urbain est de, je cite, « de mettre en cohérence les services et les missions. Cette nouvelle Direction permet d'avoir une vision globale au service des projets urbains. [...] Elle a pour mission de réaliser des projets d'aménagement urbain dans les secteurs à enjeux du territoire communal ». Or à la lecture de la délibération que nous avons, on pourrait croire qu'elle n'a pas les compétences pour réaliser des études.

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Ce sera très rapide. C'est simplement, moi je trouve que c'est très bien que les études soient faites par cette

SPL. Ça me paraît cohérent avec la création. Simplement, la nomination de la ZAC a des contraintes et je regrette simplement que dans la délibération, que je voterai, qu'il n'y ait pas d'échéancier un peu plus précis dans le flou dans lequel on reste actuellement.

**M. LEONETTI :**

Vous savez, honnêtement Madame DUMAS, quand on donne un échéancier, on prend le risque de ne pas le respecter.

C'est une zone qui est presque exclusivement privée en dehors de ce terrain important. Je pense qu'il faut maintenant regarder quelle forme urbaine elle doit prendre, regarder ce qui a été mis en place dans le PLU, voir ce qui doit être révisé dans le prochain PLU. Et puis moi, ma préoccupation dans ce domaine, est que je ne suis pas contre le fait de densifier à certains endroits de la ville. Enfin densifier, faire des immeubles de 4-5 étages à Antibes, ça apparaît une densité importante. Mais enfin bon... Je ne suis pas contre. Ce que je veux, c'est être sûr qu'ensuite ça n'entraîne pas des problèmes de circulation et qu'il y a suffisamment de parkings pour faire en sorte que les gens ne se montent pas les uns sur les autres quand ils rentrent chez eux ou quand ils invitent deux personnes. Donc je voudrais qu'on revoie cet ensemble.

Pourquoi une ZAC ? Parce cela permet de dégager des moyens supplémentaires. Et ces moyens supplémentaires permettent de faire des équipements publics. Et on l'a dit : on a besoin d'une extension de l'école Jean Moulin et on a besoin, au minimum, de foyers pour personnes âgées et d'accueils pour les jeunes enfants. Donc voilà pourquoi une ZAC.

Après, je ne comprends pas Monsieur AUBRY. Vous avez voté la SPL. Une Société Publique Locale d'Aménagement, c'est fait pour quoi ? C'est fait, non pas pour décider d'une règle d'urbanisme ou d'un SCOT. C'est fait pour dire, dans cette zone-là, on réfléchit et on voit comment on organise les choses. J'aurais un peu une réflexion en disant, comme disait Fernand RAYNAUD, que c'est étudié pour. C'est fait pour.

**M. AUBRY :**

Monsieur le Maire, nous n'avons pas voté pour la SPL. Je vous le rappelle. Nous nous étions abstenus. Et ma question porte justement sur le doublon qu'il y a entre la SPL qui délègue en fait à des entreprises privées.

**M. LEONETTI :**

Non, mais ce n'est pas un doublon.

**M. AUBRY :**

Et la DGA nouvellement créée.

**M. LEONETTI :**

La Direction Générale des Services fait respecter les règles d'urbanisme, organise l'urbanisation et réfléchit au SCOT, à la modification du PLU qui va intervenir dans les mois qui vont venir. Donc elle réfléchit à l'organisation de l'urbanisme et à la délivrance des permis de construire. Une SPL, elle se focalise sur un endroit, fait les études et dit : ça rapportera tant, l'emprise au sol doit être de tant, la circulation doit être de ce type. C'est l'outil de l'outil, la SPL.

Pourquoi la SPL s'occupe de Marena-Lacan ? Pourquoi ? Oui, pourquoi ? Vous ne vous en êtes pas rendu compte mais c'est la SPL qui s'occupe de Marena-Lacan.

Sur le secteur des Combes confié à la SPL, qui est contre ? S'abstient ? Deux abstentions. La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (2 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY).

*Départ de Madame Sophie NASICA – Procuration à Madame Vanessa LELLOUCHE*

*Présents : 40 – Procurations : 9 – Absent : 0*

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

## **02-1 - MUSEE PICASSO - EXPOSITION « BERNARD PAGES - PAPIERS » - EDITION ET MISE EN VENTE DU CATALOGUE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES**

### **Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Musée Picasso va présenter une exposition du 20 mars au 21 juin 2015 consacrée aux œuvres sur papier de Bernard PAGES. Vous connaissez tous Bernard PAGES. C'est un artiste contemporain extrêmement important dont beaucoup d'œuvres sont dans la collection du musée et notamment cette belle œuvre que vous connaissez qui s'appelle *La Colonne d'Antibes*. Il a une belle exposition également au Centre Pompidou en 1983. Son œuvre est essentiellement sculptée et c'est bien intéressant de découvrir son œuvre sur papier.

À l'occasion de cette exposition, il est proposé l'achat et la vente à la librairie boutique du catalogue de l'exposition (1 000 catalogues pour une vente au prix unitaire de 20 euros, en espérant des recettes de 18 000 euros).

### **M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **02-2 - FORT CARRE - DEPOT-VENTE D'UN OUVRAGE ET D'ESTAMPES(AQUARELLES) - SIGNATURE AVEC L'ARTISTE MONSIEUR ALAIN GOUDOT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Un artiste aussi très intéressant, qui s'appelle Monsieur Alain GOUDOT, qui est un artiste antibois et qui a réalisé à la fois un ouvrage et des estampes sur le Fort Carré. Et à la fois l'ouvrage et les estampes sont en dépôt-vente à la boutique.

### **M. LEONETTI :**

Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération adoptée à l'unanimité.

## **02-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - DEPOT-VENTE D'OUVRAGES LIES AUX COLLECTIONS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "MEMOIRES MILLENAIRES" - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Toujours en dépôt-vente, Monsieur le Maire, d'ouvrages au Musée d'Archéologie consacrés à la préhistoire (*Guide des sites préhistoriques Provence-Alpes-Côte d'Azur, La grande aventure du feu, et le Rando malin*).

### **M. LEONETTI :**

Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **02-4 - CULTURE - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU COEUR DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Mme TORRES-FORET-DODELIN :**

Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Cultures du cœur qui a été créée en 2002 et qui permet aux personnes qui se trouvent en situation de précarité d'avoir accès à la culture. On sait que c'est important pour le vivre ensemble, la culture. Et ainsi des personnes qui étaient en situation d'exclusion ont pu bénéficier de places à la fois au théâtre, à des concerts. Et je crois que c'est très, très important. C'est un moyen, un outil d'insertion et c'est une action tout à fait utile. C'est la raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention de partenariat avec cette association.

### **M. LEONETTI :**

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

C'est pour compléter : est-ce qu'il serait possible de proposer la même convention au niveau de la CASA, qui permettrait d'élargir les possibilités de cette association en termes de médiation culturelle ? Merci.

**M. LEONETTI :**

Aujourd'hui, on a une Direction Générale Adjointe Culture et Vie Sociale qui chevauche sur la CASA ou sur la Ville, et de plus en plus, on va essayer de travailler avec une organisation mutualisée, mais en même temps harmonisée entre la Communauté d'agglomération qui possède des outils importants, comme les médiathèques ou comme Anthéa, et la Ville d'Antibes qui, elle, offre des outils néanmoins utiles, comme les musées. Donc il faut que nous ayons effectivement une harmonisation. Je ne suis pas du tout contre l'idée, surtout qu'il y a des places qui ont commencé déjà au théâtre. Donc si on peut continuer dans cette voie, je suis tout à fait d'accord.

Sur la délibération, même vote ? Même vote. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

MONSIEUR JACQUES GENTE

### **03-1 - SOLIDARITE - AZURARENA ANTIBES - PLACES SOCIALES ET SOLIDAIRES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS ET LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR MEDICO SOCIAL - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. GENTE :**

Oui Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous l'avez évoqué précédemment, Monsieur le Maire, il s'agit du renouvellement des conventions de mise à disposition des places sociales et solidaires. Ces conventions conclues entre le CCAS et les associations du domaine médico-social partenaires ont fait l'objet d'un bilan 2014 caractérisé d'excellent. En outre, les associations ont, à diverses reprises, souligné l'intérêt du projet, très bien accueilli par les bénéficiaires, et ont fait part de leur souhait qu'il soit reconduit.

**M. LEONETTI :**

Vous voyez, Madame DUMAS, vous disiez : « A quoi ça sert Azurarena ? Qui était mirifique, etc. ». 300 places solidaires.

Ah non, ce n'est pas ça ?

**Mme DUMAS :**

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

**M. LEONETTI :**

Très bien. Très bien. Non, non ! Je ne veux pas vous réveiller. Non, non ! Je ne veux pas dire non plus que vous dormiez, mais je ne veux pas réveiller votre agressivité.

**Mme DUMAS :**

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

**M. LEONETTI :**

Non, non ! Pas du tout.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

### **05-1 - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION**

**M. DULBECCO :**



Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant cette modification simplifiée du PLU, tout vous avait été expliqué au mois de novembre, notamment ce qu'était ce type de simplification puisqu'on avait mis à l'époque en concordance notre PLU avec les prescriptions du Grenelle II de l'Environnement et de la loi ALUR.

Là, il s'agit d'un ajustement technique qui ne remet absolument pas en cause les différentes options structurantes du PLU. Et donc, ça va intervenir sur les zones UCA2. Ça concerne le niveau de l'égout du toit. On s'était aperçu que des permis auraient pu être accordés dans la mesure où le toit pouvait avoir une forme un peu particulière, avec une certaine hauteur qui pouvait peut-être permettre d'avoir un ou deux étage(s) supplémentaire(s).

Donc pour éviter cela, la modification, et je vous la lis : « Il ne peut être réalisé un ou plusieurs niveau(x) supplémentaire(s) habitable(s) au-delà de l'égout du toit ». Donc à partir de là, quelle que soit la forme du toit, si c'est à R+4, ce sera à R+4.

**M. LEONETTI :**

Explication, décodage.

Pourquoi prend on cette délibération ? Parce qu'il y a une petite ambiguïté sur l'égout du toit. Et nous avons tous pensé que généralement, il y a un toit ; au bout du toit il y a un égout ; et que là, il y a l'eau qui se récolte et qui descend ensuite ; et que c'était la hauteur maximale, toit en plus. Mais on a vu quand même qu'il allait y avoir un petit nombre important de demandes dans lesquelles on mettait l'égout du toit et on faisait, par une habileté architecturale, un étage au-dessus de l'égout. Comme j'essaie quand même de respecter ce que j'ai dit, quand on dit : « On va faire là du 4 étages, du R+4 » et qu'on pourrait voir du R+5 ; quand on a dit : « On va faire du R+3 » et qu'on voit du R+4, on contrecarre cette petite ambiguïté dans laquelle, je le vois bien, un certain nombre de promoteurs seraient prêts à s'engouffrer.

Voilà l'explication de cette modification qui peut paraître minime mais qui intervient, je ne dis pas un peu en urgence, mais un peu pour prévenir l'idée que tous les toits d'Antibes seraient désormais comme ça et qu'on aurait, à la base de l'égout du toit, le toit qui partirait de cet endroit et qui couvrirait un autre étage et qui ferait que la densité serait au-delà de ce que nous avons défini dans le PLU. L'explication est ouverte et claire pour tous.

**M. DULBECCO :**

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, cette procédure a été validée par la DDTM et par notre service de la légalité.

**M. LEONETTI :**

Bien sûr.

Interventions ? Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Juste un petit mot. Je n'avais pas compris cette histoire d'égout du toit. Maintenant, j'ai compris. Merci de votre explication. J'ai compris.

Simplement, ce que je ne comprends pas, c'est que quand même cette délibération fait qu'on enlève toute l'idée qu'un habitat maintenant écologiquement responsable, ça peut être la ville sur la ville et qu'on risque d'avoir besoin à un moment donné de construire plus haut pour pouvoir loger la population. On ne peut pas à la fois dire qu'il n'y a plus de foncier et puis empêcher que des immeubles soient peut-être à R+6 au lieu de R+4. Ça me pose un petit problème.

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas la question, Madame DUMAS. La question est qu'on a voté un PLU avec esprit qui est détourné ou qui pourrait l'être par l'utilisation dans des permis d'avoir des toits arrondis qui couvrent un étage supplémentaire. Ce n'est pas une forme urbaine qui est d'une grande qualité. Si on pense qu'il faut faire à un endroit un R+5, on dit qu'il y a un endroit avec R+5. Mais on ne contourne pas le texte en voulant des R+4 ou

des R+3 et en se trouvant un étage supplémentaire. Vous serez d'accord avec moi qu'on n'est pas là pour augmenter la rentabilité des promoteurs immobiliers.

Donc, on essaie de faire en sorte que l'esprit du PLU, qui vaut ce qu'il vaut et qui sera révisé, corresponde effectivement à ce que les élus et l'ensemble des associations des quartiers ont voulu et non pas sur des façons habiles d'obtenir des droits à bâtir supplémentaires. C'est tout.

**M. DULBECCO :**

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, les zones UCA2 et UCA3 sont excessivement restreintes en matière de surface et sont dans des zones discontinues où il y a du pavillonnaire. Donc on ne va pas monter à R+5 avec des villas qui sont juste en bas. C'est pour harmoniser un petit peu les volumes.

**M. LEONETTI :**

Ça, ça ne va pas aider Madame DUMAS à voter. Si tu parles de villas, c'est quelque chose qui va l'énerver tout de suite !

**Mme DUMAS :**

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

**M. LEONETTI :**

Je n'ai pas dit que vous étiez énervée, Madame DUMAS. J'ai dit que ce qu'il dit pourrait vous énerver. C'est une éventualité.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Une abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme DUMAS).

MADAME ANGELE MURATORI

**07-1 - SECTEUR ANTIBES ACTIVITES - QUARTIERS SUPER ANTIBES, TROIS MOULINS / CROUTONS - DENOMINATION DE VOIE « ROND-POINT AZURARENA » - APPROBATION**

**Mme MURATORI :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Syndicat Mixte de Sophia Antipolis a engagé cette année un programme de remplacement et de renforcement des plaques des rues et de carrefours sur la technopole afin de faciliter l'orientation des usagers.

Le giratoire nouvellement créé sur la rue des Trois Moulins au niveau de l'accès du stade de Super Antibes et de la déchetterie, dans le secteur d'Antibes Activités, ne porte pour le moment aucun nom.

Afin de renforcer à ce manquement, il vous est proposé de baptiser ce giratoire « rond-point Azurarena ».

Cette démarche revêtant un intérêt public local et certain, il peut être envisagé d'adopter cette proposition de dénomination.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande du Syndicat Mixte de Sophia Antipolis et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**M. LEONETTI :**

Personnel n'est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

**07-2 - REFECTION DU CHEMINEMENT PIETONNIER DE LA VOIE PRIVEE DU PARC MIRAMAR A JUAN-LES-PINS - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE - CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Mme MURATORI :**

Les propriétaires de la voie privée du parc Miramar souhaitent faire procéder à la réfection de la chaussée et de celle du chemin piétonnier ouvert à la circulation du public.

Ils ont sollicité une participation financière de la Commune eu égard à cette tolérance.

La Commune a proposé aux propriétaires de la voie privée du parc Miramar la réfection totale à leurs frais dans la mesure où ils peuvent bénéficier de prix compétitifs. Un devis global nous a été présenté. Il a été accepté par nos services compétents. On fera le remboursement sur cette base en fonction du nombre de mètres carrés goudronnés pour nous. Ça nous revenait moins cher et c'était plus intéressant. En contrepartie, la Commune a demandé aux copropriétaires de laisser le passage ouvert. Et on va signer une convention pour finaliser et le mode de règlement de cet arrangement, et le passage en voie publique pour les usagers de la commune d'Antibes Juan-les-Pins.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

### **08-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - PALAIS DES CONGRES - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. RAMBAUD :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un petit historique.

Le Palais des Congrès a été mis à disposition de la Ville par une convention signée le 2 juillet 2009. La Ville a confié la gestion de son Palais des Congrès à son Office de Tourisme dans le cadre d'un contrat de délégation de service public in house le 8 novembre 2012.

Le Palais des Congrès a été livré à la Ville sous la forme d'une « coque tiède » c'est-à-dire avec un aménagement du Palais des Congrès à terminer.

Dans ce contrat, il est stipulé, en son article 17-3, qu'une subvention d'équipement pour finir l'aménagement du Palais d'environ, de mémoire, d'un million d'euros serait versée par la Ville à son Office de Tourisme, ce qui a naturellement été fait.

Vous avez voté au BP 2014 une deuxième tranche de travaux pour un montant de 250 000 euros.

Aujourd'hui, je vous demande par cet avenant n°1 de régulariser cette deuxième tranche, complétée d'une somme de 150 000 euros, pour enfin terminer nos travaux d'aménagement.

Je tiens bien sûr à votre disposition la liste des travaux effectués et à terminer.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de gestion du Palais des Congrès permettant la régularisation et le versement d'une subvention d'équipement d'un montant total de 399 718,87 centimes.

**M. LEONETTI :**

Interventions : Madame MURATORE, Monsieur TIVOLI. Monsieur TIVOLI d'abord.

**M. TIVOLI :**

Monsieur le Maire, chers collègues, gérer c'est prévoir. Les chiffres sont implacables. Quelques petits 400 000 euros de subvention complémentaire à la construction d'un Palais des Congrès déjà aussi couteux, sonne comme le début d'une nouvelle aventure nommée « fuite en avant » dans la saga « rien n'est trop cher ».

Vous voyez, première intervention, ça vous fait sourire.

Les chiffres sont éloquentes. Aussi le groupe Rassemblement Bleu Marine aurait-il apprécié, en justification d'un lancement qualifié de succès, que vous produisiez cette autosatisfaction en l'accompagnant de preuves.

Doit-on s'étonner ou sans doute s'inquiéter qu'à peine 16 mois après son lancement, des ajustements de cette ampleur soient nécessaires pour, je cite « certains équipements apparus ou apparaissant nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs du Palais des Congrès, sans à préciser le concours ».

Rassurez-nous, y a-t-il bien eu un cahier des charges ? Le maître d'ouvrage a-t-il été suffisamment anticipateur et précis dans ses exigences ? Existe-t-il un seul ouvrage qui n'ait besoin d'une extension structurelle ou financière quelques mois seulement après son inauguration en fanfare ? Malheureusement, la conclusion sonne toujours le son de la rallonge budgétaire en toutes circonstances, c'est-à-dire de la participation financière du citoyen contribuable déjà ruiné par tellement d'autres participations contraintes.

Enfin, vous vous souciez de temps à autre de la situation économique catastrophique de Juan-les-Pins la délaissée et louable quand la presse fait chaque jour état de son délabrement, voire de l'effondrement de ses commerces tout autant que de sa douteuse fréquentation. Mais c'est bien en amont des décisions que doivent se déterminer les desseins touristiques et non au fil du déroulement du scénario de son activité. Les commerçants de la galerie à qui l'esquisse du projet promettait des lendemains miraculeux sont aujourd'hui acculés à des compromis avec leur gestionnaire d'emplacement. Ils seront sans doute ravis d'apprendre que 400 000 euros vont enfin les faire sortir du tunnel, en tout cas en théorie.

C'est pour toutes ces raisons bien concrètes que nous voterons donc contre cette rallonge de circonstance, sans objectif précis ni définition claire de son contenu. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

On va continuer. Madame MURATORE.

Non, je crois que vous n'avez pas compris. C'est tout. Non, ce n'est pas que vous ne comprenez rien.

Tranquillement, il y a une délégation de service public. Quand on fait une délégation de service public, vous devez savoir qu'obligatoirement, celui qui prend la délégation de service public a un niveau d'investissement obligatoire. Ce niveau d'investissement obligatoire est lié à la durée de l'amortissement et donc à la durée de la délégation de service public. Pour faire plus simple, on met une délégation de service public, il y a un million de travaux, ça veut dire qu'on va avoir la délégation pendant une dizaine d'années puisqu'on va dépenser et amortir le million de travaux à 100 000 euros + le coût financier pendant une dizaine d'années.

Donc, il ne peut pas y avoir de délégation de service public, sinon ça ne s'appelle pas comme ça, quand il n'y a pas de charges d'investissement.

Quand nous avons fait une délégation de service public, nous avons fait une délégation de service public ouverte à des privés. Les privés nous ont fait des propositions qui ne nous convenaient pas. Et je pense d'ailleurs que l'ensemble du Conseil municipal était d'accord sur ce sujet. Les prix étaient trop élevés et l'investissement qu'ils proposaient était disproportionné.

C'est la raison pour laquelle on a fait une délégation de service public in house, c'est-à-dire à l'intérieur de la maison. À l'intérieur de la maison, ça veut dire que c'est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) qui lui peut reprendre une délégation de service public, en prenant en charge la base de la délégation de service public, donc les investissements qu'il va être obligé d'amortir. Ça veut dire que le Palais des Congrès tel qu'il a été livré, a été livré sans borne Wi-Fi, sans banque d'accueil, sans caméra, sans projecteur. Enfin j'en passe. Et donc cet investissement est un investissement qui était prévu et prévisible.

Quand il a été prévu et prévisible, il s'est fait en plusieurs tranches. Et ce n'est pas un problème d'avenant supplémentaire. C'est simplement – enfin moi je tiens à votre disposition – sur le matériel qui a été mis en place, c'est le matériel nécessaire à faire fonctionner un Palais des Congrès et qui est bien inférieur en volume que celui que nous proposait le délégataire privé. Ce qui veut dire que finalement, l'Établissement

Public, Industriel et Commercial Office du Tourisme a dépensé beaucoup moins en investissement, et d'ailleurs, est plus rentable en fonctionnement, que le délégataire privé. C'est pour ça qu'on n'a pas pris le délégataire privé et que c'est maintenant l'Établissement Public, Industriel et Commercial qui obligatoirement fait cet investissement.

Et cet investissement est de l'investissement, je dirais, courant, qui aurait été obligatoire, puisqu'on le livrait brut le Palais des Congrès. On le livrait avec une dalle, avec des portes, mais on le livrait sans tout le matériel. Je ne sais pas moi, par exemple, le réseau Wi-Fi, il n'y était pas là ; le matériel scénique, il n'y est pas ; le mobilier banque d'accueil, il n'y est pas ; les stands d'exposition avec voie électrique, il n'y est pas ; fibre optique sur les troisième et quatrième étages pour les diffusions des informations, il n'y est pas. Voilà, c'est ça.

Donc ce n'est pas, tout d'un coup, on n'a pas prévu. Non, on a justement prévu. Et quand on a fait la comparaison, on a fait un choix qui est le choix de l'EPIC. Et donc ce choix est un choix d'investissement. Et donc, on boucle l'ensemble de l'investissement qui a été nécessaire au fonctionnement du Palais des Congrès.

C'est pour ça que je souriais. Je ne riais pas.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

L'histoire n'est pas tout à fait celle-là, donc je reprends. En fait, nous avons la même question que l'année dernière puisque ces dépenses s'étaient étalées sur deux ans. C'est vrai que c'est assez fréquent qu'au moment de l'utilisation d'un bâtiment, on constate qu'il y a des soucis.

**M. LEONETTI :**

Il n'y a pas de soucis, Madame.

**Mme MURATORE :**

Mais simplement, dans la liste des aménagements nécessaires, certains relèvent clairement du manquement du constructeur. Et donc, nous on repose la même question que l'année dernière.

Une action parce que quand vous dites : « La Wi-Fi, elle n'y était pas ». Si, elle y était, mais pas dimensionnée pour un tel bâtiment. Quand on regarde la vidéo de la scène, elle y était mais pas dimensionnée pour l'usage qui en était fait. Même la détection incendie.

Donc nous notre question, c'est OK il faut que le bâtiment fonctionne, donc c'est la Ville effectivement qui va assurer. Mais nous notre question elle est la même que l'année dernière : est-ce qu'il y a une action qui a été faite auprès du constructeur, de l'emphytéote par rapport à ces éléments qui sont manifestement des soucis liés à l'emphytéote ?

**M. LEONETTI :**

Je vais recommencer. On nous livre une construction et on nous la donne. Ensuite, cette construction qui évidemment ne comporte pas la banque d'accueil, réseau Wi-Fi, etc, est comprise dans le cadre de la délégation de service public. Je vous donne la liste. Venez la prendre, la liste. Regardez la liste. Dans la liste, effectivement quand il y a eu des ouvertures supplémentaires, il y a eu des éléments complémentaires pour le bon fonctionnement. C'est très inférieur à ce que nous proposait en investissement le privé. Et c'est ce qui a été nécessaire et qui ne revient pas à l'emphytéote. L'emphytéote a livré le bâtiment avec des portes, avec du carrelage. C'est comme ça que c'était prévu. Et c'était tellement prévu comme ça qu'on voulait lancer une délégation de service public et qu'on a laissé une partie d'investissement parce que si on avait livré clé en main, il y aurait eu deux problèmes. Le problème, c'est qu'on ne peut plus faire une délégation de service public s'il n'y a pas d'investissement. Le deuxième, c'est que quand vous êtes dans les murs et que vous faites fonctionner, on aurait eu un délégataire qui serait venu et qui aurait dit : « Ah ! mais moi, la porte, je l'aurais faite ouverte dans l'autre sens » ou bien : « La banque d'accueil, je ne l'aurais pas faite rouge, je l'aurais faite verte ». Donc on a laissé une part pour celui qui exploitait. Il se trouve que c'est l'EPIC qui

exploite et qui fait les investissements.

Je les tiens à votre disposition, Madame MURATORE. Arrêtez de dire des choses comme ça parce que ce n'est pas vrai.

**Mme MURATORE :**

Pour reprendre, c'est le texte dont nous disposons pour la délibération que je lis : « Remplacement des bornes Wi-Fi installées par le constructeur présentant un dysfonctionnement technique en exploitation ». Donc nous, on pose la question. Il y a la nécessité effectivement parce que les services m'ont écrit une demi-page pour m'expliquer que le Wi-Fi était nécessaire. Je pense qu'à l'époque d'aujourd'hui, on sait que c'est indispensable dans un congrès.

Nous la question c'est : qu'est-ce qui s'est passé par rapport à l'emphytéote ?

**M. LEONETTI :**

Le Palais des Congrès voulait du Wi-Fi plus performant et pour son exploitation et pour sa rentabilité, et donc il a proposé un autre type d'organisation et d'installation.

Que ce soit 3 000 euros, ce n'est pas grand-chose. Mais si Madame MURATORE veut l'explication, même sur 3 000 euros, moi je suis prêt à lui donner. Et Monsieur RAMBAUD, il vous fait visiter, il vous dit ce qu'il a mis en place lui avec l'EPIC pour faire fonctionner un Palais des Congrès.

Je le répète : on était obligé, d'abord en matière de facilitation de l'équipement et en matière de délégation de service public. On le fait toujours. On laisse une partie qui est une partie d'aménagement intérieur et de fonctionnement pour faire fonctionner la délégation de service public. C'est comme ça. Enfin ça, c'est la loi. Après vous pouvez inventer vos lois et dire que Juan-les-Pins est en train de mourir d'un côté et qu'on a fait des cadeaux à l'emphytéote de l'autre côté. Vous faites ce que vous voulez. Moi je tiens tout ça à votre disposition et je vous rappelle ce qu'est c'est qu'une délégation de service public. Et je vous rappelle que tout est clairement à la disposition de chacun.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Je ne vais pas recommencer parce que vous ne m'avez pas convaincue de la réponse à question de Madame MURATORE, qui était assez similaire.

Moi j'ai quand même du mal à comprendre qu'un emphytéote doive livrer un Palais des Congrès avec un cahier des charges clair pour que des congrès existent et qu'il livre ça avec des bornes Wi-Fi qui ne sont pas compétentes. La Wi-Fi n'est peut-être pas suffisamment un bon exemple pour expliquer les 400 000 euros. Mais il me semble que quand même, l'emphytéote doit être remis en question sur la livraison de point de départ et qu'on n'a pas forcément pas à compenser ça.

Donc vous ne m'avez pas convaincue. J'ai bien entendu vos explications.

**M. LEONETTI :**

Non, non, mais vous ne me convaincrez pas parce que, si vous regardez Azurarena, si vous regardez toutes les délégations de service public (délégations de service public des plages, délégations de service public des casinos), vous avez une part d'investissement que vous ne faites pas parce que c'est l'élément qui amortit et qui permet justement la durée. Et en même temps, vous ne le faites pas parce qu'imaginez qu'on livre des plages toutes faites. On me l'a demandé ça. Après tout, on ne met pas de délégation de service public et on met une plage toute faite et on la livre. Le premier qui arrive, il va dire : « Mais moi, la cuisine, je ne la mettrais pas comme ça » ; « Mais moi, les tables, je ne les mettrais pas comme ça » ; « Mais moi, la tenture, je la ferais plutôt en jaune qu'en orange ». Forcément, il y a une part d'équipement d'exploitation qui incombe à celui qui prend la délégation de service public. C'est la loi. Je le rappelle. C'est la loi.

Maintenant, si vous voulez qu'on le vérifie, moi je suis prêt. Audouin RAMBAUD est d'accord. Vous vérifiez

tout là-dedans pour voir si c'était dans le cahier des charges initial. Si vous trouvez quelque chose qui n'était pas dans le cahier des charges initial, à ce moment-là on dira à l'emphytéote : vous nous devez 200 euros, 500 euros, 1 000 euros, 10 000 euros. Je suis tout à fait d'accord qu'on refasse la transparence là-dessus.

Mais il n'y a pas de débat sur le fait qu'il y a un investissement obligatoire d'un délégataire de service public après l'avoir reçu. Je rappelle même que quand on a reçu le Palais des Congrès, il y avait une légère fente sur le sol qui a fait qu'on a fait casser l'ensemble des sols pour corriger cet élément. Donc les services ont été particulièrement vigilants pour que la livraison se fasse exactement avec un outil qui était conforme au cahier des charges.

Monsieur RAMBAUD.

**M. RAMBAUD :**

Oui, juste un mot sur la Wi-Fi. Il est vrai que c'était dans le cahier des charges, que l'emphytéote a répondu à cela en mettant un système Wi-Fi mais sous-dimensionné. Au-delà de sept connexions en même temps, ça buggait. Donc il a fallu d'urgence parer à cette défaillance. Je vous rappelle simplement que le coût, c'est 3 300 euros sur 1,5 million d'investissement, donc c'est quand même assez faible.

**M. LEONETTI :**

Après, Monsieur RAMBAUD, où on en est là parce qu'on a l'impression, de temps en temps, que ce Palais des Congrès n'a pas de congrès ni d'équipements ? Et qu'on continue à faire courir le bruit, j'ai reçu les hôteliers récemment et je leur ai dit : « Ils vont dormir où les gens des congrès ? » Eh bien comme par hasard, ils dorment dans les hôtels de Juan-les-Pins. Ça, c'est curieux. Donc, j'aimerais quand même qu'on rappelle où on en est là.

**M. RAMBAUD :**

Nous avons en 2014 reçu 19 congrès. 25 000 personnes ont fréquenté (pas sous la forme de congressistes forcément) le Palais des Congrès. Ça a généré 6 000 nuitées d'hôtel sur Juan-les-Pins et environ 3 millions d'euros de retombées économiques directes sur la station de Juan-les-Pins. Et on est à peu près aux deux tiers du potentiel maximum, ce qui veut dire qu'on a encore une marge de progression d'environ 50 % qu'on espère atteindre dans les deux, trois ans qui viennent.

**M. LEONETTI :**

Ça aussi je le tiens à votre disposition parce que généralement, les gens qui vont dans les congrès, ils viennent de l'extérieur. Et les gens qui vont dans les congrès et qui viennent de l'extérieur, ils dorment dans l'hôtel et ils mangent au restaurant. Donc après, c'est vrai qu'ils n'ont pas tous un badge qui dit : « Je suis du Palais des Congrès », mais à mon avis ils mangent. À un moment donné de la journée, ça doit leur arriver. Peut-être même trois fois par jour.

En tout cas, je sais qu'il y a un certain nombre de nuitées sur les hôtels et ils sont totalement identifiés. Et ceux-là, ils n'existaient pas parce qu'il n'y avait pas de Palais des Congrès. On le sait tous. C'était un Palais des Congrès, c'était une Maison des Associations et l'ensemble des activités du Palais des Congrès ont été reportées sur la Maison des Associations et sur l'activité qu'il y a en face du Fort Carré. Donc, les gens qui viennent dans les congrès et qui dorment à l'hôtel, avant ils ne dormaient pas dans les hôtels. Donc ces nuitées-là, ce sont des nuitées Palais des Congrès. Je rappelle que personne ne peut contester que ce soit un investissement productif.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. La délibération est adoptée à **la majorité par 41 voix POUR sur 49** (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

MADAME MARINA LONVIS

**09-1 - HANDICAP - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE**

## **D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Mme LONVIS :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Commune s'inscrit dans une démarche qualité en termes d'accueil des enfants en situation de handicap au sein de ses établissements d'accueil de jeunes enfants et des accueils de loisirs sans hébergement afin de favoriser leur intégration, d'assurer leur bien-être et de soutenir et accompagner leurs familles.

Cette politique volontariste entérinée en Conseil municipal en 2003 par l'adoption du projet éducatif local et la création d'un service d'accueil spécifique s'est confirmée par la signature de la charte nationale de l'accueil mise en place en faveur de ces enfants fragilisés.

S'en est suivi depuis 2010 un partenariat entre la Caisse d'allocations familiales et notre Commune, investie à travers sa participation active à un projet expérimental d'accueil adapté aux besoins et attentes de ces enfants et de leurs familles.

Ce partenariat s'est aujourd'hui généralisé dans le cadre du dispositif Fonds publics et territoires, avec des conventions proposées par la CAF sur les quatre prochaines années, ceci au profit des moyens mis en œuvre pour l'accueil de ces enfants au sein des différents EAJE et ALSH antibois.

Sont concernées la Direction Jeunesse-Loisirs avec Eric PAUGET, Alexandra BORCHIO, et la Direction Petite Enfance avec Yves DAHAN et Jacqueline DOR qui, conformément à la nature des conventions proposées par la CAF, ont établi deux projections.

S'agissant de la Direction Jeunesse-Loisirs, pour les places offertes aux enfants en situation de handicap, un financement annuel d'un montant de 26 000 euros ; pour les fonctions mobilisées adaptées à leur accueil, un financement annuel de 33 000 euros.

S'agissant de la Direction Petite Enfance, pour les places offertes à ces enfants, une subvention annuelle de 7 399 euros pour 2014 et de 10 000 euros annuels pour la période 2015-2017 ; pour les fonctions spécifiquement mobilisées en faveur de leur accueil, une subvention annuelle de 35 000 euros.

Ces engagements seront suivis d'une évaluation annuelle qualitative et quantitative du dispositif.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales et à percevoir les versements qui en découlent.

### **M. LEONETTI :**

Personne n'est contre. Personne ne s'abstient. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

### MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

## **12-1 - DROITS DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE - RÉGIE DE RECETTES - RÉGULARISATION DES DIFFÉRENCES POSITIVES ET NÉGATIVES**

### **M. SEITHER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette régie de recettes de stationnement payant encaisse annuellement, en moyenne : 1,4 million.

Quelques erreurs techniques peuvent survenir, entraînant des différences positives ou négatives. Ainsi de septembre à décembre 2013, des différences positives ont été collectées à 160,90 euros et des différences négatives de 11,70 euros ont été enregistrées. Concernant la période de janvier à novembre 2014, les différences positives s'élèvent à 504,30 euros et les différences négatives : 136,60 euros.

Dans le cadre d'un déficit, un titre de régularisation est nécessaire, donc de régulariser, constater par



l'émission d'un mandat.

Il est demandé au Conseil municipal d'admettre les déficits 2013 et 2014 enregistrés pour un montant de 11,70 pour 2013 et 136,60 euros pour 2014 et d'admettre les excédents 2013 et 2014 pour les montants de 160,90 euros pour l'année 2013 et 504,30 euros pour l'année 2014.

**M. LEONETTI :**

Pas d'interventions sur ces régularisations positives, négatives ? Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

## **12-2 - TAXES D'HABITATION ET FONCIERES - FIXATION DES TAUX**

**M. SEITHER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé d'arrêter ce jour la taxe d'habitation à 14,95 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,45 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,49 %.

**M. LEONETTI :**

La caractéristique, comme le fait remarquer justement Eric PAUGET, c'est qu'ils ne bougent pas et ils ne bougent pas depuis longtemps. Je rappelle qu'ils ne bougent pas depuis dix ans. Je rappelle aussi qu'ils sont six points au-dessous de Nice et cinq points au-dessous de Cannes.

Les taxes d'habitation des villes voisines :

- Cagnes-sur-Mer : 17,94 % ;
- Cannes : 19,72 % ;
- Grasse : 18,90 % ;
- Nice : 21,33 % ;
- moyenne départementale : 19,47 % ;
- Antibes : 14,95 %.

En 1999, il y a 15 ans, la taxe d'habitation était à 14,35 %. Elle est passée en 15 ans de 14,35 % à 14,95 %.

Donc, on pourra me raconter tout ce qu'on veut sur les bases, sur ceci ou sur cela, c'est un fait. Ça fait la pression fiscale la plus basse de l'ensemble de ce département et en-dessous de la moyenne des villes de même strate.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 46 voix POUR sur 49** (1 contre : Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

## **12-3 - TAXE D'HABITATION - MAJORATION DE 20 % DE LA PART DE COTISATION COMMUNALE TH POUR LES LOGEMENTS NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE**

**M. SEITHER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Code général des impôts indique que la taxe d'habitation est due pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation. La loi du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, que le Conseil municipal des communes classées dans les zones géographiques dont nous faisons partie peut, par une délibération, majorer de 20 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre du logement meublé non affecté à l'habitation principale.

La commune d'Antibes étant située en zone tendue est donc concernée par cette majoration qui s'applique sur les résidences secondaires. Malgré tout, des dégrèvements de la majoration sont possibles et sont définis dans, par exemple, pour le logement situé à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle, pour le logement qui constituait leur résidence principale avant qu'elles soient hébergées durablement, etc.

Donc il vous est demandé d'instaurer la majoration de 20 % de la part de la cotisation communale de taxe

d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

**M. LEONETTI :**

Interventions : Rassemblement Bleu Marine, Front de gauche. Les Fronts. Madame CHEVALIER, c'est ça ? Non ?

**Mme CHEVALIER :**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter contre cette décision qui ne nous apparaît pas comme strictement nécessaire.

Cette augmentation de 20 % de la part de cotisation communale va certes contribuer à générer quelques recettes supplémentaires pour la Ville, mais de notre côté nous préférons nous attacher aux baisses des dépenses plutôt qu'à l'augmentation des impôts et des taxes, quels qu'ils soient.

D'autre part, vous savez qu'une augmentation de 20 % de la part communale de la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale n'aura pas un réel effet sur le parc immobilier local, si ce n'est pénaliser encore plus les personnes ayant cru bon d'investir dans l'immobilier à Antibes – qui sait, peut-être dans le but de venir y passer leur retraite et d'y résider à plein temps ? Merci.

**M. LEONETTI :**

Front de gauche. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Moi je suis favorable à cette mesure et en plus, c'est quelque chose que j'avais demandé dans le débat d'orientation budgétaire, et donc je trouve que c'est très bien.

D'ailleurs, on voit l'intérêt de cette mesure dans les prévisions de recettes de budget qu'on étudiera tout à l'heure.

Je ferai simplement une remarque : les documents du budget signalent que la Ville recense 215 résidences secondaires en plus par rapport à l'année dernière. Et au passage, ce nombre est bien supérieur au nombre de logements sociaux livrés l'année dernière.

**M. LEONETTI :**

Vous savez, ce n'est pas un péché d'avoir des résidences secondaires. Ça montre même qu'il y a une attractivité de la ville.

Si vous voulez ma réponse, elle est sur plusieurs niveaux. Le premier, c'est que je ne crois en aucune façon que ça mobilisera l'immobilier pour l'ensemble des personnes qui ont une résidence secondaire. Ça n'a qu'un intérêt fiscal.

Là, où je ne suis pas d'accord avec Madame CHEVALIER, c'est que c'est malheureusement nécessaire. Quand vous avez une baisse des recettes de 1,5 million, que vous avez l'État qui vous enlève 3 millions et qui vous impose des rythmes scolaires qui vous coûtent 1 million, et que vous avez des fonctionnaires que vous ne pouvez pas débaucher du jour au lendemain, vous avez évidemment une situation extrêmement tendue pour gérer le budget.

Dans ces conditions et pour cette année de transition, ça me paraît logique. J'aurais préféré, quant à moi, qu'on n'ait pas besoin d'augmenter les impôts de quiconque. Mais en même temps, l'engagement que j'ai pris, est de ne pas augmenter les impôts pour les Antibois et les Juanais. Et vous avez vu tout à l'heure que les taux que nous leur proposons sont les mêmes qu'il y avait à peu près il y a 15 ans. Donc je n'ai pas d'autre choix. Et si on avait pu moduler à l'intérieur des 20 %, j'aurais essayé aussi de faire quelque chose qui soit plus progressif.

Après, pour atténuer l'idée d'une pression fiscale qui se répartit sur l'ensemble du territoire, parce que c'est quand même une pression fiscale supplémentaire, les gens qui font confiance à la Ville d'Antibes et qui

auront 20 % de plus de leur taxe d'habitation, se trouveront néanmoins encore à deux points en-dessous de la moyenne départementale. Donc ça veut dire qu'ils passeront à une taxe d'habitation qui tournera entre 17 et 18 %, mais que cette taxe d'habitation, vous l'avez vue, c'est la taxe d'habitation que paient déjà tous les concitoyens azuréens sur les villes moyennes et sur les villes importantes. Donc c'est la seule raison qui fait que c'est une situation à la fois imposée et acceptable. Imposée parce qu'il n'y a pas d'autre solution budgétaire. Et acceptable parce qu'elle ne crée pas une surpression fiscale à des gens qui jusqu'à présent continueront à avoir une pression fiscale, même en ayant des résidences secondaires sur Antibes Juan-les-Pins.

Enfin, je rappellerai qu'il y a un certain nombre de résidences secondaires sur Antibes Juan-les-Pins qui appartiennent à d'une catégorie de personnes qui sont très aisées. Et tant mieux ! Je veux dire, moi je suis très content que ma ville attire des personnes qui ont des grandes richesses. Et ceux-là, honnêtement, je ne pense pas que le fait de bouger la taxe d'habitation changera quoi que ce soit dans leurs habitudes d'obtenir leur résidence secondaire en particulier sur certains territoires et en particulier provenant d'investisseurs étrangers.

C'est la raison pour laquelle, et je le dis très clairement, à contrecœur, cette pression fiscale qui ne s'exerce absolument pas ni sur les Antibois ni sur les Juanais est malheureusement nécessaire compte tenu du désengagement majeur et des pressions supplémentaires qu'exerce le Gouvernement sur les collectivités territoriales. Les 11 milliards d'effort qui sont demandés sur le plan national vont être portés par les collectivités. Il est évident qu'il va y avoir beaucoup de difficultés pour ne pas bouger la pression fiscale de nos concitoyens. Nous avons pris un engagement dans cette majorité : nous n'augmenterons pas la pression fiscale sur les Antibois et les Juanais. Ça veut dire que nous devons trouver des recettes fiscales, et vous le verrez tout à l'heure, Madame CHEVALIER, des efforts d'économies supplémentaires à l'intérieur du budget plutôt que d'augmenter la pression fiscale.

Mais cette situation-là, franchement, est incontournable dans la situation budgétaire que nous vous proposons aujourd'hui.

On passe au vote. Qui est contre ? Cinq. S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à la **majorité par 44 voix POUR sur 49** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

*Départ de Madame Rachel DESBORDES – Procuration à Madame Agnès GAILLOT  
Présents : 39 – Procurations : 10 – Absent : 0*

## **12-4 - BUDGET PRIMITIF 2015 - VILLE**

### **M. LEONETTI :**

Nous passons maintenant à la délibération du budget primitif. Ça me permet de continuer et vous dire que ce budget primitif a déjà été annoncé dans le débat d'orientation budgétaire.

Vous le savez, la contribution des collectivités locales au redressement de la finance publique est à 11 milliards d'euros en trois ans, soit 3,7 milliards d'euros par an supplémentaires jusqu'en 2017, sur l'ensemble des collectivités.

Alors même que ces collectivités locales réalisent 70 % de l'investissement public et qu'elles représentent moins de 10 % de la dette publique française, elles porteront plus de 20 % de l'effort à fournir pour redresser les comptes publics.

Pour la Commune d'Antibes, 3 millions d'euros de moins sur la dotation globale de fonctionnement ne peuvent pas être compensés par une augmentation des subventions de nos partenaires. Et je pense en particulier aux efforts que font le Conseil général et la Communauté d'agglomération, qui eux-mêmes, subissent les mêmes diminutions de dotations.

En outre, l'État nous impose de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires que personne ne souhaite,

mais qui coûte un million d'euros à la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Cette situation-là nous conduit donc à une approche qui refuse deux systèmes.

La première approche est de décider des réductions drastiques de dépenses. Et la réduction de dépenses dans une collectivité que l'on peut faire le plus facilement, c'est l'investissement parce qu'on peut toujours les différer, voire ne pas les faire. Ce serait une erreur majeure à la fois pour notre ville et à la fois pour notre pays. 70 % des investissements sont faits par les collectivités. Je vous laisse penser, si ces investissements se mettent à diminuer, ce que l'ensemble du bâtiment, mais aussi de tout ce qui est annexe, subira par contrecoup.

La deuxième est une augmentation de la pression fiscale de nos concitoyens, que nous avons également écartée dès le début du mandat.

Celle que nous avons choisie dans ce budget consiste donc à nous tourner vers l'avenir en s'adaptant aux mutations importantes de notre société et continuer à investir et offrir des services publics de qualité.

Il est basé donc sur l'analyse de nos atouts et en même temps sur les perspectives d'avenir.

Les atouts, vous le savez, c'est la santé financière de la Commune puisque la gestion que nous avons mise en place depuis plus de dix ans de diminution des dépenses continuera à s'effectuer malgré le rehaussement momentané des rythmes scolaires. Les services de l'État l'ont encore constaté dans leur analyse de cette année, qu'on tient à votre disposition. Nous dégageons des excédents et notre désendettement a commencé depuis deux ans et se poursuit.

Nous n'avons ensuite aucun regret à avoir investi massivement pendant le mandat précédent. C'était le moment où nous en avons la possibilité, car nous avons des subventions conséquentes de nos partenaires et de l'État, et que ces emprunts avaient des taux particulièrement bas. Ces investissements ne sont plus à faire, ils existent. Qui peut contester aujourd'hui qu'on ne joue pas au basket sous une toile ? Qu'on ait un vrai théâtre pour faire des manifestations culturelles toute l'année ? Ou qu'on ait un Palais des Congrès pour dynamiser l'activité économique de Juan-les-Pins ? Qui contesterait aussi que nous ayons fait une esplanade devant le Pré des Pêcheurs permettant un parking de 600 places et une restauration de l'ensemble de notre patrimoine ? Qui contesterait que nous ayons obtenu ce que plus personne n'obtiendra à mon avis dans les années à venir : une maison de retraite publique de 125 lits entièrement financée par l'État.

Notre principal partenaire est et restera la Communauté d'agglomération, bien qu'elle subisse des aménagements dans son budget à cause de la diminution des dotations de l'État. Je signale au passage que la Communauté d'agglomération, pour la première fois de son histoire, paiera plus à l'État que l'État ne lui donne en dotations de fonctionnement. C'est-à-dire que les bons élèves de ce pays sont punis au-delà de ce qu'ils gagnent. C'est-à-dire que le développement des 3 500 emplois qu'on a développés sur Sophia Antipolis, la dynamique qu'on a mise en place, est entièrement reprise par l'État. Et pour la première fois, il n'y a pas de dotation de l'État sur la Communauté d'agglomération puisque l'ensemble lui est totalement restitué.

Ces aménagements continueront cependant à se faire. Vous savez que le bus-tram que pilote Anne-Marie DUMONT, a commencé sur le secteur Antibes-Sophia et qu'il se poursuivra. Et en même temps, la Communauté d'agglomération a décidé, pour maintenir de l'investissement fort, de financer jusqu'à 30 % l'ensemble des équipements sportifs, culturels et associatifs, et porter jusqu'à 35 ou 40 % en fonction de la performance environnementale ces équipements en pourcentage d'investissement.

Nos taux de fiscalité sont bas et continuent à donner à notre territoire une attractivité pour les entreprises et pour la population, et à maintenir effectivement aussi une solidarité. La taxe d'habitation, tout le monde la paie.

La stratégie, c'est d'abord une redéfinition de nos périmètres d'intervention, c'est-à-dire une diminution importante et continue de nos dépenses.

En matière d'Éducation nationale, de santé, en partenariat avec les services de l'État, une remise à plat des domaines de compétence de la Ville doivent être évalués. Et il est évident que la Ville ne continuera pas à faire ce qu'elle fait à la place de l'État, sauf dans les domaines de sécurité et de solidarité.

C'est ensuite la mutualisation des moyens avec la Communauté d'agglomération. Ce chantier est un enjeu important. L'année 2015 est primordiale. Nous définirons rapidement la mutualisation et nous la mettrons en place. Elle portera ses fruits peut-être pas de manière éclatante la première année, mais il serait, à mon avis, suicidaire pour les communes de développer des activités qui peuvent être faites par ailleurs et qui peuvent être mutualisées par la Communauté d'agglomération.

Enfin, c'est la persistance d'une gestion rigoureuse des finances de la Ville. Nous avons dans le mandat précédent économisé 120 emplois et nous en avons recruté 70 à cause des rythmes scolaires. C'est dire que d'un coup de baguette magique, l'État a ruiné la moitié de six ans d'effort budgétaire.

Cette gestion passe par une poursuite du désendettement de la Commune. Il est encore présent cette année dans le budget. Et le désendettement permet effectivement d'ouvrir des marges de manœuvre et de l'autofinancement.

Nous avons aussi une vigilance particulière sur la masse salariale, qui doit être contenue, et les départs d'agents ne seront remplacés que dans la stricte obligation.

Vous pouvez constater dans ce budget qui vous est proposé, des économies de fonctionnement aussi bien dans les dépenses de services que dans certaines subventions aux associations, bien entendu toujours menées en concertation avec elles.

Je tiens à préciser qu'aucun service à nos concitoyens n'a été réduit et en particulier l'aide aux modes d'accueil qui permet à tous les parents d'Antibes d'avoir un mode de garde qui est équivalent financièrement à celui qu'ils pourraient obtenir dans une crèche publique.

Bien entendu, nous poursuivrons aussi la subvention au CCAS, car nous voyons que, dans cette précarité, un certain nombre de personnes âgées se trouvent en grande difficulté.

Enfin, c'est continuer à investir. L'année dernière, nous avons investi 16 millions d'euros. Dans ce budget, vous retrouvez 16 millions d'euros. Les crédits d'investissements de proximité sont maintenus à la même hauteur que les années précédentes, car la proximité, au cours des débats que nous avons avec les Conseils de quartier, est primordiale pour la confiance que nos concitoyens doivent avoir avec leurs élus.

Nous consacrerons 2,2 millions pour terminer les travaux de restauration de la chapelle de la Garoupe et du sanctuaire, qui vont être totalement rénovés à la fois à l'intérieur, à l'extérieur, mais aussi les porches et l'ensemble des bâtiments attenants.

Et nous terminerons le paiement de la surface de l'esplanade du Pré des Pêcheurs ainsi que l'aménagement de la rue de Fersen dans le Viel Antibes.

Nous réaliserons à Juan-les-Pins 700 000 euros pour la seconde partie de l'aménagement de la promenade du boulevard Baudoin et la réhabilitation du Clos des Boules de la Pinède et des espaces attenants.

Dans la partie nord, nous procédons à l'élargissement du chemin des Combes ainsi qu'à l'élargissement de la Sarrazine sur le chemin de Saint-Claude, comme cela a déjà été initialisé et pour un montant de 800 000 euros.

En matière de transports en commun, nous accompagnons, bien sûr, les travaux de voirie et de réseaux liés au bus-tram qui sont réalisés au niveau de la CASA.

Enfin, les études se poursuivront sur les trois grands projets qui vont voir le jour : le projet du stade nautique, le projet du conservatoire de musique et le projet de la base de voile.

Les extensions du groupe scolaire Jean Moulin, pour lequel nous avons acheté le terrain pour l'extension, la réhabilitation de l'école Jacques Prévert et La Tournière sont aussi à l'intérieur de ces projets.

Enfin, les préparatifs pour Marena-Lacan et les Combes, qui ont fait l'objet de délibérations antérieures, font partie des projets d'aménagement qui vont permettre de voir le jour dans les années futures.

Sur les perspectives d'avenir, on pourrait se dire que si l'État continue dans la même progression de massacre des collectivités territoriales, nous aurons 3 millions de moins l'année suivante. Il faut donc déjà anticiper, avec deux objectifs, que nous ne pourrions pas faire 3 millions d'économies sur la masse salariale parce que les fonctionnaires sont des gens qu'on ne met pas à la retraite anticipée de notre propre chef et, en même temps, ce serait évidemment pénalisable pour la qualité du service public. Ces 3 millions ne doivent pas être amputés de l'investissement et il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale.

Donc, sur les années à venir, nous devons travailler sur trois projets qui seront l'objet de délibérations au cours de cette année.

Le premier projet, c'est l'aménagement des Trois Moulins par la SPL Antipolis Avenir. Cette zone est une zone dont l'ensemble des terrains appartiennent à la Ville. C'est donc un patrimoine important que nous pouvons mettre en valeur et commercialiser au bon sens du terme, à la fois dans un équilibre avec de l'habitat, mais en même temps avec des grandes entreprises qui veulent s'installer en bordure d'autoroute de l'autre côté de la zone d'Antibes et qui, bien entendu, créeront un investissement et un fonctionnement économique fort.

C'est également la fin prochaine des contrats de concession du port d'Antibes. Avec Eric PAUGET, nous avons fait un travail important avec l'ensemble des services pour voir comment nous devons valoriser cet atout majeur de la Ville, à la fois en matière de retombées économiques, mais je le dis très clairement, en matière de retombées financières directes sur la Ville d'Antibes. C'est la raison pour laquelle ces deux éléments-là sont des éléments qui doivent, demain, porter financièrement le renouveau de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins malgré les pressions financières qui sont exercées sur nous par l'État.

Enfin, le pôle tourisme-commerce, qui est en cours de finalisation en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, doit faciliter l'activité commerciale dans le centre de nos villes. Ça permettra de valoriser, de compléter notre tissu commercial. Nous avons fait beaucoup d'études sur ce sujet. Nous voyons que, bien entendu, comme je le disais tout à l'heure, des grands centres commerciaux, à mes yeux démesurés, attirent de plus en plus la clientèle et la chalandise de la part de notre territoire. Et il faut que nous fixions l'ensemble de nos concitoyens sur ce territoire. Vous le savez, sur ce point, la pression fiscale sur les artisans et les commerces est au minima sur l'ensemble de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins par la Communauté d'agglomération. Il faut que nous ayons des outils qui permettent ce développement et de le lier à l'activité touristique pour faire en sorte que cette activité touristique, qui doit être pérenne toute l'année – et le Palais des Congrès en est un des outils, pas l'unique outil –, doit permettre de donner à l'ensemble de nos commerces de proximité, un développement qui est une richesse et une source d'emplois sur la commune.

Voilà la stratégie que je voulais évoquer sur ce budget, qui se résume à un investissement identique, un effort majeur de fonctionnement à hauteur de plus d'1,5 million et à une absence d'augmentation de la pression fiscale sur les Antibois et les Juanais.

Je passe la parole à André-Luc SEITHER, Adjoint aux Finances.

**M. SEITHER :**

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors de la Commission des Finances spéciale budget, ouverte à tous les Conseillers municipaux, vous avez eu une présentation complète de ce budget. Vous avez également eu tous les éclaircissements détaillés que vous souhaitiez. Vous avez pu par ailleurs poser des questions complémentaires à l'administration jusqu'à ce matin, ce qui a été fait d'ailleurs.

Je m'en tiens donc dans ma présentation à quelques données phares.

Le budget primitif 2015 qui vous est présenté aujourd'hui s'équilibre à 168 847 000 euros en dépenses et en recettes, soit 140 245 000 euros en fonctionnement et 28 602 000 euros en investissement.

Cette année, comme vous a dit Monsieur le Maire, le budget se caractérise par une forte baisse de la DGF (plus de 3 millions d'euros) et une augmentation de la masse salariale de 2,5 millions due notamment aux recrutements imposés par la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce contexte difficile, un travail important d'optimisation des recettes et de contrôle des dépenses a permis de vous présenter un budget de fonctionnement en hausse de 1,20 % par rapport au BP 2014, soit 1,6 million euros.

Pour les recettes, ce sont notamment les contributions directes qui augmentent de 4 millions, hausse due principalement à la mise en application de la taxe de 20 % sur les résidences secondaires pour une recette estimée à 2,5 millions d'euros.

Pour les dépenses de fonctionnement, on constate une baisse de plus de 10 % des charges à caractère général (- 2,1 millions) qui compense partiellement la hausse de 3 % de la masse salariale.

Le chapitre « charges exceptionnelles » baisse de plus de 900 000 euros, baisse due à l'inscription d'une provision pour contentieux d'1 million au lieu d'1,8 million en 2014, dépense compensée par la même inscription en recettes, ce risque étant couvert par les assurances.

Les charges financières augmentent de 9,5 % à 9,2 millions d'euros. Elles ne représentent toutefois que 6,5 % des dépenses de fonctionnement.

Enfin, nous constatons un autofinancement de 4,8 millions d'euros, en hausse de 21 %, qui participe au financement de l'investissement avec 2,8 millions d'euros du FCTVA ; 2,6 millions de subventions d'investissement et 11 millions d'emprunts ; et 5,2 millions de cessions.

Ces recettes d'investissement permettent notamment de financer un montant de dépenses d'équipement de 16,3 millions, légèrement supérieur à celui du BP 2014, qui était + 1,43 %.

Ces dépenses se répartissent en plusieurs travaux :

- 7 millions de grands travaux, dont :
  - 730 000 pour la restauration de la chapelle de la Garoupe ;
  - 450 000 pour la promenade Baudoin ;
  - 1,7 million d'acquisitions foncières ;
  - 1,5 million de participations financières dans le CCAS, la maison de retraite des Coteaux ;
  - subventions foncières pour logements sociaux, subventions pour le budget annexe du Palais des Congrès.
  
- il y a 3,3 millions de travaux d'équipement courants, dont :
  - 2,2 millions pour les bâtiments ;
  - 800 000 pour les infrastructures de voirie et aménagements urbains ;
  - et 300 000 pour la SPL Antipolis Avenir pour les études des secteurs Marena-Lacan, Jules Grec et Combes.
  
- 1,8 million pour les moyens des services
  
- et 1 million pour les travaux de proximité

J'espère, mes chers collègues, que les différents éléments d'explication qui vous ont été apportés lors du débat d'orientation budgétaire, lors de la Commission des Finances élargies et à l'issue de mon intervention et de celle de Monsieur le Maire vous ont permis d'appréhender ce budget.

Vous pouvez, vous le savez, tout au long de l'année, obtenir auprès de la Direction des Finances ou en Commission des Finances des explications complémentaires.

Et pour finir, je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que cette Commission des Finances élargie pour ce premier budget de la mandature a été suivie par tous les groupes, qui ont pu poser des questions et obtenu des réponses de Mesdames TERZO et PETERS que je remercie une nouvelle fois, ainsi que le service des Finances qui était également présent. Il n'y avait plus de chaise, Monsieur le Maire, et certains participants étaient debout.

**M. LEONETTI :**

Vous n'allez pas me demander d'investir dans les chaises quand même !

[Rires]

**M. LEONETTI :**

Rassemblement Bleu Marine, intervention ? Monsieur TIVOLI. Allez-y.

**M. TIVOLI :**

Je sais qu'à chaque fois que je fais des interventions, ça vous fait sourire, alors profitons-en !

**M. LEONETTI :**

Je vous souris. Je souris aussi à Madame CHEVALIER.

**M. TIVOLI :**

Oui.

**M. LEONETTI :**

Mais vous, vous l'interprétez comme un sourire ironique.

**M. TIVOLI :**

Comment ? Non !

**M. LEONETTI :**

Non.

**M. TIVOLI :**

Jamais !

**M. LEONETTI :**

C'est un sourire sympathique.

**M. TIVOLI :**

Monsieur le Maire, chers collègues, le vote auquel nous allons procéder aujourd'hui est un acte politique fort puisqu'il exprime la politique que vous souhaitez mener pour l'année qui vient.

**M. LEONETTI :**

Là, c'est vous qui riez. Ce n'est pas moi.

**M. TIVOLI :**

Je souris.



**M. LEONETTI :**

Non, mais vous riez en lisant ce que vous lisez.

**M. TIVOLI :**

Pardon ? Non, en vous regardant !

Sourire également.

Budget 2015 avec un volume global en hausse d'un peu plus d'1,5 million d'euros rendu possible au travers de l'apparition de nouvelles taxes, notamment celle sur les résidences secondaires. Il est d'ailleurs paradoxal de vous voir dénoncer la baisse des dotations de l'État alors même que cette baisse avait commencé sous le mandat de Nicolas SARKOZY.

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas vrai.

**M. TIVOLI :**

C'est vrai.

**M. LEONETTI :**

Non. Finissez, finissez. Je ne vous interromps plus.

**M. TIVOLI :**

Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas vrai mais je ne vous interromps plus.

**M. TIVOLI :**

C'est vrai et vous pouvez toujours m'interrompre, ce n'est pas grave.

**M. LEONETTI :**

Non, non, je ne vous interromps pas. Je vous montrerai que les budgets étaient gelés à cette époque-là et qu'ils ont diminué à partir de 2012. C'est comme ça.

**M. TIVOLI :**

Confrontés à une dette grandissante, nous sommes pieds et mains liés, dos au mur, et vous devez réduire la voilure ou plutôt mettre un sérieux coup de frein aux années de dépenses somptuaires et aux projets somptuaires. Il est tout de même inquiétant de voir le montant de remboursement des intérêts de la dette annuels devenir quasiment équivalents aux montants de remboursement de celle-ci. Du coup, on fait des augmentations assez extravagantes : 17,3 % des recettes des droits de place, augmentation de 20 % des recettes des droits de stationnement, augmentation de 33 % des recettes d'amendes de police, on apprécie ça.

**M. LEONETTI :**

Surtout aujourd'hui.

**M. TIVOLI :**

Pardon ?

**M. LEONETTI :**

Surtout aujourd'hui.

**M. TIVOLI :**

Comme les autres jours.

**M. LEONETTI :**

Non !

[Rires]

**M. TIVOLI :**

Comme les autres jours.

**M. LEONETTI :**

Pour vous, surtout aujourd'hui.

**M. TIVOLI :**

Oui, j'ai bien compris ! Mais c'est tous les jours.

En regardant le détail des dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre, nous notons que le budget « fêtes et cérémonies » ne baisse quasiment pas, les intérêts de la dette augmentent de 9,5 %. En ce qui concerne la masse salariale, elle augmente en grande partie à cause de la réforme des rythmes scolaires, mais pas que.

Pour limiter la casse dans les dépenses d'investissement, vous prévoyez d'emprunter 16,5 millions d'euros en augmentant d'autant la dette de notre ville. Emprunter une telle somme aujourd'hui, c'est augmenter la dette de demain et donc les impôts d'après-demain. Antibes arrive en 16<sup>e</sup> position des villes françaises les plus endettées par habitant, avec un encours de 2 401 euros par habitant, en hausse de 0,1 % par rapport à 2012 et 68,8 % par rapport à 2000. Alors que l'austérité mise en place par le Gouvernement dont l'objectif est le redressement des finances publiques, vous allez donc y contribuer, mais en endettant encore plus les Antibois. Pire, vous empruntez alors même que la Ville d'Antibes subit des dégâts liés aux emprunts toxiques.

Nous aurions également souhaité que la sécurité ne soit pas la grande oubliée de ce budget. Et pourtant, l'année 2014 a été suffisamment éloquente pour que la Municipalité mette au cœur de son projet pour 2015 la sécurité encore plus en avant, sans parler de ce début d'année 2015 avec les attentats du 7 janvier qui auraient dû avoir un impact immédiat sur le projet du budget primitif. Nous vous demandons de prévoir plus de postes de policiers municipaux et un meilleur équipement. Nous aurions souhaité que la section d'investissement consacrée à la police municipale soit davantage abondée.

Au final, si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut diminuer le déficit public et redresser les finances de notre ville et de notre pays, notre opinion sur les raisons et la manière de faire diverge totalement de la vôtre et de celle du Gouvernement.

Ce plan d'austérité, conséquence de la politique menée depuis trente ans par les gouvernements successifs UMP et PS, ne débouchera que sur l'aggravation du chômage, de la précarité, limitant l'action nécessaire à effectuer sur les leviers du développement économique en cette période de crise.

Alors, même si contraint et forcé vous réduisez la voilure, vous continuez à endetter les Antibois, victimes des choix qui sont faits en matière d'économie et qui ne vont pas dans l'intérêt des contribuables antibois. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget 2015. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Je peux vous poser une question ? Quel équipement il faudrait donner aux policiers municipaux qu'ils n'ont pas ?

**M. TIVOLI :**

Pardon ?

**M. LEONETTI :**

Quel équipement faudrait-il donner aux policiers municipaux qu'ils n'ont pas ?

**M. TIVOLI :**

Et je peux vous poser une question en retour ?

**M. LEONETTI :**

Vous répondez d'abord à celle-là.

**M. TIVOLI :**

Les postes de policiers municipaux non pourvus sur cette année, où sont-ils ?

**M. LEONETTI :**

Les postes de policiers municipaux sont pourvus au fur et à mesure qu'il y a des résultats de concours. Un policier municipal, ça ne se nomme pas.

**M. TIVOLI :**

Non mais je sais bien.

**M. LEONETTI :**

C'est un métier. Donc on attend que les gens sortent des écoles pour les recruter.

**M. TIVOLI :**

Et donc actuellement il n'y en a pas assez...

**M. LEONETTI :**

Répondez à la mienne : quel équipement vous voulez donner aux policiers municipaux qu'ils n'ont pas ?

**M. TIVOLI :**

On peut leur donner toujours plus de moyens aux policiers municipaux.

**M. LEONETTI :**

Non mais quel équipement ?

**M. TIVOLI :**

On ne pourrait pas les équiper de tasers ou d'armes qui seraient un peu... qu'ils pourraient utiliser parce que là, les armes que vous citez, quelle est l'utilité de ces armes ? Ils ne peuvent pas les utiliser. Non, ils ne peuvent pas les utiliser. Ils doivent les utiliser une fois qu'ils se sont fait tirer dessus.

**M. LEONETTI :**

D'accord, donc il faut les désarmer ?

**M. TIVOLI :**

Pardon ? Donc il faudrait les armer d'armes qu'ils pourraient utiliser.

**M. LEONETTI :**

Donc on enlève les revolvers et on leur met des tasers, c'est ça ?

**M. TIVOLI :**

Pourquoi enlever les revolvers ?

**M. LEONETTI :**

Parce que vous venez de dire que ça ne sert à rien. Il faudrait savoir ce que vous dites.

**M. TIVOLI :**

Je n'ai jamais dit que ça ne servait à rien.

**M. LEONETTI :**

Vous dites qu'ils ne peuvent pas s'en servir.

**M. TIVOLI :**

Non.

**M. LEONETTI :**

Dans la période actuelle, vous pensez qu'il faut enlever les revolvers aux policiers municipaux ?

**M. TIVOLI :**

Je n'ai jamais dit qu'il fallait enlever les revolvers.

**M. LEONETTI :**

Il faut leur ajouter des tasers.

**M. TIVOLI :**

C'est vous qui me le faites dire.

**M. LEONETTI :**

Vous n'avez pas dit quel équipement il fallait ajouter aux policiers municipaux.

**M. TIVOLI :**

Je vous disais par exemple des tasers parce qu'effectivement, vu que maintenant le Gouvernement...

**M. LEONETTI :**

Maintenant je sais votre proposition.

**M. TIVOLI :**

Vous voulez me faire dire qu'il faut leur enlever les revolvers. Je n'ai jamais dit ça. C'est vous qui voulez me le faire dire.

**M. LEONETTI :**

Non, vous avez dit que ça ne leur servait à rien.

**M. TIVOLI :**

Je n'ai pas dit que ça ne leur servait à rien.

**M. LEONETTI :**

Vous avez dit qu'ils ne peuvent pas s'en servir.

**M. TIVOLI :**

Oui, j'ai dit qu'ils ne peuvent pas s'en servir.

**M. LEONETTI :**

À mon avis, ils peuvent s'en servir quand même. Enfin, à mon avis.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Merci.

Tout d'abord, merci aux services. Oui, c'est récurrent, mais nous avons fini très tard et on a même pu poser des questions en nocturne, je dirais.

Nous souhaitons cette année intervenir plus spécialement sur les subventions. Vous avez donné des consignes d'économies, ce que nous comprenons tout à fait, mais nous constatons un certain nombre d'incohérences, cette année encore plus que les années précédentes.

Quelques exemples qui sont récurrents :

- toujours une subvention nettement plus importante pour l'APS que pour l'AFCPE alors que l'APS n'assure plus depuis de nombreuses années la bourse aux livres ;
- l'attribution d'une subvention pour les classes vertes plus importante aux écoles privées qu'aux écoles publiques – et ce sont les chiffres qui nous ont été donnés en Commission, ou alors les chiffres étaient erronés ;
- la suppression des subventions qui étaient déjà minimes et ne tenaient pas compte du nombre d'élèves au collège et au lycée ;
- la suppression des aides pour les voyages pédagogiques et/ou linguistiques des lycéens. Pour nous, ce n'est pas sur l'éducation et la jeunesse que nous devons faire des économies ;
- et par contre, toujours une subvention importante pour le rallye automobile.

Et je m'arrêterai là pour les exemples.

Il serait nécessaire de remettre à plat toutes les subventions, de se poser la question de l'utilité sociale de ces subventions, de l'utilité pour les Antibois (entre autres, le nombre d'adhérents) et pour la Ville au sens économique.

Cette année, le secteur de la culture a été particulièrement touché par les réductions des subventions. Il est sans doute possible de faire des économies, mais pas au détriment de certaines manifestations importantes et spécifiques à la ville d'Antibes et qui ainsi participent au rayonnement de la ville. Une politique culturelle devrait être définie avant de décider des augmentations/réductions des subventions. Actuellement on réagit aux propositions des associations, heureusement très souvent intéressantes.

Nous constatons cette année une nette augmentation du budget « études » dans le budget Ville, auquel il faut ajouter le coût des études réalisées par la SPA, programmées pour plus de 300 000 euros. Sur ces études-là, nous n'avons aucune information sur leur coût et nous ne sommes pas destinataires de leurs rapports. Par exemple, en ce qui concerne Lacan-Marenda, les travaux du cabinet Tangram malgré plusieurs demandes, nous n'en connaissons ni les préconisations ni le coût. L'exemple d'étude pour les plages est intéressant aussi. Nous avons déjà dénoncé le coût de cette étude pour rendre un copier-coller de Cagnes-sur-Mer. Une agence d'urbanisme communautaire reviendrait beaucoup moins cher aux villes de la CASA et permettrait un meilleur suivi des études réalisées. On aurait pu croire que la réorganisation du service Urbanisme avait cet objectif. Mais non ! Bien au contraire, elle ne fait que doubler les structures existantes. Nous avons vu ce débat dans les délibérations précédentes.

L'ACMA coûte de plus en plus cher. Vous sembliez avoir reconnu la nécessité d'une crèche supplémentaire. Nous renouvelons notre demande d'étude dans ce cas-là de la création d'une crèche à horaires atypiques pour répondre aux nouvelles organisations du temps de travail des parents.

Et à la lecture de quelques points de ce budget, nous constatons que tant le BEA du Palais des Congrès que la DSP Vert Marine ne sont pas de si bons plans pour la Ville que vous le dites. Et nous disions il y a quelques années : « Si j'étais le privé, je dirais publiquement que c'est un bon plan, mais comme nous défendons le service public, nous nous priverons de le dire ». Merci.

#### **M. LEONETTI :**

Décidément, vous êtes intoxiquée à la dépense publique. Il faut toujours dépenser, toujours dépenser plus. Le moindre effort qui pourtant nous est imposé par vos amis au Gouvernement doit être au contraire répercuté par une dépense supplémentaire.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte des réalités que nous affrontons aujourd'hui et dans quelle époque nous rentrons. Si nous rentrons dans une époque dans laquelle nous pensons, de manière générale, que c'est uniquement à coup de service public payé par les contribuables que le fonctionnement de notre pays va sortir de la difficulté dans laquelle il est, c'est une erreur.

L'avenir sera très probablement, et je l'ai dit dans mon préambule, dans la recherche de partenariats et de recherche d'activités commerciales et d'activités privées qui auront des retentissements positifs sur la ville. Ça n'est pas en disant : maintenant non seulement il faut faire une crèche supplémentaire, alors qu'on est à 20 % alors que la ville de Paris est à 10 % en matière d'accueil de petite enfance, par exemple, maintenant il faut l'horaire décalé. Ça va coûter comme ça encore plus cher et en même temps, on va répondre à la demande à la carte. Il y a un moment où il faudra se poser la question quand même du périmètre d'intervention des actions sociales d'une ville.

Et il faudra aussi se poser la question, et je remercie aussi bien Éric PAUGET que Simone TORRES et tous ceux qui ont travaillé avec les associations, il n'y a pas une diminution drastique des subventions aux associations. Il y a eu un débat avec chacune d'entre elles. Je prends les deux exemples parce que le sport et la culture, ce sont les endroits particuliers. Mais chaque fois, on a essayé de voir comment on pouvait transformer, améliorer ou bien changer. Il est possible aussi de changer. Je croyais que le changement, c'était maintenant. Donc si c'est maintenant, regardons effectivement, comme nous le faisons et comme nous l'avons fait cette année, la façon dont on pouvait gérer au mieux l'activité des associations et faire en sorte, raisonnablement, de dire : est-ce que ça, ce n'est pas en train de s'épuiser ? Est-ce qu'il ne faut pas passer à autre chose ? Est-ce qu'il ne faut pas faire une autre manifestation sur le plan culturel ou sur le plan sportif ? Est-ce que le haut niveau ne peut pas être aidé de telle ou telle façon ?

Et vous me dites ça, vous, du Parti socialiste, au moment où on enlève 3 millions d'euros et on impose des rythmes scolaires à 1 million de plus, avec une masse salariale qui augmente de 1,5 million rien que sur les rythmes scolaires. Et il faut continuer à dépenser. Regardez bien ce budget. Les services vous l'ont montré. Je sais bien, on peut augmenter les impôts. Ça, c'est un grand classique. Mais sauf à augmenter les impôts, je ne vois pas très bien quelle autre marge de manœuvre nous avons que d'essayer de faire des économies.

**Mme MURATORE :**

Je peux répondre quand même ?

**M. LEONETTI :**

Toujours, Madame.

**Mme MURATORE :**

Je pense que j'ai dû me tromper de feuille en lisant parce que je n'ai jamais demandé de dépenser plus et quand je parle des subventions, la seule chose que j'ai demandée, c'est effectivement d'analyser les besoins par rapport à une crèche. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui ça. Effectivement, vous avez le choix de l'ACMA, d'accord.

**M. LEONETTI :**

J'ai fait le choix de tout le monde.

**Mme MURATORE :**

Mais globalement, je ne pense pas que j'aie demandé de dépenser plus.

**M. LEONETTI :**

Une crèche avec des horaires décalés, ça ne coûte rien.

**Mme MURATORE :**

Au contraire, j'ai demandé de mettre à plat parce qu'il y avait des incohérences.

**M. LEONETTI :**

Une crèche avec des horaires décalés, ça ne coûte rien !

**Mme MURATORE :**

Oui, une crèche avec des horaires décalés. Vous avez cité Paris. Paris, il y a des crèches ouvertes 24h/24 et qui répondent aux besoins des parents. Vous voulez faire travailler les gens le dimanche. Il va falloir des crèches ouvertes le dimanche.

**M. LEONETTI :**

Allez faire garder votre gamin dans la ville de Paris, il n'y a pas 10 %. On a le double d'accueils de petite enfance.

**Mme MURATORE :**

Mais il y a moins d'enfants sur Paris, arrêtez ! On le sait bien que malheureusement, parce que la ville s'est embourgeoisée, il y a moins d'enfants.

**M. LEONETTI :**

Madame MURATORE, je vous redonne la parole si vous ne m'interrompez pas quand je vous réponds. Sinon, je ne vous la redonne plus.

Je rappelle simplement, puisque vous citez Paris, que Paris offre deux fois moins d'aide pour garder les enfants et que, dans cette aide, il y en a 20 % qui sont de l'aide privée, c'est-à-dire des crèches privées.

Le deuxième point, c'est qu'à Antibes, il n'y a pas un couple avec un enfant qui a besoin de faire garder son enfant qui ne paie pas un prix en fonction de son quotient familial, que ce soit dans l'activité publique ou dans une activité d'assistante maternelle. Jacqueline DOR est là pour vous donner les chiffres avec précision si vous le souhaitez. Personne dans cette ville n'a aucune possibilité de faire garder son enfant. C'est rare que ce soit ainsi dans une ville et on continuera cette politique.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Contrairement à ma réputation, je vais apaiser les débats.

**M. LEONETTI :**

Ils ne sont pas d'une rare violence.

**Mme DUMAS :**

C'est vous qui me faites une réputation terrible.

Depuis des mois, vous nous parlez d'économie et de difficultés budgétaires et je suis d'accord pour dire que c'est lamentable que le Gouvernement réduise considérablement les dotations et cherche à étrangler les collectivités territoriales. C'est une politique d'austérité qui dure et qui asphyxie l'investissement public, le service public et l'économie locale.

Pour notre budget cette année, c'est donc une baisse de 2,8 millions d'euros de la DGF. Dans ce discours, il y a toujours l'idée que la dette publique est un fardeau et que l'on peut sacrifier les besoins de la population au nom du remboursement de cette dette, comme la Troïka a essayé de le faire en Grèce et comme la BCE veut continuer.

Non, c'est simplement, comme vous aviez l'habitude de m'envoyer en Corée du Nord, envoyez-moi en Grèce s'il vous plaît ! Ça sera beaucoup attractif pour moi !

Et comme la BCE veut continuer à le faire..

**M. LEONETTI :**

Il n'y a plus que là que vous pouvez aller !

**Mme DUMAS :**

... sans tenir compte des élections.

C'était mon petit paragraphe exotique.

Mais est-ce que l'on aura un jour le courage d'annoncer que ce ne sont pas les dépenses publiques qui coûtent si cher mais le comportement des banques si peu scrupuleux, comme celui de proposer des emprunts toxiques qui vont coûter une rallonge de 1,5 milliard d'euros à la France. Non, ce n'est pas l'investissement public ou le recrutement de fonctionnaires qui creuse la dette publique, mais bien l'exubérance du monde financier poussé à son paroxysme depuis les années 2004 et le fait que toute renégociation de prêt se fasse sur les conditions des banques et pas sur des conditions humaines.

La première chose à faire pour toutes les communes est bien de dire clairement stop aux emprunts dits structurés sur des devises que l'on ne maîtrise pas, et de continuer par contre à emprunter à un taux fixe en ce moment, car les taux n'ont jamais été aussi bas pour investir et répondre aux besoins de la population. La Ville d'Antibes en a les moyens et malheureusement le budget ne le fait pas.

Comment faire croire à la population que l'on aura plus de service public avec moins de fonctionnaires et avec moins de saisonniers ? C'est une hérésie et pourtant la Ville continue à creuser l'écart entre le nombre de postes budgétés et le nombre de postes pourvus. Cet écart est maintenant de 330 postes non pourvus.

Nous avons dans ce budget une hausse de 4 millions d'euros de contributions directes et de compensations, des recettes de fonctionnement qui augmentent de 2 millions d'euros. Et vous voulez nous expliquer que l'année va être dure.

Vous choisissez de réduire le personnel et de réduire les subventions surtout dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la santé. Cela ne va pas dans le bon sens.

Ce budget ne porte pas vraiment l'ambition au sujet de la politique foncière. Elle ne se résume qu'à 1,7 million d'euros et seulement 300 000 euros de participation pour la SACEMA. C'est presque moitié moins que la participation au budget du Palais des Congrès. De même que ce budget ne porte aucune ambition sur la rénovation des écoles : rien de prévu pour les écoles du Ponteil, du Pont Dulys, qui en auraient sans aucun doute besoin.

Non, ce budget ajoute de l'austérité locale à l'austérité imposée par le national. La Ville d'Antibes n'utilise pas la chance qu'elle pourrait avoir d'investir pour répondre aux besoins de la population et relancer l'économie locale, et c'est fort regrettable.

#### **M. LEONETTI :**

À front renversé. Un Front me dit qu'il faut que je rembourse la dette tout de suite, l'autre Front me dit que je dois l'aggraver largement. Et si la vérité était au milieu ? Et que chaque ménage se rende compte simplement que chacun d'entre nous, je suppose, a de la dette. Chacun de nous regarde, en fonction de la dette, la capacité qu'il a de la rembourser. Et en fonction de la capacité qu'il a de la rembourser, il se trouve ou dans une situation confortable ou dans une situation difficile.

Vous avez raison quand vous dites que les taux d'intérêt sont bas. Sauf que chacun d'entre vous connaît quand même le système financier. Si vous avez un taux d'intérêt qui est bas, vous empruntez. Mais puisque vous parlez de la Grèce, quand vous empruntez très au-delà des moyens que vous avez pour rembourser, un jour, les chiffres sont têtus et on vous demande, en tapant à votre porte, de rembourser. Et à ce moment-là, comme vous ne remboursez pas, vous avez d'énormes difficultés et vous commencez à ne plus être crédible pour emprunter.

La Ville d'Antibes, c'est un triple A, c'est-à-dire que si on demande demain à emprunter dans n'importe quelle banque, à des taux les plus bas, on les obtient. Pourquoi ? Parce qu'on a une crédibilité. Ça s'appelle la crédibilité bancaire. Je ne dis pas que toutes les villes sont comme ça. Et il y a des villes qui ne peuvent plus emprunter. Et c'est un vrai drame parce qu'elles n'ont plus de possibilité d'emprunt et plus de possibilité de fonctionnement.

La Ville d'Antibes pourrait continuer à s'endetter, c'est vrai. Mais nous, nous réfléchissons au point de cisaillement entre l'autofinancement, qui doit être fort, et en même temps une dette qui doit être maîtrisée.



J'ai donné déjà des explications sur les emprunts structurés. Je rappelle deux choses. Ces emprunts justement ont été renégociés avec ces horribles banques qu'évoque Madame DUMAS dans les années 2000. Dans les années 2000, on n'avait pas des emprunts qui tournaient autour de 2 %. On était entre 8 et 12 %. On a donc renégocié tous nos emprunts qui étaient dans ces tranches pour faire en sorte qu'on ait des emprunts beaucoup plus bas et on faisait des paquets à cette époque-là. Je rappelle qu'en l'an 2000, on se posait la question de savoir si on aurait 5 % ou 7 % de chômeurs. On était dans la grande ascension, expansion. La Grèce dépensait. Tout allait bien. Dans ce contexte-là, les emprunts structurés de la Ville d'Antibes nous ont déjà fait gagner 3 millions d'euros.

Deuxième point : si nous ne les avons pas renégociés, ces emprunts seraient aujourd'hui à 10 %. Ce qui veut bien dire que même s'ils remontent à 10 %, ça veut dire que toutes les années que nous avons renégociées entre 2000 et 2014, c'est du bénéfice pour la Ville d'Antibes.

Donc, il y a un moment où on peut toujours jouer sur la finance et les éléments bancaires. Je rappelle que les emprunts structurés de la Ville d'Antibes, c'est 7 % de l'ensemble de la dette. Donc, on peut essayer de faire peur. C'est une très bonne méthode, surtout en période électorale. Il n'y a aucun risque financier pour la Ville d'Antibes, qui vient encore d'être contrôlée et on constate qu'on rembourse une partie de la dette. Et si on rembourse une partie de la dette, c'est parce qu'il vaut mieux rembourser une partie de la dette à un certain taux et continuer à emprunter à hauteur de 10 millions cette année. Quand on est une ville qui a un patrimoine tel qu'il est, quand elle a un fonctionnement tel qu'il est, elle peut se permettre, franchement, d'emprunter 10 millions. Et les banques sont en demande permanente. André-Luc SEITHER peut en être le témoin, comme l'ensemble des services. Les banques viennent toujours nous dire : « Est-ce que vous ne voulez pas emprunter plus ? » Parce que la crédibilité de la Ville d'Antibes n'est pas contestée et n'est pas contestable.

À partir de là, oui je pense, moi, qu'il faut faire des économies et que ces économies doivent se faire dans une nouvelle optique. Par exemple, quand on fait des partenariats public-privé, on n'aurait pas pu construire le Palais des Congrès tout seul. C'est certain. Et on n'aurait pas pu emprunter 35 millions pour faire un parking sous le Pré des Pêcheurs parce que ça aurait aggravé fortement la dette et ça aurait plombé l'ensemble des investissements futurs. Et donc, c'est bien de passer à une délégation de service public avec un contrat, bien sûr, qui est un contrat équilibré et qui permet justement de continuer à investir.

Ce n'est pas vrai non plus que sur le plan social ou sur le plan des écoles, on fait des économies. Et je vous garantis que dans les années qui vont venir et surtout dans l'année qui va venir, les déplacements des élèves, on va être extrêmement prudents pour d'autres raisons que des raisons budgétaires et on va éviter de déplacer fortement les élèves. Ne serait-ce que le carnaval : moi je suis de ceux qui pensent qu'il y a un carnaval des enfants qui doit continuer à fonctionner. On ne va pas vivre dans la peur et on ne va pas vivre arrêtés parce qu'il y a une situation que l'on connaît sur le plan national. Pour autant, on mettra beaucoup plus de précaution et beaucoup plus d'encadrement que d'habitude. Et ça, ça a un coût aussi. C'est un coût qu'on est capable, effectivement, d'assumer.

Vous me dites qu'il y a 250 postes non pourvus. Vous avez calculé combien ça ferait si on pourvoyait 250 postes de plus sur la Ville d'Antibes ? Rien qu'avec 70 postes non équivalents temps plein pour les rythmes scolaires, on dépense 1,5 million. Après il y a des subventions, il y a des compensations par l'État, par la CASA, etc. et le solde est d'1 million. Mais le coût financier de 70 personnes, c'est 1,5 million. Donc est-ce que vous pensez que la Ville doit engager 250 personnes parce que les emplois sont ouverts ? C'est méconnaître aussi le fonctionnement d'une institution publique. Il y a des postes ouverts dans toutes les institutions publiques. Et on les pourvoit au cas par cas et comme il le faut. Ça existe à la Sécurité sociale, ça existe dans les hôpitaux, ça existe dans les collectivités. Ne laissez pas croire qu'il y a un déficit d'employés municipaux de 250 sur la Ville d'Antibes parce que, vous le savez, vous êtes suffisamment intelligente et instruite sur ce sujet pour savoir que ça n'est pas vrai. Vous pouvez avoir d'autres optiques et d'autres stratégies. Mais moi ce que je n'accepte pas en Conseil municipal, c'est qu'on dise des choses qui sont fausses.

Je rappelle que la police municipale d'Antibes, par exemple, c'est la troisième de France en termes de rapport habitants. Ce n'est pas la première parce qu'on est sur la Côte d'Azur et qu'il y a des concurrents sérieux. Mais pour autant, c'est quand même la troisième de France. Et les caméras, il y en a, comme le disait

Monsieur LO FARO tout à l'heure, où il faut. Il n'y en a pas tous les trois mètres comme dans certaines villes, mais il y en a où il faut et elles sont utiles et on continuera à les mettre là où la police municipale et la police nationale nous diront de les mettre.

Et en même temps la solidarité, je ne la lâcherai pas, ni sur les personnes âgées, ni sur les gens en grande difficulté. Mais franchement, je me pose la question aujourd'hui de savoir, dans les conditions dans lesquelles nous sommes, c'est très intelligent de les faire déménager nos enfants pendant une semaine pour aller à une classe verte. Je pense qu'on est dans une période dans laquelle on doit de temps en temps revenir sur l'essentiel.

Ce budget est un budget qui n'augmente pas les impôts. C'est un budget qui se désendette, qui diminue le fonctionnement et qui n'altère pas la fonction publique. Il ne touche pas aux impôts des Antibois et en même temps, il permet le même investissement que l'année dernière alors que nous avons une dotation de l'État de 3 millions de moins et une contribution pour les rythmes scolaires d'1 million de plus.

Faites-en un. Écrivez un budget. J'aimerais bien que vous me disiez comment d'un côté...

**Mme DUMAS :**

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

**M. LEONETTI :**

Vous devriez déjà essayer d'en faire un au lieu de dire : « Il faut, il n'y a qu'à ». Je demande par exemple au Rassemblement Bleu Marine qu'il me dise comment j'élimine les fonctionnaires par exemple. Pas ceux qui partent à la retraite. Les autres, comment je les mets à pied ? Ce serait intéressant. Et à vous, je vous dis : est-ce qu'il faut engager 250 fonctionnaires ? Vous seriez à ma place, vous ne les engageriez pas, Madame DUMAS.

Donc, essayons... On est en début de mandat. Je sais bien qu'il y a des élections tout le temps dans ce pays, mais on peut essayer aussi de regarder les choses dans leur réalité.

Donc je le répète : l'investissement est privilégié, il y a des efforts de fonctionnement et il n'y a pas d'augmentation des impôts.

André-Luc SEITHER.

**M. SEITHER :**

Oui, on est obligés de passer chapitre par chapitre.

**M. LEONETTI :**

Si vous êtes d'accord, on fait chapitre par chapitre. Vous voterez tout à la fin et on ne réclamera pas le vote chapitre par chapitre. Ça vous convient ? Parce que sinon il faut chaque fois repasser au vote puisque le budget se vote chapitre par chapitre.

À moins que, et c'est peut-être plus simple, je vous demande un vote global maintenant et ensuite on dit « même vote » chapitre par chapitre.

Troisième solution, vous vous abstenez sur tous les chapitres et à la fin vous votez pour, contre ou vous vous abstenez.

Qu'est-ce que vous choisissez comme formule ? Ce sont des formules de gestion rapide. Il n'y a pas de piège.

On vote au départ ? Vous l'avez lu le budget. On vote au départ et ensuite, chapitre par chapitre, on le répète.

Qui est contre ? Huit. Qui s'abstient ? Donc ce vote sera un vote que l'on déclinera chapitre par chapitre. Je ne vous redemanderai pas de voter, mais je dirai : « même type de vote », ce qui voudra dire que vous votez

pareil. On est d'accord ? Dites-moi oui. Une fois oui, ça n'engage personne ! Je ne vous demande pas oui sur le budget. Je vous demande oui sur ce dispositif.

Allez-y, Monsieur SEITHER.

**M. SEITHER :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : 18 501 159

CHAPITRE 012 : Charges de personnel : 82 500 000

CHAPITRE 014 : Atténuation de produits : 3 924 188

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante : 19 482 998

CHAPITRE 66 : Charges financières : 9 200 000

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles : 1 836 655

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 800 000

Pour un total des dépenses de fonctionnement de : 140 245 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 013 : Atténuation de charges : 850 261

CHAPITRE 70 : Produits des services : 9 514 115

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes : 102 755 419

CHAPITRE 74 : Dotations, subventions et participations : 21 196 317

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante : 4 314 950

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels : 1 463 938

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 150 000

Total des recettes de fonctionnement : 140 245 000 €

Voilà pour la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles : 473 354

CHAPITRE 204 : Subventions d'équipement versées : 1 658 909

CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles : 3 378 968

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours : 10 808 769

CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilés : 11 232 000

CHAPITRE 45 : Comptabilité distincte rattachée : 400 000

CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 150 000

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales : 500 000

Pour un total des dépenses d'investissement de : 28 602 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 13 : Subvention d'investissement : 2 644 000

CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées : 11 232 000

CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers : 3 650 000

CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières : 100 000

CHAPITRE 45 : Comptabilité distincte rattachée : 400 000

CHAPITRE 024 : Produits des cessions : 5 276 000

CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 800 000

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales : 500 000

Pour un total des recettes d'investissement de : 28 602 000 €

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

Vous l'avez initialement dit et donc, le vote global est conforme à ce que nous avons dit initialement. La suite. La délibération est adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 49** (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

## **12-5 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

### **M. SEITHER :**

Il s'agit du budget assainissement.

Le budget annexe du service assainissement s'équilibre à 11 683 000 dont 6 251 000 en fonctionnement et 5 432 000 en investissement.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 262 000. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de recettes prévisionnelles de la PFAC (c'est la participation financière à l'assainissement collectif) qui fait suite à une baisse importante en 2014 due au nouveau mode de calcul. Il est également prévu une recette nouvelle de 83 000 euros pour la facturation des enquêtes de contrôle des raccordements. Le montant de la redevance d'assainissement arrêté à 3 675 000 intègre le tarif binôme avec tranche sociale mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également de 3,85 % malgré une baisse de 11 % des charges à caractère général (- 102 000 euros). La masse salariale reste, elle, stable à 2 150 000.

Les charges financières, intérêts de la dette qui baissent de 10 % ne représentent que 8,3 % des dépenses de fonctionnement.

La hausse la plus importante concerne la rémunération du délégataire au titre du traitement des effluents de la commune de Biot, qui augmente de 337 000 euros, le contrat de DSP prévoyant le versement en 2015 du montant dû au titre de 2014 et du premier semestre 2015. À noter que cette dépense est compensée par la recette correspondante auprès de la Ville de Biot.

Dans ce budget, l'autofinancement d'1,9 million constitué par la dotation aux amortissements des immobilisations représente près de 35 % du montant total des recettes d'investissement. À cet autofinancement s'ajoutent 580 000 euros de FCTVA, 352 000 euros de subventions et un recours à l'emprunt estimé à 2,3 millions.

Le cumul de ces recettes autorise l'inscription d'un volume de dépenses d'équipement de 3,8 millions permettant de financer notamment le remplacement des canalisations du chemin Fournel Badine, du carrefour du Châtaignier à la route de la Badine, le dernier tronçon du chemin des Rastines, la réhabilitation sans tranchées des canalisations de l'avenue du 11 novembre du Fort Carré à la station Vauban, de la rue François Delmas et de la rue Vial du chemin des Rastines, la poursuite et la mise à niveau de la station de relevage de l'Illette, le démarrage de l'opération Laval-amont (c'est le carrefour de la Sarrazine), la première phase des travaux de la Pinède, modification du bâtiment.

Pour les interventions, je vous laisse la parole, Monsieur le Maire.

### **M. LEONETTI :**

Même vote ou vote différent sur l'assainissement ? On passe au vote alors. Qui est contre ? Pareil. S'abstient ? Un, deux.

### **M. SEITHER :**

Je passe chapitre par chapitre.

#### **SECTION D'EXPLOITATION :**

##### **DEPENSES D'EXPLOITATION :**

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : 781 000

CHAPITRE 012 : Charges de personnel : 2 150 000

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante : 3 000

CHAPITRE 66 : Charges financières : 520 000

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles : 897 000

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 900 000

Pour un total des dépenses d'exploitation de : 6 251 000  
RECETTES D'EXPLOITATION :  
CHAPITRE 013 : Atténuation de charges : 5 000  
CHAPITRE 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services de marchandises : 4 963 000  
CHAPITRE 74 : Subvention d'exploitation : 740 000  
CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 543 000  
Total pour les recettes d'exploitation : 6 251 000

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles : 31 000  
CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles : 53 000  
CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours : 3 705 000  
CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilés : 800 000  
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 543 000  
CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales : 300 000  
Pour un total des dépenses d'investissement de : 5 432 000 €

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 13 : Subvention d'investissement : 352 000  
CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilés : 2 300 000  
CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 580 000  
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 900 000  
CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales : 300 000  
Pour un total de : 5 432 000 €

#### **M. LEONETTI :**

Le vote est fait. Donc, on le confirme sur l'ensemble des sections qui ont été évoquées. Oui, c'est une performance. Une performance de vos services, Monsieur SEITHER, et performance de vous-même aujourd'hui. La délibération est adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 49** (6 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **12-7 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES**

#### **M. SEITHER :**

Maintenant, on passe au budget Azurarena Antibes. Ce budget permet la gestion hors taxes des flux financiers concernant la salle des sports et spectacles Antibes Azurarena.

Il s'équilibre à 2 967 000, dont 1 101 000 euros en fonctionnement et 1 866 000 en investissement.

Il s'agit notamment, en fonctionnement, du paiement du délégataire des différents montants prévus dans le contrat de DSP signé le 19 octobre 2012 pour 421 000 euros et du paiement des intérêts (80 000) de l'emprunt restant sur la construction de la salle après remboursement anticipé, l'an passé, de 5 millions. Un autofinancement de 600 000 euros correspondant à l'amortissement de la construction est également inscrit.

Ces dépenses sont financées principalement par une participation de 735 000 euros du budget principal, par 150 000 euros de location de la salle à l'équipe de basket et par 195 000 euros d'amortissement des subventions.

En investissement, en plus des 600 000 euros d'autofinancement, il est prévu le versement du solde de la subvention du Conseil général, soit 1 266 000. Ce montant finance le remboursement du capital de la dette (370 000) et permet d'inscrire en dépenses d'équipement le montant d'1,3 million permettant largement de solder les derniers décomptes de travaux sans sollicitation du budget principal.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

Merci. Même vote ? Non. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. La délibération est adoptée à la majorité par **41 voix POUR sur 49** (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

**M. LEONETTI :**

Monsieur AUBRY ?

**M. AUBRY :**

Nous nous sommes abstenus uniquement sur l'assainissement.

**M. LEONETTI :**

Oui, oui !

**M. AUBRY :**

Que ça soit bien clair.

**M. LEONETTI :**

Oui, oui, oui !

**M. AUBRY :**

D'accord. Je vous remercie.

## **12-6 - BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE PALAIS DES CONGRES**

**M. SEITHER :**

Je reviens un peu en arrière parce que j'ai loupé une page. C'est celui du Palais des Congrès. C'est à force de boire de l'eau !

Ce budget permet la gestion hors taxes des flux financiers concernant le Palais des Congrès.

Il s'équilibre à 2 725 000 euros, dont 2 135 000 euros en fonctionnement et 590 000 euros en investissement.

Il s'agit, en fonctionnement, des paiements des différents loyers, intérêts, frais de gestion, impôts et taxes, et reversement à l'EPIC de la redevance perçue pour la mise à disposition du terrain à l'emphytéote.

Ces dépenses sont compensées notamment par le remboursement de ces loyers par l'EPIC Office du Tourisme (1 240 000) et par le versement par Antibes Invest de la redevance pour mise à disposition du terrain (885 000).

En investissement, les dépenses d'un montant de 590 000 concernent le loyer d'investissement capital – donc le capital – et le loyer pour provisions fonds de travaux pour 440 000 euros, ainsi qu'une subvention de 150 000 euros pour terminer les équipements du Palais des Congrès.

Ces dépenses sont intégralement financées par une subvention d'investissement versée par le budget principal.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

Alors ça, c'est le Palais des Congrès. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit.

**M. SEITHER :**

Excusez-moi, mais je suis obligé de passer chapitre par chapitre. C'est obligatoire.

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES D'EXPLOITATION :

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : 230 000

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante : 885 000

CHAPITRE 66 : Charges financières : 1 020 000

Pour un total d'exploitation de : 2 135 000

RECETTES D'EXPLOITATION :

CHAPITRE 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services marchandises : 220 000

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante : 895 000

CHAPITRE 76 : Produits financiers : 1 020 000

Pour un total des recettes d'exploitation de : 2 135 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 204 : Subventions d'équipement versées : 150 000

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours : 440 000

Pour un total de : 590 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE 13 : Subvention d'investissement : 590 000

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

Alors là, on a voté chapitre par chapitre le vote que nous avons précédemment fait. On est bien d'accord ? La délibération est adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 49** (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS).

**12-8 - TAXE DE SEJOUR - MODIFICATION DES TARIFS, DE LA PERIODICITE DE PERCEPTION ET DES CONDITIONS D'EXONERATION**

**M. SEITHER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi de finances 2015, adoptée le 29 décembre 2014, a modifié le dispositif de la taxe de séjour sur plusieurs points.

Premièrement, la nouvelle catégorie d'hébergement ; des nouvelles exonérations et suppressions des exonérations et réductions précédentes ; une fixation de nouvelles fourchettes tarifaires applicables pour chaque catégorie d'hébergement.

Il est donc nécessaire d'abroger les délibérations existantes et de voter une délibération afin de permettre :

- premièrement, de mettre en œuvre les dispositions nouvelles prévues par la loi en matière d'exonérations ;
- deuxièmement, de mettre à jour les catégories d'hébergement existantes et d'en créer de nouvelles, c'est-à-dire : les palaces, chambres d'hôtel désormais rattachées à la catégorie des hôtels et hébergements de première catégorie ;
- d'assurer un recouvrement de la taxe de séjour selon un rythme de déclaration trimestriel au lieu de mensuel ;
- de rehausser les tarifs pour certaines catégories d'hébergement. Le principe retenu est de procéder à une première augmentation applicable au 1<sup>er</sup> juin 2015, puis une seconde à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- de fixer enfin une nouvelle période de perception de la taxe de séjour. La taxe de séjour continue d'être appliquée au réel pour les catégories d'hébergement figurant dans le tableau qui vous est joint à cette délibération.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI :**

Interventions : Front national, Front de gauche.

**Mme CHEVALIER :**

Monsieur le Maire, chers collègues, de même que la tarification de la restauration scolaire sur Antibes n'avait pas bougé depuis des années, provoquant un réajustement tarifaire drastique de dernière minute en septembre 2014 - Oui, drastique, tout à fait. On a entendu des commentaires. Moi j'appartiens à la dernière tranche et j'ai une augmentation, personnellement, que je trouve drastique des tarifs.

La taxe de séjour sur Antibes n'a pas été modifiée depuis 2003 et vous nous proposez de voter aujourd'hui une réactualisation des tarifs au maximum des plafonds prévus par la loi de finances.

Bien conscients que vous souhaitez rééquilibrer les budgets par l'augmentation de certaines recettes, nous sommes absolument contre cette décision d'augmentation maximale selon les grilles tarifaires qui va entièrement à l'encontre d'un soutien au dynamisme touristique d'Antibes Juan-les-Pins. Vous l'avez dit vous-mêmes tout à l'heure, Antibes rayonne et attire.

Cette semaine, un site de réservation en ligne, un voyageur, révélait dans son baromètre 2014 qu'Antibes, Nice et Cannes se trouvent dans le Top 10 des destinations préférées des étrangers. Antibes, classée en 9<sup>e</sup> position, derrière Nice : 2<sup>e</sup>, et Cannes : 4<sup>e</sup>.

Augmentez la taxe de séjour au maximum et vous verrez la population touristique, qu'elle soit française ou étrangère, délaisser progressivement notre station après avoir comparé les prix des séjours dans les autres villes.

Alors qu'aujourd'hui, il est moins cher de passer une semaine en quatre-étoiles au Maroc qu'un week-end sur la Côte d'Azur, ne devons-nous pas faire tous les efforts pour garder des prix attractifs et inciter les touristes à séjourner sur la Côte ?

Vous me direz que quelques euros ne feront pas la différence. Mais nous savons tous que le consommateur averti compare les prix sur Internet, recherche les meilleures offres, dans un contexte économique tendu maîtrise son budget vacances au plus près. Même si l'augmentation impacte essentiellement le tourisme de luxe et va se faire de manière progressive en 2015 et 2016, cette augmentation par les maximums est un très mauvais signal envoyé aux acteurs et aux professionnels du tourisme d'Antibes Juan-les-Pins, alors même que vous avez construit un Palais des Congrès censé doper la fréquentation de notre ville.

En conséquence, notre groupe Rassemblement Bleu Marine votera contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Merci.

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

Moi je suis favorable à ces modifications de tarifs, de taxes. J'ai simplement un regret puisque la loi permettait de parler aussi de taxer les hébergements dans les ports de plaisance. Et ça, vous n'en parlez pas. Il y avait moyen encore de faire un petit reliquat supplémentaire dans les recettes puisqu'on sait bien que les bateaux, il y a quand même des bateaux qui sont loués en hébergement et non pas pour naviguer sur les eaux.

**M. LEONETTI :**

C'est prévu. Ça existe, Madame DUMAS. Oui, oui. Ce n'est pas prévu dans les hausses telles qu'elles sont aujourd'hui, mais il y a une taxe de séjour sur les ports. Elle s'applique.

Madame CHEVALIER a eu la gentillesse de faire les questions et les réponses. Simplement, je dirais que



c'est toujours plus agréable de ne toucher à rien. Depuis 2003, ça ne bouge pas.

Ensuite, vous avez raison de noter que 25 centimes d'euro sur un deux-étoiles, ce n'est pas un élément qui va effectivement dissuader quelqu'un de venir dans un séjour. En même temps, les gens qui séjournent à l'Hôtel du Cap qui se verraient imprimer un euro de plus sur la chambre qu'ils ont réservée, par jour, cela ne va pas non plus avoir un impact majeur.

C'est la raison pour laquelle à la fois dans cette recherche de finances supplémentaires, vous avez raison, et en même temps dans la volonté de dialoguer, j'ai réuni les associations et les syndicats d'hôteliers d'Antibes et ils m'ont proposé de décaler la date au 1<sup>er</sup> juin puisqu'ils avaient des réservations qui avaient été faites sur l'ancien modèle. Et puis en même temps de faire cette hausse en deux étapes. J'ai donc accepté cette proposition et ça a été fait en concertation avec le tissu hôtelier. Ça a été un dialogue qui a été d'autant plus facile que les hôteliers savent que la taxe de séjour retourne sur le tourisme puisque c'est une recette affectée à la Maison du Tourisme. Et comme ils siègent à l'intérieur de la Maison du Tourisme et du Palais des Congrès et qu'ils décident des fonctionnements, ils ont assez bien accepté que les propositions qu'ils nous faisaient pour dynamiser l'activité de Juan-les-Pins devaient trouver un effort de l'ensemble et que donc, il était normal qu'ils participent à cet effort.

Je ne dis pas ça pour que vous changiez de vote. Vous n'en changerez pas de toute façon puisque comme disait Edgar FAURE : « Un discours convaincant m'a quelquefois fait changer d'opinion et jamais de vote ».

Donc je voulais simplement vous apporter ces précisions pour vous dire que ces décisions ont été prises non pas de manière brutale mais en concertation avec les professionnels et dans un engagement qu'ils seraient écoutés sur l'utilisation de ces fonds au niveau de l'Office du Tourisme et des Congrès de Juan-les-Pins.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq. S'abstient ? La délibération est adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 49** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

## **12-9 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - PART REGIE - FIXATION DE LA REDEVANCE COMMUNALE A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2015**

### **M. SEITHER :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commune d'Antibes est compétente en matière d'assainissement des eaux usées. Le service public de l'assainissement collectif est défini par ce même article, comme la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

Par une convention entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée de dix ans, les missions d'épuration des eaux usées et d'élimination des boues produites ont été confiées à un délégataire. Quant aux missions de collecte et de transport des eaux usées, elles sont gérées directement par la Commune sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant de la redevance d'assainissement communale pour les missions qu'elle gère directement.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est fixé, selon les modalités du tarif binôme, avec tranche sociale et écologique, je vous propose 0,2461 euro hors taxes le mètre cube de 0 à 120 m<sup>3</sup> par an et de 0,4648 euro hors taxes le mètre cube au-delà de 120 m<sup>3</sup> par an.

Voilà, Monsieur le Maire, pour fixer sa redevance.

### **M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

**16-1 - QUARTIER DES BREGUIERES PARCELLES AM 79p ET AM 23p - AMENAGEMENT ROUTIER - CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE - ECHANGE AVEC SOULTE AVEC LES CONSORTS FANTINO - AMENDEMENT DE LA DELIBERATION DU 5 JUIN 2014**

**Mme BOUSQUET :**

Monsieur le Maire, chers collègues, en vue de la création d'une future voie de liaison entre le chemin des Basses Bréguières et le chemin des Moyennes Bréguières, il est proposé de réajuster une soulte que nous avons acceptée au mois de juin dans un principe d'échange de terrains avec soulte au profit des FANTINO, car le géomètre expert a revu la superficie et il s'avère qu'il y a un différentiel de 362 m<sup>2</sup> au lieu de 348 m<sup>2</sup>.

Donc, il vous est demandé et proposé d'accepter cet échange avec soulte et de compter la nouvelle soulte qui s'élèverait aujourd'hui à 126 700 euros au lieu de 121 800 euros.

**M. LEONETTI :**

Cette rectification étant faite, il n'y a pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

**16-2 - COURS MASSENA - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE BR 321- CESSION APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE DES LOTS (10-2) (11-4) (14) (15) - DESIGNATION D'UNE COMMISSION AD HOC**

**Mme BOUSQUET :**

Au 35 cours Masséna, le service juridique, assurances, contentieux y est hébergé et doit prochainement libérer ces lieux. Donc ces locaux vont être disponibles et proposés à la vente selon quatre lots :

- un premier lot situé au premier étage qui comprend un bureau de 90 m<sup>2</sup> et d'une cave au prix de 360 000 euros ;
- un deuxième lot au deuxième étage de 90m<sup>2</sup> également et d'une cave au prix de 400 000 euros ;
- et deux mansardes au prix de 22 000 euros chacune.

Cette vente s'effectuerait par appel public à la concurrence et une Commission pourrait être créée afin d'examiner les offres.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver la vente de ces lots et le principe de la création de la Commission.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

J'imagine que vous savez ce que je vais dire.

Pourquoi vendre ce bien immobilier alors que nous disposons d'un bailleur social compétent – c'était pour faire quelques compliments à Madame BLAZY – pour en faire des logements sociaux ou des logements pour saisonniers en cœur de ville ? Cette stratégie, pour moi, ne répond pas aux besoins de la population. Je ne voterai pas cette délibération.

**M. LEONETTI :**

Vous connaissez ma réponse. Le coût de logements sociaux dans des endroits qui sont de ce type-là, avec la vente de ce logement ou de ces deux logements, on peut en faire le triple dans la SACEMA et même plus. C'est une simple bonne gestion de l'argent public.

On va voter le texte, puis après on va voter la Commission ad hoc.

Sur le texte, qui est contre ? Un. S'abstient ? Donc la délibération est adoptée **à la majorité par 48 voix**

**POUR sur 49** (1 contre : Mme DUMAS).

**M. LEONETTI :**

Maintenant, en dehors d'Anne-Marie BOUSQUET, de Marguerite BLAZY, André-Luc SEITHER, Patrick DULBECCO et Martine SAVALLI, qui sont titulaires pour la majorité, j'ai besoin d'un candidat de chaque membre de l'opposition, si vous le souhaitez. Madame DUMAS, elle n'y va pas, elle ne veut pas vendre.

Oui ? Madame MURATORE.

Dans le groupe Front national, personne ? Si ? Non ? C'est Monsieur TIVOLI ? Vous avez compris, c'est une Commission qui va recevoir des offres d'achat et qui va décider si on vend ou si on ne vend pas. Maintenant, vous n'êtes pas obligés d'y siéger, je veux dire. Vous n'y siégez pas ? Non.

Ça veut dire que la Commission a huit élus, mais deux se désistent, donc Madame MURATORE s'ajoute aux membres de la majorité.

Ce n'était pas pour faire des logements sociaux, Monsieur TIVOLI. Vous avez compris que c'était pour vendre, pour entrer de l'argent. Non parce que je précise ! J'ai vu que vous aviez réfléchi après. Non, vous avez compris. Vous avez compris le sens de la délibération.

L'ensemble des candidats a été élu **à la majorité par 48 voix POUR sur 49** (1 contre : Mme DUMAS), pour siéger à la Commission ad hoc chargée de l'ouverture des plis.

### **16-3 - CHEMIN RABIAE ESTAGNOL - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE BD 9 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION D'UNE COMMISSION AD HOC**

**Mme BOUSQUET :**

La Commune avait acquis en 1992 un bien qui aurait permis l'élargissement de cette voie. Or cet élargissement pourra être réalisé d'une autre façon technique et ce bien ne nous est plus utile et il est donc proposé à la vente pour un prix de 200 000 euros. Et même processus que tout à l'heure, avec une Commission, puisque ce serait un appel d'offres à la concurrence.

**M. LEONETTI :**

Madame DUMAS, même schéma.

**Mme DUMAS :**

Pas du tout !

**M. LEONETTI :**

Ah ! Pas du tout !

**Mme DUMAS :**

Pour vous montrer que je ne suis pas dogmatique...

**M. LEONETTI :**

Vous m'avez appris un jour que dans la politique, l'important c'est d'être imprévisible.

**Mme DUMAS :**

Exactement ! Vous voyez...

**M. LEONETTI :**

Donc là pour une fois, effectivement, vous me surprenez.

**Mme DUMAS :**

Attendez ! Attendez !

**M. LEONETTI :**

Oui, oui.

**Mme DUMAS :**

Quand même, cette délibération montre l'inertie de la Ville parce que, quand même, cette maison, vous l'avez rappelé, a été achetée en 1992 et n'en a rien fait. C'est donc pendant vingt ans.

**M. LEONETTI :**

Finissez, Madame DUMAS.

**Mme DUMAS :**

D'accord.

Donc je me posais la question, en effet, de ce qui avait été fait pendant vingt ans. Mais peut-être vous allez m'y répondre. Moi je trouve que c'est un gâchis. Mais je peux comprendre que maintenant la vente s'impose parce qu'en effet, l'agrandissement de la route...

Eh oui ! Vous voyez ! Vous voyez.

Donc là je peux comprendre que la vente s'impose et que l'argent aille pour réparer les logements en cœur de ville, donc du cours Masséna, qu'il fasse du logement social.

**M. LEONETTI :**

Écoutez, c'est comme ça. Elle a été occupée pendant une partie. En même temps, je ne vais pas vous raconter que je me suis torturé l'esprit pour savoir comment je pouvais faire un logement social de cette petite villa dans un coin de machin. Et finalement, on l'a achetée en 1992. Si vous regardez combien on propose de la vendre en 2014, on a quand même fait une bonne affaire. On a bien fait de placer cet argent-là. En même temps, ça a été occupé pendant presque les deux tiers du temps par des locataires, donc ça prouve que ce n'était pas une si mauvaise idée que ça.

On a le même problème. Donc d'abord on vote. Qui est contre ? Donc plus personne. S'abstient ? Plus personne. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

En revanche, là j'ai encore le même problème. Front national, pas de candidat ? Pas de candidat. Madame MURATORE, candidate. Madame DUMAS ? Pas candidate. Voilà, le problème est réglé sur le jury.

L'ensemble des candidats a été élu **à l'unanimité** pour siéger à la Commission ad hoc chargée de l'ouverture des plis.

#### **16-4 - CHEMIN DE RABIAE ESTAGNOL - RESIDENCE « RABIAE ESTAGNOL » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BOUSQUET :**

Au niveau du 1205 chemin Rabiac Estagnol, la SACEMA conduit actuellement une opération en vue d'acquérir en VEFA dix logements sociaux. C'est un programme important qui comprend déjà un établissement de soins, un local commercial et il y aura donc seize logements qui sont proposés, dont dix logements sociaux.

La SACEMA sollicite une subvention de 143 953,25 euros. En échange la Ville se verra réserver un T3 dont l'attribution sera gérée par la CASA.

**M. LEONETTI :**

Par Madame BLAZY et l'ensemble de la Commission qui l'entoure.

Rassemblement Bleu Marine. Monsieur TIVOLI.

**M. TIVOLI :**

Monsieur le Maire, puis-je vous poser une question juste avant ?

**M. LEONETTI :**

Vous pouvez toujours poser des questions. L'opposition est faite pour poser des questions. La majorité est faite pour agir.

**M. TIVOLI :**

Exactement !

[Rires]

**M. TIVOLI :**

En fait, je me demandais si les interventions que nous devons faire avant, sur le budget, mis à part le budget de la Ville, si c'était normal que nous n'avions pas pu les faire, notamment concernant Azurarena et l'assainissement puisque c'étaient des délibérations différentes de celle du budget de la Ville en fait. Je pensais que nous allions voter les budgets et entre chaque budget, pouvoir faire des interventions.

**M. LEONETTI :**

Mais vous pouviez.

**M. TIVOLI :**

On vous les avait envoyées les interventions qu'on souhaitait faire.

**M. LEONETTI :**

Avant le vote, avant de voter, quand je vous pose la question du vote, si vous n'avez pas une intervention à faire, vous levez la main. Moi je pensais que votre intervention était une intervention globale.

**M. TIVOLI :**

Non, non ! OK.

**M. LEONETTI :**

Vous aviez évoqué le Palais des Congrès, vous aviez évoqué tout ça.

**M. TIVOLI :**

D'accord. Ce n'est pas grave.

**M. LEONETTI :**

Ce n'est pas grave. D'accord. Donc la réponse est que si vous voulez prendre la parole, normalement vous êtes inscrits. Mais vous savez que dans cette assemblée, même quand on n'est pas inscrits, si on lève la main parce qu'on a quelque chose de vraiment important à dire, je n'enlève pas la parole.

On est maintenant Rabiac Estagnol.

**M. TIVOLI :**

Sur les logements sociaux, on y arrive.

Monsieur le Maire, chers collègues, le logement social a pour but de faciliter temporairement la vie des français en difficulté en faisant fonctionner la solidarité à leur profit. Aujourd'hui, de nombreux dossiers de demande d'accession au logement social s'entassent dans notre ville et actuellement, privilégier les français sur les étrangers pour l'accession à ces logements sociaux est passible de 75 000 euros d'amende, cinq ans d'emprisonnement. Et actuellement les logements sociaux sont attribués sur des critères d'urgence et non pas d'ancienneté. Et on assiste parfois à une vraie préférence étrangère.

Comme lors des précédents votes, nous maintenons notre position, qui est de refuser la construction et l'achat de nouveaux logements sociaux tant qu'une loi ne permettra pas d'appliquer la préférence nationale sur l'attribution de ces logements. Je vous remercie.

**M. LEONETTI :**

Vous devriez réfléchir, Monsieur TIVOLI. Je suis sûr que dans votre électorat, il y a un certain nombre de gens qui sont dans des logements sociaux. Je suis sûr que dans votre électorat et peut-être dans votre entourage, il y a des gens qui ont besoin des logements sociaux. Donc le fait d'avoir cette attitude systématique et de ne rien voter en matière de logement social, ça vous met dans une situation que vous assumez, je veux dire, et assez facilement, mais ça vous met dans une situation dans laquelle vous êtes quelquefois en contradiction. C'est tout.

**M. TIVOLI :**

Pourquoi ? En contradiction avec quoi ?

**M. LEONETTI :**

Vous avez voté, par exemple, à la CASA le bilan de la SACEMA. La SACEMA construit des logements sociaux. Alors une fois vous votez oui, une autre fois vous revenez avec les étrangers parce qu'on est en campagne électorale et vous prenez ça comme prétexte alors que regardez un petit peu ce qu'il y a dans les logements sociaux d'Antibes. Franchement, peut-être que dans certains endroits on peut se poser un certain nombre de questions. Mais franchement, dans les logements sociaux d'Antibes, en attribution qui se font à travers les Maires des villes et à travers la Communauté d'agglomération, je vous assure qu'on n'est pas dans une situation dans laquelle il y a une préférence de l'étranger par rapport aux français.

Enfin, vous faites ce que vous voulez. J'ai entendu votre explication.

Sur ce sujet, , qui est contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 49** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

**16-5 - ANGLE 2 BD RAYMOND POINCARE / 20 AV DU GRAND PIN - RESIDENCE « LA VILLA DES PINS » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI :**

Ensuite même type de vote sur le 2 boulevard Poincaré, je suppose ? Même type de vote ? Oui. Même type de vote. La délibération est adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 49** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO).

**16-6 - 55 AVENUE DE NICE - RESIDENCE « LE PARC VAUBAN » - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FONCIERES POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 33 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS ET DE L'USUFRUIT LOCATIF SOCIAL DE 15 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BOUSQUET :**

La SACEMA conduit actuellement une opération en vue d'acquérir en VEFA, au 55 avenue de Nice, dans une résidence qui s'appelle la résidence du Parc Vauban, d'une part 33 logements sociaux. En échange, la Commune se verrait proposer la réservation de 3 logements en PLUS et à ce titre elle sollicite une subvention de 561 181 euros. Et d'autre part, la SACEMA souhaite également se porter acquéreur de l'usufruit social de 15 logements pour une période de 18 ans. La Ville se verrait réserver 2 logements en PLUS et la subvention

sollicitée est de 106 080 euros.

Il est donc proposé d'accepter la signature des deux conventions et d'accorder également l'attribution des deux différentes subventions.

**M. LEONETTI :**

On recommence : Rassemblement Bleu Marine, la Gauche unie et le Front de gauche. Pas d'interventions ? Pas d'intervention. Si. Madame MURATORE.

**Mme MURATORE :**

Il y a plusieurs problèmes avec cette délibération. Elle mélange une subvention pour l'acquisition de logements sociaux et une subvention pour l'usufruit locatif social.

Un deuxième problème : en Commission Urbanisme, il a été décidé de reporter le point de l'usufruit social à la prochaine réunion, car le dossier présenté était vide et n'a donc pas été présenté en Commission Urbanisme. En Commission Finances, il nous a été de nouveau présenté une délibération unique et nous avons rappelé que l'usufruit locatif social devait être reporté à une prochaine réunion. Il nous a été invoqué l'urgence. Or c'est le promoteur qui, n'arrivant pas à commercialiser ses appartements, a sollicité la SACEMA. Il n'y avait donc urgence que pour le promoteur.

En Commission, nous sommes intervenus pour demander que ces deux points soient dissociés pour la présentation au Conseil municipal, avec deux votes distincts, ce qui n'a pas été fait.

Nous constatons sur ce projet que la SACEMA achète la totalité du programme hormis les deux maisons. Il aurait sans doute été plus économique pour la SACEMA de prendre en charge directement la construction de ce programme. Elle aurait ainsi économisé divers frais et commissions.

Nous rappelons notre opposition à l'usufruit locatif social, qui n'est un bon plan que pour l'investisseur mais pas du tout pour le bailleur social.

Nous nous abstiendrons donc car dans cette délibération, nous sommes pour une subvention à la SACEMA pour le logement social, mais nous sommes contre une subvention à la SACEMA pour l'usufruit locatif social. Merci.

**M. LEONETTI :**

Moi je suis assez pour l'usufruit locatif. Donner à un immeuble, à un logement, une vocation sociale temporaire, je trouve que c'est plus intelligent. Si on espère à la fois dans ce pays et dans l'Homme, on se dit que peut-être 18 ans après, la personne elle sera dans une condition sociale qui sera meilleure que la condition dans laquelle elle rentre. Donc ça enlève l'idée que le logement social est quelque chose qui est affecté à un endroit et de manière définitive. Je ne dis pas qu'il faut en faire 100 000, mais je trouve que c'est une très bonne solution qu'on utilise, à mes yeux, de manière insuffisante.

Madame BLAZY.

**Mme BLAZY :**

Je voudrais répondre tout d'abord sur l'urgence. Effectivement, l'urgence ce n'est pas pour le promoteur, c'est pour nous, la SACEMA, parce que, sans cette délibération, on ne peut pas débloquer les autres prêts. Donc ça, évidemment c'est une urgence.

Autre chose : vous savez que je dis toujours que l'usufruit social ça vient toujours en plus et non pas en moins et non pas non plus à la place de. Donc c'est toujours en plus.

Ensuite, dire que pour le moment on a 1 % d'usufruit sur la Ville d'Antibes.

**M. LEONETTI :**

C'est pour ça que je vous incite à en faire un peu plus, Madame BLAZY !

**Mme BLAZY :**

Et vous le savez qu'on fait tout ça avec parcimonie.

Et ensuite je voudrais faire juste une petite remarque. Je suis étonnée que Madame DUMAS ou Madame MURATORE et Monsieur Pierre AUBRY ne m'aient pas faite puisque cette remarque c'est : aujourd'hui, nous avons 10 logements + 10 logements + 33 logements = 53 logements pérennes et 27 PLAI, ce qui nous fait sur ces trois délibérations 50 % de PLAI. On me reproche toujours de ne pas en faire assez. Je suis étonnée qu'aujourd'hui on ne me dise pas : bravo, c'est bien !

**M. LEONETTI :**

On vous dit bravo, Madame BLAZY !

[Applaudissements]

**M. LEONETTI :**

En même temps, je veux dire que nous votons une délibération, et moi j'y suis très attaché, dans laquelle c'est la SACEMA et donc la Ville d'Antibes qui a le maximum d'attributions. Je suis de ceux qui pensent que les Maires sont suffisamment équilibrés et honnêtes, et entourés des Conseillers municipaux et des élus de la majorité ou de l'opposition, pour attribuer à ceux qui en besoin, mais en même temps à faire en sorte que ce soient les habitants de leur territoire qui en bénéficient. Je n'ai pas dit que ces habitants, on devait les modifier d'une façon ou d'une autre. Je dis les habitants du territoire. Quand on m'explique qu'il n'y a pas assez de logements sociaux, que dans le contingent de l'État on me propose des personnes respectables mais qui viennent de 100 km ou de 150 km, je me dis : comment voulez-vous que la demande de la ville d'Antibes diminue si chaque fois qu'il y a des attributions de l'État, on prend des gens qui sont extérieurs à la ville ou au département ? Donc, il y a un vrai problème. Je suis désolé. Alors ou bien il y a une tension dans la ville d'Antibes, comme on le prétend, extrême. Et s'il y a une tension extrême, qu'on donne les logements aux habitants de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins. Et s'il n'y a pas de tension, alors arrêtons de multiplier par cinq les pénalités et monter à 25 % l'obligation de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU. Ça me paraît une évidence.

Là, l'attribution elle est ville d'Antibes très majoritairement.

Sur ce vote, qui est contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq. Abstentions ? Deux. Je vous remercie. La délibération est adoptée **à la majorité par 42 voix POUR sur 49** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR HENRI CHIALVA

## **21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONTROLES DES BRANCHEMENTS EXISTANTS REALISES A LA DEMANDE D'USAGERS DU SERVICE - MODALITES D'ORGANISATION ET DE FACTURATION - APPROBATION**

**M. CHIALVA :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Code de la santé publique prévoit le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif lors des ventes d'immeubles non raccordés au réseau public. La loi ne prévoit pas ce contrôle dans le cadre des immeubles raccordés. Cependant, pour se prémunir de tout vice caché, de plus en plus de notaires, propriétaires, usagers du service font appel au service public de



l'assainissement collectif pour établir le diagnostic de leur raccordement.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'organisation, réalisation et financement des contrôles de branchement ; de fixer le tarif de cette prestation à 150 euros HT, 180 euros TTC (ce montant actualisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque nouvelle année).

**M. LEONETTI :**

Il y a des interventions ? Non, il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre. Personne ne s'abstient. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

### **37-1 - JEUNESSE - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Mme BORCHIO-FONTIMP :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commune, dans le cadre des activités initiées par la Direction Jeunesse-Loisirs, met à la disposition des familles antiboises un certain nombre d'équipements. Soucieuse de maintenir une qualité d'accueil au sein des centres de loisirs, la Commune planifie chaque année des travaux mais également le renouvellement et l'acquisition du matériel pédagogique d'investissement, un matériel bien entendu pour répondre aux besoins des enfants et à la réglementation en vigueur.

La Commune sollicite donc une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 54 325 euros, ce qui représente 50 % du montant total des investissements.

Il est demandé donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter et à percevoir auprès de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes une subvention d'investissement.

**M. LEONETTI :**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous rappelle que le 14, c'est la Saint-Valentin. Je ne vous le rappelle pas à titre personnel, je vous le rappelle parce que la Ville d'Antibes fait un certain nombre de manifestations à ce moment-là. Et la prochaine réunion du Conseil municipal est le 10 avril. Mais vous recevrez les convocations en temps utile.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 19h25.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA